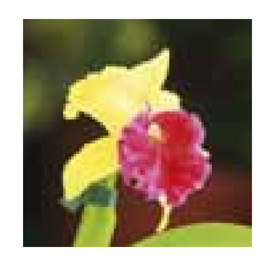
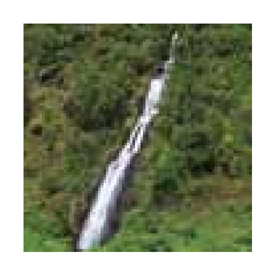
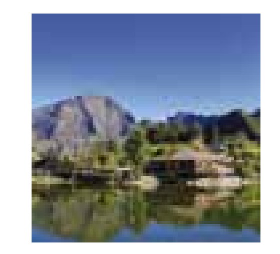
Guide méthodologique

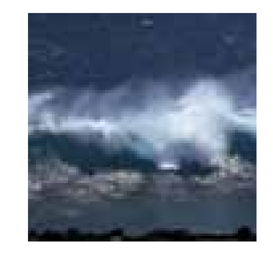
POUR LES LYCÉES

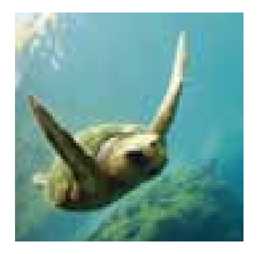
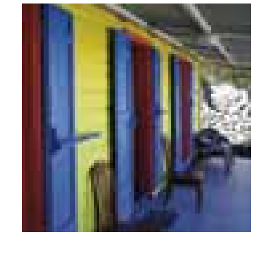
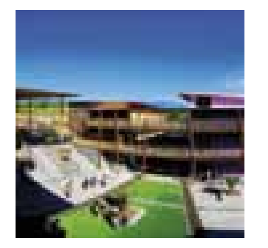
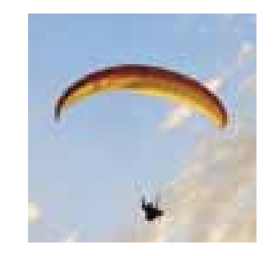
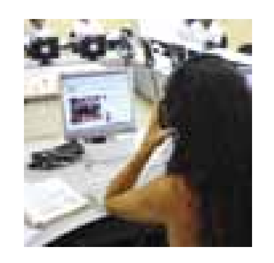
























Direction de publication : Région Réunion

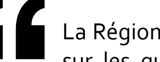
Création graphique : Agence M&C
http://www.mc-durable.com
en partenariat avec
O2P Ingénierie
http://www.o2pingenierie.com
BEREXI
http://www.berexi.com

Crédits photographiques : René Carayol © Région Réunion 2009
Marion Dumoulin © page 11
Projet010 © page 11
Jean-Cyrille Notter © p. 61
DCNS © p. 92

Edition mise à jour : Avril 2011

EDITO





La Région est sans doute la collectivité la plus engagée sur les questions environnementales et sur celles de l'éducation.
L'agenda 21 scolaire est aujourd'hui une traduction concrète de ce rapprochement entre ces deux grandes compétences.
A travers la mise en place d'un guide méthodologique destiné aux 49 lycées et aux centres de formation, notre ambition est bel et bien d'anticiper et de préparer l'avenir en permettant à tous les jeunes de se poser, à partir d'un outil clair et complet, toutes les questions sur les bons comportements au quotidien.

Ce guide, disponible sur le site de la Région, détaille tous les gestes économes en ressources naturelles et précise l'obligation de vigilance qui incombe à tous les Réunionnais vis-à-vis d'une île désormais inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco. En cela, cet outil pratique constitue une avancée importante pour la prise de conscience, par les jeunes eux-mêmes, de la nécessité de mieux défendre notre écologie, notre biodiversité.

Mais au-delà de cette prise de conscience, l'ambition de ce guide de l'Agenda 21 est aussi et surtout de permettre à chacun de passer des objectifs à la réalité, des intentions aux actes concrets. C'est comme cela que nous pouvons partager l'idée simple d'une responsabilité collective que nous devons avoir en commun au service de l'environnement et du développement durable.

Didier ROBERT
Président de Région



“ L’éducation au développement durable définie par la circulaire 2007 est le résultat d’une longue évolution depuis sa naissance en 1977 sous le nom « l’éducation à l’environnement en France ».

Cette éducation permet d’appréhender la complexité du monde dans ses dimensions scientifiques, éthiques et civiques et de comprendre les relations entre les questions environnementales, économiques et socioculturelles. Elle est ancrée aujourd’hui dans toutes les disciplines tout au long de la scolarité.

Le guide méthodologique pour la mise en œuvre d’une démarche de développement durable, l’Agenda 21 scolaire, fait partie des outils qui contribuent à aider les équipes éducatives à mettre en place des projets en cohérence avec les activités disciplinaires, selon les directives du Ministre de l’éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative. Il s’inscrit dans les principes définis par notre ministère, notamment la responsabilisation des équipes et des élèves à tous les niveaux, l’ouverture de l’école aux parents et la généralisation au développement durable. Destiné aux lycéens, il rejoint la priorité d’adapter le lycée à son époque et de favoriser l’accès à la culture, tout particulièrement à la culture scientifique qui permettra à chacun de se forger une opinion étayée et raisonnée sur des questions essentielles touchant au devenir des sociétés et de la planète.

La démarche partenariale prônée dans ce guide permettra aux enseignants d’acquérir des ressources pédagogiques pour la mise en place de leur Agenda 21, et aux élèves de découvrir concrètement la pratique du développement durable. J’encourage les équipes à se mobiliser à tous les niveaux pour que les jeunes puissent concrétiser leur engagement dans le cadre d’une classe, d’un niveau de classe, d’une matière, d’un établissement tout entier. L’essentiel est de mobiliser les élèves pour une action qui contribue à une œuvre collective de défense du cadre de vie de l’homme sur la terre.

Je souhaite que ce guide puisse bénéficier à tous les élèves, car il rejoint tous les objectifs de notre ministère en matière d’éducation à la citoyenneté et au développement durable, et particulièrement ceux de notre académie dont l’insularité rend les problèmes environnementaux encore plus cruciaux.

Mostafa Fourar
Recteur de l’Académie
Chancelier des Universités



“ Le législateur a confié à l’enseignement agricole des missions spécifiques, et notamment celles de participer au développement des territoires et de contribuer au développement d’expérimentation et de recherche appliquées.

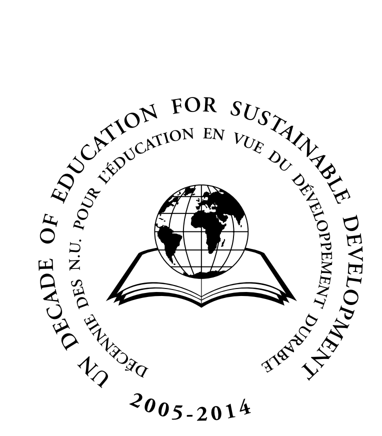
Le projet régional de l’enseignement agricole 2008-2013 a fait du développement durable dans la formation l’un de ses cinq programmes cibles prioritaires.

En effet, La Réunion du million d’habitants en 2030 ne peut pas se passer d’un projet de territoire solidaire, basé sur une dynamique en permanence équilibrée entre le progrès économique, mesuré notamment en emplois, le progrès social et le progrès environnemental.

L’enseignement agricole souscrit donc pleinement à l’initiative régionale d’un guide méthodologique pour les femmes et les hommes d’aujourd’hui et de demain. Il contribuera activement à l’ambition collective à la mesure des défis qui sont les siens : sécurité alimentaire, contribution à l’autonomie énergétique, services en milieu rural, approche intégrée de l’environnement dans les territoires.

Notre réussite sera de faire dès aujourd’hui de chacun des membres de la communauté éducative un responsable de La Réunion de demain.

Michel SINOIR
Directeur de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt



Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (2005-2014, DEDD)

En décembre 2002, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la résolution 57/254 proclamant une Décennie des Nations Unies pour l'Éducation en vue du Développement Durable (DEDD) de 2005 à 2014, et a chargé l'UNESCO de diriger cette Décennie.

La Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du Développement Durable intègre les principes, les valeurs et les pratiques indissociablement liés au développement durable à toutes les formes d'éducation et d'apprentissage, afin que nous puissions relever les défis sociaux, économiques et environnementaux du XXIe siècle.

Au cours de la Décennie, l'éducation pour le développement durable contribuera à former des citoyens capables d'affronter les défis du présent et du futur, et des décideurs opérant des choix pertinents pour un monde viable. Afin d'offrir une éducation de qualité tout en encourageant le développement humain durable, l'éducation pour le développement durable s'appuie sur cinq piliers d'apprentissage : apprendre à savoir, apprendre à être, apprendre à vivre ensemble, apprendre à faire et apprendre à se transformer soi-même ainsi que la société.

Site : http://www.unesco.org/education/desd
Contact : esddecade@unesco.org

« Merci à ceux qui, par leur disponibilité, leurs conseils et les documents qu'ils ont transmis se sont impliqués tout au long de l'élaboration de cet ouvrage. »



1er réseau d'acteurs français pour le développement durable

Le Comité 21 ou Comité français pour l'environnement et le développement durable, est une association à but non lucratif née en 1995 pour faire vivre en France l'Agenda 21, programme d'actions pour le XXIe siècle ratifié au Sommet de la Terre de Rio en 1992. L'Agenda 21 appelle les décideurs et les citoyens à prendre part aux mutations qui s'imposent à tous, pour préserver la planète et pour construire un développement plus responsable, plus équitable, plus humain.

Le Comité 21 réunit à travers ses quatre Collèges près de 400 membres, représentant les principales parties prenantes en France : les entreprises (multinationales et éco-entreprises), les collectivités locales (des communes aux Régions), les associations (d'environnement, de développement, de solidarité locale, de défense des droits humains...), les établissements publics et médias (chargés de l'environnement, de la biodiversité, de l'éducation, de la recherche....) et les Programmes des Nations Unies pour l'environnement et le développement (PNUE et PNUD), en tant que membres de droit.

La Région Réunion compte parmi les adhérents du Comité 21. A ce titre et avec son aimable autorisation, nous avons pu enrichir ce guide, en reprenant des extraits de son incontournable ouvrage : « De l'école au campus, agir ensemble pour le développement durable – Guide méthodologique de l'Agenda 21 scolaire » - 2006.

Site : http://www.comite21.org
Contact : formulaire disponible sur le site



MODE D'EMPLOI

Ce guide s'adresse à toute personne qui souhaite s'investir dans la mise en œuvre d'un Agenda 21 scolaire. Dans cet ouvrage, le terme Agenda 21 scolaire désigne les Agenda 21 des lycées et des centres de formation de La Réunion.

1 Le Développement Durable

Rubrique introductive pour bien comprendre le « pourquoi » du développement durable, connaître sa définition, les principes qui le guident, les événements et les textes fondateurs qui l'orientent.

2 Le contexte réunionnais

Pour répondre aux enjeux spécifiques de La Réunion (les défis que relève l'île). Voir et comprendre comment le développement durable se met en place localement (Agenda 21 local, initiatives des pouvoirs publics, Agenda 21 scolaires).

3 L'Agenda 21 scolaire

Méthodologie à mettre en œuvre pour élaborer un Agenda 21 scolaire. Les étapes pour mener à bien le processus avec des conseils et règles d'or pour réussir la démarche.

4 Les fiches pratiques thématiques

Pour chaque thème du diagnostic (Achats / Consommation, Alimentation, etc.) : les constats et enjeux à l'échelle internationale, nationale et locale, les actions menées à La Réunion et des exemples pouvant être réalisés dans les lycées et les centres de formation.

5 Outils et ressources générales

Sélection d'outils pour formaliser la démarche, faciles à reproduire et à personnaliser en fonction de vos besoins.



Citation

« Nous n'héritons pas la terre de nos aïeux, mais nous l'empruntons à nos enfants. »

Antoine de SAINT-EXUPÉRY

Citation couramment attribuée à Antoine de SAINT-EXUPÉRY mais très probablement issue d'un proverbe africain.



SOMMAIRE

1. LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

2. LE CONTEXTE RÉUNIONNAIS

3. L'AGENDA 21 SCOLAIRE

4. LES FICHES PRATIQUES THÉMATIQUES

5. OUTILS ET RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

« La terre suffit aux besoins de chacun,
mais pas à la cupidité de tous ! »

GANDHI

Mohandas Karamchand Gandhi (1869-1948), souvent appelé le Mahatma Gandhi (du sanskrit «grande âme »). Penseur, homme politique, guide spirituel et dirigeant nationaliste indien au rôle déterminant pour l'indépendance de l'Inde sous l'Empire Britannique .

1 Le développement durable

1.1 POURQUOI LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La notion de développement durable s'est construite progressivement au cours des quarante dernières années comme une réponse à la question du maintien de l'équilibre fragile à trouver entre l'homme, ses activités et son milieu. Cet équilibre est aujourd'hui menacé car la croissance économique et démographique ne tient pas compte de la limite des ressources naturelles de notre planète.

à savoir

Si tout le monde consommait comme la moyenne européenne, il faudrait une planète d'une surface 3,4 fois plus grande pour subvenir aux besoins de toute la population.
(Source : Agir 21)
L'empreinte écologique traduit l'impact des activités humaines sur la planète. Elle se mesure en surface. Cette surface se traduit par une conversion en quantité de ressources nécessaires.



Calculez votre empreinte écologique

http://www.wwf.fr
http://www.agir21.org

Notre planète va mal

Le réchauffement climatique, dû en partie aux activités humaines, est désormais reconnu comme une menace planétaire. L'eau potable est inégalement répartie et polluée. Les sols sont aussi pollués. Les déchets toxiques se répandent. Les forêts disparaissent. La faune s'appauvrit. Et plus d'un quart des espèces de mammifères et 12% d'espèces d'oiseaux sont considérés comme menacés d'extinction.

(Source : ADEME)

Le développement durable n'est pas uniquement une ambition, c'est la seule voie qui s'offre à nous. C'est l'occasion ou jamais de replacer l'Homme au centre des préoccupations.



État des lieux d'un développement non durable



UNE PLANÈTE « MALADE » ET UNE RÉPARTITION INÉGALE DES RESSOURCES NATURELLES

L'eau douce propre, une richesse rare et inégalement répartie

Source de conflits dans bien des pays, elle est l'un des principaux enjeux géopolitiques mondiaux.
10 pays se partagent 60% des réserves d'eau douce.
1 personne sur 5 ne dispose d'aucun accès à l'eau potable.

Les ressources énergétiques sont limitées

Vers 2030, la production mondiale de pétrole sera très probablement en baisse car la plupart des champs pétrolifères seront en cours d'épuisement.
« **1 personne sur 3** dans le monde et **3 personnes sur 4** en Afrique n'ont pas accès à l'énergie moderne ». *(Source : cadre d'investissement de la Banque pour les énergies propres et le développement)*
Avec le mode actuel de développement, la demande énergétique globale aura augmenté de **27%** entre 2000 et 2030. *(Source : AIE/BP Stat review)*

L'accès aux richesses planétaires est inégal

20% de la population consomme **80%** des ressources planétaires non renouvelables.

La plupart des ressources naturelles sont surexploitées

Les ressources fossiles ont mis des millions d'années à se constituer dans le sous-sol de la planète et ne sont donc pas renouvelables à l'échelle humaine.
L'utilisation de plus en plus intensive des ressources minières épuise progressivement tous les gisements aisément exploitables et pousse les industriels à empiéter sur les espaces naturels pour en exploiter de nouveaux. A consommation inchangée, les réserves minérales connues (fer, cuivre, aluminium, etc.) seront pour la plupart épuisées à la fin du XXIe siècle.

Il existe également des nappes d'eau souterraines stockées parfois depuis des millions d'années. Ces nappes d'eau « fossiles » ne se rechargent que très lentement, voire pas du tout. À elles trois, la Libye, l'Arabie saoudite et l'Algérie exploitent 80% de l'eau fossile du monde, or l'exploitation d'une telle ressource conduit immanquablement à son épuisement total au bout de quelques dizaines d'années.
La surexploitation d'une ressource a priori renouvelable comme la faune marine (pêche en mer...) peut conduire à la disparition complète des espèces trop pêchées. 1 espèce de poisson sur 3 est en voie de disparition. *(Source : FAO)*

L'effet de serre augmente dangereusement dans l'atmosphère terrestre

L'effet de serre est nécessaire à l'équilibre climatique de la Terre et au maintien d'une température propice à la vie. Cependant, au début des années 1970, on a observé une augmentation notable de la concentration de certains gaz à effet de serre dans l'atmosphère et les prémices d'un réchauffement climatique. Cette tendance n'a fait que se confirmer depuis 40 ans et la responsabilité des activités humaines (principalement la combustion des combustibles fossiles et l'agriculture) dans ce réchauffement est aujourd'hui une quasi certitude.



La biodiversité disparaît

En un siècle, la planète a perdu **80%** de ses forêts primaires.

Le changement climatique va aggraver ces problèmes

La température de la planète va augmenter. D'après le GIEC, les températures annuelles moyennes pourraint augmenter entre **1,8 et 4°C** d'ici 2100. Le GIEC projette également une élévation du niveau marin comprise entre **18 et 59 centimètres** au niveau mondial à la même échéance*. Les changements très rapides de température et de pluviométrie qui s'annoncent vont provoquer ou accélérer la disparition d'un grand nombre d'espèces animales et végétales.
La survie des populations humaines pourra être remise en cause sur certains territoires particulièrement vulnérables comme les îles de faible altitude (Maldives, îles Tuvalu, etc.), les zones d'estuaire (Le Bengladesh par exemple), etc.
Une partie de ces populations devra fuir des terres devenues invivables, devenant ainsi des « réfugiés climatiques ».

** (Source : MIES, bilan 2007 des changements climatiques : rapport de synthèse)*

UNE PLANÈTE URBAINE DE PLUS EN PLUS PAUVRE ET DES INÉGALITÉS CROISSANTES

Croissance démographique

La population actuelle compte **6,7** milliards d'êtres humains. Dans les 25 prochaines années, la population augmentera d'environ **2 milliards** de personnes (1/3 de la population actuelle) dont **98%** naîtront dans les pays en voie de développement. Cette croissance démographique, associée aux changements climatiques, pourrait être dévastatrice en terme d'impacts sur l'environnement et générer des conflits pour l'accès à des ressources naturelles devenues insuffisantes (« Guerres de l'eau »).

Urbanisation

47% de la population mondiale vit dans les villes (contre 33% en 1972 et 65% vers 2050).



Progression de la pauvreté

Plus de **56%** de la population mondiale vit dans la pauvreté : 3 milliards de personnes vivent avec moins de 2 euros par jour. Depuis 10 ans, l'aide publique au développement a diminué de près de **30%**.Un quart de la population urbaine vit au-dessous du seuil de pauvreté.

Malnutrition – Menaces sur la santé

1 personne meurt de faim toutes les 4 secondes. **13%** de la population mondiale est sous-alimentée. Le taux de mortalité infantile en Afrique subsaharienne est 15 fois supérieur à celui d'un pays riche.

Éducation

31% des adultes sont analphabètes dans le monde (deux tiers de femmes). L'analphabétisme est facteur d'exclusion et de pauvreté. **1 enfant sur 4 travaille** et ne va pas à l'école.

Pour la première fois dans l'histoire de l'humanité les hommes courent le risque de détruire leur planète.

Il est maintenant trop tard pour être pessimiste, mais pas pour agir !



Mémo



Le développement durable est un appel urgent à des changements profonds et durables concernant nos modes de penser, de produire et de consommer. C'est la seule voie pour éviter une dégradation importante des conditions de vie sur la Terre dans un futur proche. Face à ces constats, un nouveau mode de développement est indispensable. Il doit s'appliquer pour tous :

Le développement durable

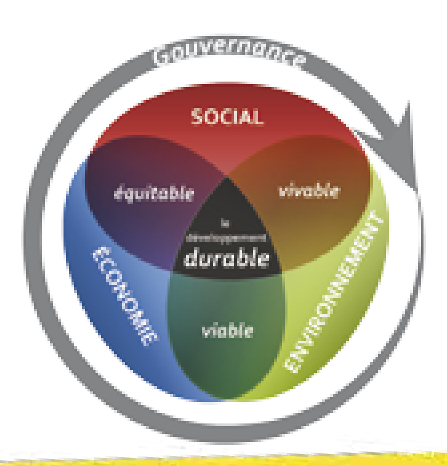
(Source : Comité 21)

1.2 DÉFINITION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La définition du développement durable a été publiée pour la première fois en 1987 dans le rapport Brundtland intitulé « Notre avenir à tous », et « acceptée » par la communauté internationale en 1992 à Rio.

« Le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins du présent tout en préservant les besoins des générations futures et plus particulièrement les besoins essentiels des plus démunis à qui il convient d'accorder la plus grande priorité ».

(Source : Rapport Brundtland, Commission mondiale sur l'environnement et le développement « Notre avenir à tous »)





Le rapport du Premier Ministre norvégien, Mme Gro Harlem Brundtland, commandé par les Nations Unies, fait apparaître pour la première fois la notion de développement durable. Après avoir identifié les nombreux problèmes qui pèsent sur la planète et en particulier sur les pays en développement, il préconise un changement profond dans les processus de développement avec une priorité accordée à la protection de l'environnement, et une redistribution équitable des richesses.

à savoir

La notion de développement durable repose sur trois « piliers » c'est-à-dire trois objectifs fondamentaux.

***Le pilier économique** : continuer à produire des richesses pour satisfaire les besoins de la population mondiale.*

***Le pilier social** : veiller à réduire les inégalités à travers le monde.*

***Le pilier environnemental** : ne pas dégrader l'environnement que les générations futures recevront en héritage.*

*Il est aujourd'hui admis que la **dimension culturelle** constitue le 4e pilier du développement durable.*

L'objectif est de définir des actions qui concilient les différents aspects à prendre en compte par tous (collectivités, entreprises, établissements scolaires, etc.).

Le but est de trouver un équilibre cohérent à court et long terme entre ces enjeux pour un développement équitable, viable et vivable.

*A ces piliers s'ajoute un enjeu transversal, indispensable à la définition et à la mise en œuvre de politiques et d'actions relatives au développement durable : la **gouvernance**.*



Développement durable : de la naissance du concept à l'engagement réel des Nations

Le développement économique ne peut plus se concevoir sans prendre en compte les aspects sociaux, la lutte contre les inégalités et le respect de l'environnement.

Les modes de développement qui mettent en péril les ressources naturelles et accroissent les inégalités entre les populations sont voués à l'échec à plus ou moins long terme. Le développement durable est un processus de développement qui réconcilie l'environnement (gestion économe de l'espace et des ressources), l'économie (accès à un niveau satisfaisant de développement) et le social (réduction des inégalités), et établit un cercle vertueux entre ces trois sphères.

1.3 LES PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable est un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable. Sa mise en œuvre nécessite la prise de décisions politiques à différentes échelles, mais aussi l'implication concrète de chacun d'entre nous au quotidien.

à savoir

Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, zoom sur trois principes :

__Principe 1 :__ « Les êtres humains sont au centre des préoccupations. Ils ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature ».

__Principe 2 :__ « Conformément à la Charte des Nations Unies et aux principes du droit international, les États ont le droit souverain d'exploiter leurs propres ressources selon leur politique d'environnement et de développement, et ils ont le devoir de faire en sorte que les activités exercées dans les limites de leur juridiction ou sous leur contrôle ne causent pas de dommages à l'environnement dans d'autres États ou dans des zones ne relevant d'aucune juridiction nationale ».

__Principe 21 :__ il insiste sur le rôle essentiel des jeunes.
« Il faut mobiliser la créativité, les idéaux et le courage des jeunes du monde entier afin de forger un partenariat mondial, de manière à assurer un développement durable et à garantir à chacun un avenir meilleur ».

Déclaration à consulter :
http://www.un.org/french/events/rio92/rio-fp.htm

LA DÉCLARATION DE RIO SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT RÉUNIT 27 PRINCIPES DÉFINISSANT LES DROITS ET RESPONSABILITÉS DES ÉTATS PARMI LESQUELS :

Le principe de participation
« La coproduction des décisions et la participation de chacun à l'engagement de tous ».

Le principe de précaution et de prévention
« Il vaut mieux prévenir que guérir et ne pas attendre l'irréparable pour agir ».

Le principe de responsabilité
« Cohérence des comportements et de leurs conséquences ; qui dégrade doit réparer ».

Le principe de solidarité dans l'espace
« Réduire les inégalités entre les pays, les communes, les quartiers, les hommes. Léguons à nos enfants un monde vivable ».

Le principe de subsidiarité
« Les problèmes doivent être traités au plus près de l'endroit où ils se posent ».

Le principe de réversibilité
« Chaque décision ou réalisation doit pouvoir être repensée et modifiée ».

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, C'EST ÉGALEMENT :

La transversalité et l'interdépendance
« Tous concernés, tous décideurs, tous acteurs ».

Le court et le long terme
« Agir maintenant pour préserver les générations futures ».

Le local et le global
« Penser globalement, agir localement ».

1.4 LES ÉVÉNEMENTS ET TEXTES FONDATEURS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'émergence du développement durable a été longue. Il est maintenant bien ancré dans les textes mondiaux, européens et nationaux, qui permettent une traduction à tous les niveaux du « **penser global et agir local** ».

Au niveau mondial

1972 : **Le Sommet de l'ONU** à Stockholm, sur l'Homme et son environnement aborde l'impact environnemental du développement industriel.

Le Club de Rome (groupe d'économistes et de scientifiques préoccupés par les problèmes de l'avenir de l'humanité) publie le rapport « Halte à la croissance» qui prône une « croissance zéro » pour épargner les matières premières épuisables.

1987 : **Le Rapport Brundtland**, « Notre avenir à tous », insiste sur le fait qu'il faut inventer une croissance qui ne pénalise pas les générations futures. La notion d'éco-développement devint alors le « développement durable ».

1992 : **Le Sommet de la Terre à Rio de Janeiro,** Sommet de l'ONU sur l'Environnement et le Développement, réunit les dirigeants pour faire face aux défis mondiaux avec l'Agenda 21.

2002 : **Le Sommet de Johannesburg** est l'occasion, 10 ans après Rio de faire le point sur les progrès réalisés en matière de développement durable. Face à un bilan « médiocre », l'ONU propose des thèmes prioritaires comme l'eau, l'électricité, la lutte contre le sida ou les maladies tropicales et la biodiversité.

2005 : **Le protocole de Kyoto** complète la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Il impose des obligations juridiques et contraignantes en matière de réduction des gaz à effet de serre. Entré en vigueur en février 2005, il a été ratifié par 172 pays à l'exception notable des États-Unis. Il propose un calendrier de réduction des émissions de gaz à effet de serre considérés comme la cause principale du réchauffement climatique.

2007 : **Le 4e rapport sur le changement climatique** par le Groupe Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) : des scientifiques confirment la responsabilité humaine dans le réchauffement climatique.

2009 : **Le Sommet de Copenhague,** pour décider de l'après protocole de Kyoto.

Focus sur le Sommet de la Terre à Rio :

Engagement planétaire pour faire face aux défis majeurs, la Conférence de Rio en 1992 (appelée aussi « Sommet de la Terre ») a réuni 172 chefs d'État et de gouvernement et a permis une prise de conscience, au niveau mondial, des effets de nos modes de développement : écart toujours plus important entre les pays du Nord et les pays du Sud, entre les plus riches et les plus pauvres, dommages croissants à notre environnement, épuisement des ressources naturelles... La nécessité d'un développement durable, c'est-à-dire conciliant ***l'égalité sociale, la préservation de l'environnement et l'efficacité économique****, a été consacrée.*

Le Sommet de la Terre a abouti à :

- *La Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, 27 principes qui définissent les droits et responsabilités des États.*
- *L'Agenda 21 ou Actions 21, plan d'actions pour le XXIe siècle, en 40 chapitres, propose d'agir sur l'éducation et la consommation en ayant recours à la participation.*
- *La Convention cadre sur les changements climatiques. Elle engage les gouvernements à revenir d'ici la fin du XXe siècle aux « niveaux antérieurs » d'émission de gaz à effet de serre.*
- *La déclaration de principe pour une gestion écologiquement viable des forêts mondiales qui encourage les pays développés à entreprendre des efforts pour reboiser et conserver.*
- *La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, qui traite des problèmes de la pauvreté et de la dégradation de l'environnement.*
- *La Convention sur la biodiversité biologique qui encourage tous les pays à stopper la destruction des espèces biologiques, des habitats naturels et des écosystèmes.*





Au sein de l'Union Européenne

1999 : **Le traité d'Amsterdam** identifie des objectifs de développement durable.

2000 : **Le traité de Lisbonne** établit une stratégie pour une croissance durable.

2001 : **La Stratégie Européenne de Développement Durable (SEDD)** complète l'engagement politique de l'Union en ajoutant la dimension environnementale. Elle se fixe des mesures et objectifs via le 6e Programme d'Action pour l'Environnement (PAE).

2006 : **La Stratégie de Développement Durable** révisée et adoptée par le Conseil Européen vise à relever les sept grands défis suivants :

- Le changement climatique et l'énergie propre.
- Le transport durable.
- La consommation et la production durables.
- La conservation et la gestion des ressources naturelles.
- La santé publique.
- L'inclusion sociale, les questions démographiques et migratoires.
- La pauvreté dans le monde.



En France

2001 : La création de **l'Observatoire National sur les Effets du Réchauffement Climatique** (ONERC) à l'initiative du sénateur Paul Vergès. L'ONERC matérialise la volonté du Parlement et du Gouvernement de prendre en compte les questions liées aux effets du changement climatique.

2003 : La formalisation de la **Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD)**, adoptée en juin 2003, pour une période de 5 ans.

2004 : Le **Plan Climat 2004-2012,** pour lutter contre le changement climatique, élaboré à partir des préconisations de l'ONERC.

La **Charte de l'Environnement intégrée à la Constitution.** Placé au plus haut des normes de notre droit, l'objectif est de mieux prendre en compte l'environnement dans l'action publique.

2007 : Le lancement du **Grenelle de l'Environnement** réunissant l'État et la société civile pour définir une feuille de route en faveur de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables.

2009 : La promulgation de la loi dite Grenelle 1.

2010 : **L'Etat adopte la nouvelle Stratégie Nationale de Développement Durable pour la période 2010-2013 (SNDD). Cadre de référence et d'orientation pour l'ensemble des acteurs de la Nation, publics et privés, la SNDD a également vocation à assurer la cohérence et la complémentarité des engagements de la France au plan national, européen et international.**



À La Réunion

2002 : **Les premières Rencontres Réunionnaises du développement durable,** qui lancent la démarche d'élaboration de l'Agenda 21 de La Réunion.

La création de la **SR21**.

2003 : L'adoption du **premier plan d'actions de l'Agenda 21**.

L'entrée en exercice du PRERURE.

La livraison du premier lycée HQE.

2004 : Le lancement des **1er projets photovoltaïques** sur le bâti public.

Le schéma éolien.

2005 : L'adoption du **Plan Réunionnais de Développement durable (PR2D),** à optique 25 ans.

Le **Schéma Régional de Développement et d'Aménagement Touristique** (SRDAT).

L'accélération du programme « chauffe-eau solaire ».

Les rencontres du **GIEC à La Réunion** en février 2005.

2006 : **La création du réseau de coopération inter îles « Island News »** afin de définir des stratégies d'autonomie énergétique pour les îles.

2007 : La création du **Parc national de La Réunion** et de la **Réserve Nationale Marine de La Réunion**.

2008 : Le colloque **« L'Union européenne et l'Outre-mer : Stratégie face au changement climatique et à la perte de la biodiversité »** organisé par l'État, la Région Réunion, l'ONERC et l'UICN.

Le lancement par les acteurs économiques du projet **« Réunion île verte »** pour développer une économie qui repose sur des technologies propres et recherche une viabilité sociale et environnementale, communicante et valorisant ses spécificités uniques au monde.

La signature du protocole commun État - Région - Département en faveur du développement durable.

2009 : Le lancement officiel du projet **GERRI** : Grenelle de l'Environnement à La Réunion - Réussir l'Innovation.



Mémo

Les principaux moyens de mise en œuvre d'une démarche de développement durable :

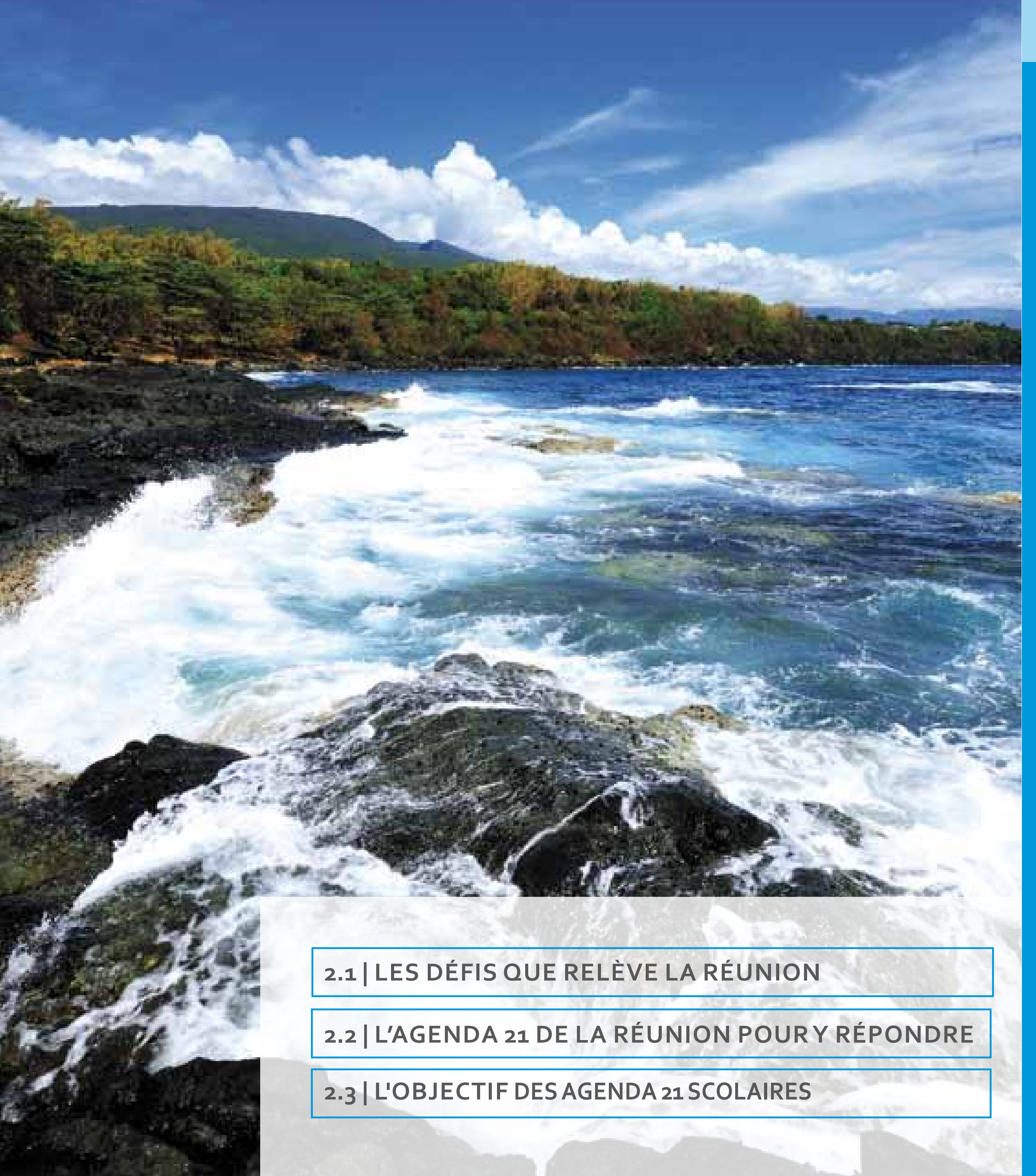
- Pour l'État : la Stratégie Nationale du Développement Durable, le Plan Climat.
- Pour les collectivités territoriales : les Agenda 21 locaux et internes (région, département, intercommunalité, commune), Plan Climat Territorial, Bilan Carbone.
- Pour les entreprises : les démarches Qualité, Sociale et Environnementale : ISO 14001, SD 21000, SA 8000, éco-conception.
- Pour les établissements scolaires : les Agenda 21 scolaires, éco-écoles.
- Pour les citoyens : le transport durable, le tri des déchets, le commerce équitable, la participation citoyenne.

« La responsabilité de chacun implique deux actes : vouloir savoir et oser dire. »

ABBÉ PIERRE

Henri Grouès, dit l'Abbé Pierre, (né le 5 août 1912 à Lyon, France décédé le 22 janvier 2007 à Paris). Prêtre, résistant, député, fondateur du mouvement Emmaüs, le plus populaire des Français s'est imposé pendant plusieurs décennies comme la grande voix des banlieues aux quatre coins de la planète, de tous les hommes sans voix.

2 Le contexte réunionnais



2.1 LES DÉFIS QUE RELÈVE LA RÉUNION

L'Humanité entière est confrontée au triple défi de la transition démographique, des changements climatiques et de la mondialisation de l'économie. La Réunion, Région Ultra Périphérique européenne (RUP) dans l'océan Indien, n'est pas épargnée. À l'écosystème fragile, La Réunion doit relever ces mêmes défis sur un territoire insulaire restreint où les phénomènes se trouvent amplifiés.



Carte d'identité

Chef lieu : Saint-Denis
24 communes regroupées dans des structures intercommunales.

Population :
781 962 habitants dont 36,20% de moins de 20 ans. (Source : INSEE, recensement de la population 2006)

Dimensions :
- 2 512 km² de superficie,
- 207 km de circonférence,
- 71 km de long sur 51 km de large.

Relief :
Une île volcanique et montagneuse dominée par deux sommets : le Piton de la Fournaise, volcan actif, qui culmine à 2 631 mètres, et le Piton des Neiges, ancien point chaud, à 3 070 mètres.
Une frange littorale qui alterne entre 40 kilomètres de plages et des falaises basaltiques.

Situation :
Un territoire français et européen dans l'océan Indien.
A l'est de Madagascar, c'est la plus grande des îles de l'archipel des Mascareignes (île Maurice, Rodrigues). Proche du tropique du Capricorne, La Réunion offre de nombreux microclimats.

Naturellement soumise à des contraintes d'aménagement exceptionnelles et historiquement marquée par des particularités sociales et culturelles, La Réunion devra relever de nombreux défis au cours des prochaines décennies.



Défi n° 1 : la dynamique démographique

D'ici 2030, la population de La Réunion achèvera sa transition démographique. La progression démographique a fait passer La Réunion de 250 000 habitants en 1946 à plus de 800 000 aujourd'hui et près d'un million vers 2030. Dans le même temps, la structure de la population se modifie. Vers 2030, la structure par âge sera fortement modifiée. De 32 ans aujourd'hui, l'âge moyen d'un Réunionnais sera de plus de 39 ans. Les moins de 20 ans formeront alors le quart de la population (environ le tiers actuellement), tandis que les personnes âgées passeront de 10% en 2008 à près du quart. La population active s'accroîtra de près de 50% pour atteindre le nombre de 440 000. *(Source : TER 2008-2009)*

La progression démographique amplifie les défis à tous les niveaux. La société réunionnaise est déchirée par une importante fracture sociale. Sur 800 000 habitants, près de 200 000 relèvent du RMI, 300 000 bénéficient de la CMU et 100 000 sont inscrits à l'ANPE. Au deuxième trimestre 2008, La Réunion affiche un taux de chômage de 24,5% qui atteint 49% chez les moins de 25 ans. Par ailleurs, 120 000 habitants ne maîtrisent pas la lecture et l'écriture. Ces chiffres fragilisent la cohésion sociale. La création d'emplois durables, la mobilité internationale, l'amélioration de la qualification, la lutte contre l'illettrisme, contre la précarité et l'exclusion sont autant de défis que doit relever La Réunion. Par ailleurs, cette dynamique démographique engendre des besoins colossaux en matière d'équipements, d'emplois, de services et de logements.



Défi n° 2 : les changements climatiques

Le réchauffement climatique renforce la vulnérabilité de La Réunion face aux risques naturels dont l'intensité et la fréquence des phénomènes extrêmes pourraient être accrues. Les changements climatiques (augmentation potentielle de la violence des cyclones, montée du niveau des océans, etc.) doivent être pris en compte à tous les niveaux : aménagement du territoire, normes de construction, protection des zones particulièrement exposées, etc. La Réunion, située dans la ceinture inter-tropicale, est au cœur des changements qui s'annoncent dans le monde.

Ces **changements climatiques** doivent poser la question de la part collective en matière d'émission de gaz à effet de serre, et invitent à la prise en compte des questions relatives à l'énergie. La Réunion est aujourd'hui dépendante à 86% des énergies fossiles importées. La contribution des énergies renouvelables (ENR) reste minoritaire alors que leur potentiel de développement est important. La mobilisation de l'ensemble des potentiels disponibles à La Réunion tant du point

à savoir

Éducation

- **664** établissements dans l'Académie (écoles, collèges, lycées) dont **30** lycées d'enseignement général, technologique et polyvalent (incluant **2** privés sous contrat) et **15** lycées professionnels (incluant 2 privés sous contrat).
- **11** Centres de formation
- 2 Établissements Public Locaux d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole, **4** Maisons Familiales Rurales, **1** Institut Rural d'Éducation et d'Orientation, **1** lycée agricole privé d'enseignement agricole.
- **23 900** élèves en lycée général et technologique, **16 720** élèves en lycée professionnel et **1 460** dans l'enseignement agricole.
- **240 000** élèves de la maternelle à l'Université.

Source : http://www.ac-reunion.fr, données 2008, http://www.daf974.agriculture.gouv.fr, http://www.formanoo.org

de vue de la maîtrise de la demande en énergie (MDE) que de celui des énergies renouvelables (ENR) est indispensable pour assurer l'avenir de La Réunion. D'importants gisements d'énergies renouvelables sont à exploiter pour un mix énergétique 100% ENR à l'horizon 2025. Un rapport du groupe de travail interministériel sur l'évolution des impacts du changement climatique, du coût des dommages et des mesures d'adaptation a été publié en septembre 2009. Il vise à quantifier le coût des impacts et des mesures d'adaptation associées dans dix secteurs clés. La Réunion devra aussi anticiper les conséquences probables de ces changements.



Défi n° 3 : les défis de la mondialisation

Les **effets de la mondialisation** feront peser sur l'économie de La Réunion des pressions nouvelles qui lui imposent une plus grande compétitivité. Par exemple, la réforme du règlement sucrier européen permet de poursuivre dans un cadre stable les efforts déployés par la filière réunionnaise pour augmenter sa production uniquement jusqu'en 2014. L'insertion de La Réunion dans son environnement régional est une nécessité pour son développement au sein des pays de la Commission de l'Océan Indien (COI). En tant que Région Ultra Périphérique (RUP), La Réunion permet à la France et à l'Union européenne d'être présentes sur la voie des échanges qui s'amplifient avec l'Asie et l'Afrique, continents d'où émergent trois grandes puissance régionales : la Chine, l'Inde et l'Afrique du Sud.

Les Accords de Partenariat Économique (APE), signés le 29 août 2009 entre 4 pays de la zone (Maurice, Seychelles, Madagascar, Zimbabwe) et l'Union Européenne, vont bouleverser en profondeur la réalité économique et sociale des Réunionnais. Entrée dans le champ de la mondialisation ultra-libérale issue des règles de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), La Réunion doit pleinement être porteuse, dans la zone, d'une politique de co-développement durable. En tant que RUP, La Réunion doit jouer son rôle de frontière active de l'Europe dans l'océan Indien.



Défi n° 4 : l'effet structurant des infrastructures majeures

La nouvelle route du littoral et le Trans Eco Express impliquent une valorisation en matière d'aménagement et de structuration du territoire.

Ces deux gros projets, au-delà de l'offre de transport innovante qu'ils constituent, ouvrent des perspectives nouvelles d'aménagement en termes d'habitat, de développement économique de l'espace et de solidarité territoriale. Pour que ces deux projets jouent pleinement leur rôle, ils devront être accompagnés par un volontarisme politique sans faille, partagé par l'ensemble des partenaires intervenant dans l'aménagement et l'urbanisme de La Réunion.



Focus

Face aux enjeux et défis croissants auxquels La Réunion se trouve confrontée, seule une gestion intégrée par un développement économique respectueux du patrimoine naturel, culturel et social, peut permettre d'y répondre de manière complète.

La signature du Contrat de Plan État Région (CPER) et l'adoption des Programmes Opérationnels Européens (POE) 2007-2013 (ex DOCUP) associent l'Europe, l'État, la Région et le Département autour d'axes communs et réaffirment la volonté publique de s'inscrire dans un objectif de développement durable pour l'île.

Mesurant l'ampleur des défis à relever, La Réunion doit se doter des outils les mieux adaptés à sa situation actuelle et à ses ambitions à court, moyen et long terme pour la mise en œuvre de ses programmes d'actions.

2.2 L'AGENDA 21 DE LA RÉUNION POUR Y RÉPONDRE

Un Agenda 21 désigne un programme d'actions à mettre en œuvre pour favoriser un développement durable au cours du XXIe siècle, c'est-à-dire conciliant à la fois les aspects sociaux, économiques, environnementaux et culturels. En 2001, La Réunion se lance dans une démarche d'élaboration d'un Agenda 21 local, sur une initiative de la Région Réunion. Dix partenaires s'engagent à mettre en œuvre un Agenda 21 et à promouvoir un développement durable dans les politiques dont ils ont la charge, dans le respect des textes internationaux, européens et nationaux en faveur du développement durable.

à savoir

Les 10 partenaires de l'Agenda 21 de La Réunion :

- L'État
- La Région Réunion
- Le Département de La Réunion
- L'Association des Maires de La Réunion
- Le Conseil Économique et Social Régional (CESR)
- Le Conseil de la Culture de l'Éducation et de l'Environnement (CCEE)
- La Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion (CCIR)
- La Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA)
- La Chambre d'Agriculture
- EDF Réunion.

Mise en place d'un Agenda 21 interne

Une des orientations de l'Agenda 21 de La Réunion, vise une attitude exemplaire des signataires, notamment par la mise en place d'un Agenda 21 interne.
La Région Réunion a initié sa démarche interne en 2005 autour de deux objectifs : la construction d'une politique éco-responsable et l'affirmation de la place du développement durable au sein de la politique régionale.
Le premier programme d'actions Agenda 21 Région Réunion a été validé en 2007.
Son élaboration s'est faite de façon transversale et concertée, avec notamment la mise en place d'un réseau de référents développement durable et la construction d'un portail intranet.
http://www.regionreunion.com

L'Agenda 21 de La Réunion est un outil de mise en cohérence des politiques et des projets existants.



La gouvernance de l'Agenda 21 de La Réunion : une nouvelle approche du développement

UNE DÉMARCHE PARTAGÉE

L'élaboration de l'Agenda 21 de La Réunion a mobilisé l'ensemble des acteurs du territoire

Ainsi, plus de 200 personnes représentant la société civile, les milieux socioprofessionnels, les administrations, les entreprises, les associations et les citoyens, se sont réunies régulièrement de 2001 à 2007, pour décliner les objectifs prioritaires identifiés à l'échelle de La Réunion en actions de développement durable.
Dans ce cadre, lors d'ateliers spécifiques, 10 thématiques ont été discutées et traduites en actions pour constituer l'Agenda 21 de La Réunion : éducation, développement économique / cohésion sociale / métiers de l'environnement, habitat / construction et cadre de vie, énergie, déplacements, co-développement, agriculture, sport, tourisme, Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC).

UNE ORGANISATION ET UNE VALIDATION PARTENARIALES

Les différentes phases d'élaboration de l'Agenda 21 de La Réunion ont fait l'objet d'un accompagnement par ses signataires lors de la réunion de plusieurs comités.
Le Comité de Pilotage composé du plus haut niveau de représentation des dix partenaires, niveau décisionnaire, il a pour mission d'impulser la démarche, de définir et de valider les orientations et les travaux des ateliers de travail et du Comité de Suivi.
Les membres du Comité de Suivi représentant au niveau technique, les signataires de l'Agenda 21 de La Réunion. Le Comité de Suivi suit l'élaboration et la mise en œuvre de l'Agenda 21, il est force de proposition.

UNE SENSIBILISATION ET DES ÉCHANGES RÉGULIERS

Les Rencontres Réunionnaises du Développement Durable
Trois rencontres ont été organisées depuis 2001 pour sensibiliser largement le grand public (environ 400 personnes présentes à chaque session). Ces rencontres ont constitué un moment de partage avec le grand public, la communauté éducative, les entreprises, les associations et les institutionnels, sur les enjeux du développement durable pour La Réunion.



Un engagement écrit

Le 10 décembre 2003, les dix partenaires de l'Agenda 21 de La Réunion ont signé les engagements pour La Réunion :

- Lutter contre les changements climatiques.
- Définir une politique de déplacements durables.
- Opter pour une nouvelle politique d'urbanisme.
- Soutenir les filières et métiers du développement durable.
- Sensibiliser les acteurs économiques au développement durable.
- Promouvoir l'éducation et la sensibilisation de la population.
- Concevoir un développement durable régional.
- Être exemplaire.

La Réunion doit se projeter dans le long terme. C'est également dans cette perspective que les travaux du Plan Réunionnais de Développement Durable (PR2D) ont été lancés par la Région Réunion.
Fondé sur la valorisation des atouts propres de La Réunion, ce plan s'inscrit dans la démarche de l'Agenda 21.

à savoir

Les nouveaux accords de Matignon
Le 14 octobre dernier, François Fillon, Premier Ministre et Didier Robert, Président de Région signaient le protocole d'accord Etat-Région 2010. Ces nouveaux accord traduisent une volonté commune d'une part de soutenir le développement de La Réunion à travers un éménagement équilibré et durable du territoire et d'autre part de dynamiser l'activité économique et la création d'emplois.

Une réponse aux enjeux majeurs de La Réunion
Trois chantiers utiles pour l'avenir ont été ciblés dans le cadre de ce protocole. Il s'agit premièrement de la réalisation d'une nouvelle route du littoral sécurisée et gratuite comportant un transport en commun en site propre. Deuxième axe prioritaire identifié : celui de la mise en oeuvre d'un réseau de transport en commun en site propre sur toute l'île avec le Trans Eco Express. Un troisième point important a été acté concernant la nécessité d'accompagner de façon rationnelle le développement des plates-formes aéroportuaires de Roland Garros et de Pierrefonds.



Mémo

L'Agenda 21 est un outil qui affirme, les principes et les engagements en faveur du développement durable. Fondé sur une démarche globale, participative, partenariale et volontaire, il permet d'élaborer un programme d'actions global et intégré en fonction des enjeux d'un territoire.

Lors du sommet de Rio en 1992, l'Agenda 21 adopté par les pays signataires inscrivait dans son chapitre 28.3 que : « La plupart des collectivités locales de tous les pays devraient mettre en place un mécanisme de consultation de la population et parvenir à un consensus sur un programme Action/Agenda 21 à l'échelon de la collectivité ».



Des structures, des outils et des documents de planification

DES ENGAGEMENTS AGENDA 21 DE LA RÉUNION, AUX ACTES CONCRETS

Un impératif : préparer La Réunion du million d'habitants

- **Les démarches :**
- La révision du SAR pour un territoire inscrit dans le développement durable. Le SAR permet un aménagement raisonné du territoire et la préservation des zones agricoles et sensibles.
- La révision du SDAGE et sa déclinaison en SAGE au niveau des sous-bassins pour une gestion raisonnée des ressources en eau.
- Le PGRI et le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) pour prévenir les inondations.
- **Les actions et les outils :**
- Un partenariat avec le Bureau des Recherches Géologiques et Minières (BRGM) a été mis en place pour étudier l'érosion et les mouvements de terrain de grande ampleur, pour connaître le sous-sol et pour gérer les risques.
- L'Établissement Public Foncier de La Réunion (EPFR), outil de maîtrise foncière pour accompagner et amplifier la politique foncière au service de l'aménagement de La Réunion.
- La SR 21, un outil au service du développement du territoire réunionnais, pour la construction d'une économie durable, créatrice et exportatrice de valeur.

Une volonté : lutter contre les changements climatiques

- **Les démarches :**
- La Réunion est une des premières régions françaises à se doter d'un Plan Climat rédigé en collaboration avec L'ONERC.
- **Les actions et les outils :**
- Le Bilan Carbone® et l'inventaire régional et micro régional des émissions de gaz à effet de serre pour permettre une cartographie précise des émissions et des actions à engager.
- Le PRQA pour lutter contre les pollutions et améliorer la qualité de l'air.

L'ambition : l'autonomie de production électrique en 2025

- **Les démarches :**
- La stratégie de mobilisation STARTER développée dans le cadre du PRERURE pour atteindre les objectifs d'autonomie énergétique à l'horizon 2025. Elle combine l'intensification des efforts en termes de maîtrise de la demande en énergie (MDE) et la constitution progressive d'un mix énergétique privilégiant les énergies locales de base, propres et renouvelables.
- La démarche « PERENNE » pour la construction de bâtiments bioclimatiques respectant la réalité géographique et climatique de l'île.
- Le lancement officiel du projet GERRI (Grenelle de l'Environnement à La Réunion - Réussir l'Innovation) en juillet 2009 pour faire de La Réunion, d'ici 2030, le premier territoire au monde d'intégration dans une société de toutes les innovations environnementales intéressant la mobilité, l'énergie et ses usages, l'urbanisme, la construction et le tourisme.
- Le projet « La Réunion, île verte », porté par La Réunion économique ambitionne de faire de La Réunion une île pilote en matière de développement durable. Ce programme vise, à l'horizon 2020, un point de croissance en plus et 10% de chômage en moins.

Des documents de planification stratégiques ou sectoriels

- Le Schéma d'Aménagement Régional (SAR)
- Le Plan Réunionnais de Développement Durable (PR2D)
- La Stratégie pour l'Autonomie énergétique, la Relance et la Transition de l'Économie Réunionnaise (STARTER)
- Le Programme de Gestion du Risque d'Inondation (PGRI)
- Le Schéma Global de Déplacements (SGD)
- Le Schéma Régional de Déplacements (SRD)
- Le Schéma Départemental d'Aménagement Durable (SDAD)
- Le Schéma Régional de Développement et d'Aménagement Touristique (SRDAT)
- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)
- Les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT)
- Les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)
- Le Programme Opérationnel Européen (POE)
- Le Contrat de Plan État-Région (CPER)
- Le Plan Régional de Développement des Formations (PRDF)

à savoir

Le SAR est un document de planification stratégique et d'urbanisation qui structures les SCOT et les PLU et s'adosse à des outils opérationnels de maîtrise foncière, de planification et d'aménagement. Un nouveau SAR a été validé en décembre 2010.

Des outils

- Le Plan Climat Régional (PCR)
- Le Plan Régional pour la Qualité de l'Air (PRQA)
- Le Plan Régional d'Élimination des Déchets Autres que Ménagers et Assimilés (PREDAMA)
- Le Plan Régional d'Élimination des Déchets Industriels Spéciaux (PREDIS)
- Le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés de La Réunion (PDEDMA)
- Le Plan de Gestion des Déchets du BTP (PGDBTP)
- Le Plan Régional des Énergies Renouvelables et de l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie (PRERURE)
- La Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC)
- Le Plan Départemental de Cohésion Sociale (PDCS)
- Le Schéma Régional de Tourisme de La Réunion (SRT)
- Le Programme Régional de Formation Professionnelle (PRFP)

à savoir

Le PR2D est le projet de développement de l'île de La Réunion pour les vingt-cinq prochaines années. C'est un document de planification pour que les générations futures puissent vivre, travailler et s'épanouir à La Réunion. Elaboré de façon partenariale, il propose une vision globale de La Réunion, tous secteurs confondus, toutes tendances croisées...

- **Les actions et les outils :**
  - L'Agence Régionale de l'Énergie Réunion (ARER), pour un travail de recherches, d'études, d'expérimentation et d'information.
  - L'outil PRERURE pour une programmation des actions de maîtrise et de promotion des énergies renouvelables.
  - La généralisation des normes Haute Qualité Environnementale (HQE) pour tous les bâtiments réalisés par la Région : lycées, centres de formation, etc.
  - La mise en œuvre d'appels à projets pour le développement d'hébergements touristiques tendant vers la norme HQE.
  - Des appels à projet pour l'installation de fermes photovoltaïques et de fermes éoliennes.
  - Le lancement d'une étude de faisabilité d'un démonstrateur Énergie Thermique des Mers (ETM) au large de la ville du Port.

Une nécessité : la protection de l'environnement

- **Les démarches :**
  - La Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) pour préserver les écosystèmes littoraux en impliquant l'ensemble des acteurs.
  - Le programme de recherche Net Biome pour valoriser la recherche sur la biodiversité de l'Outre-mer européen. La Région Réunion en assure la coordination.
- **Les actions et les outils :**
  - Le Parc national de La Réunion (PNRun) pour préserver les zones naturelles.
  - KÉLONIA pour connaître et protéger les tortues de l'océan Indien.
  - La Réserve Naturelle Marine (RNM) pour la sauvegarde du littoral corallien.
  - La Région aide les associations travaillant dans le domaine de la protection du patrimoine naturel réunionnais : ARDA, INSECTARIUM, SEOR, VIE OCEANE, GLOBICE, SREPEN, AVAB RÉUNION, GAB RÉUNION...

Une question primordiale : les déplacements durables

- **Les démarches :**
  - L'élaboration du Schéma Régional de Déplacements (SRD) en 2003.
  - L'élaboration du Schéma Global de Déplacements (SGD) en 1993, document prospectif à l'horizon 2010 sur l'évolution des déplacements à La Réunion.
- **Les actions et les outils :**
  - La construction de la route des Tamarins livrée en juin 2009, pour désenclaver les quartiers des hauts et du sud de l'île.
  - Le Tram Train de Saint-Benoît à Saint-Joseph (1re phase de Sainte-Marie à Saint-Paul) pour limiter l'usage de la voiture.
  - La nouvelle route du littoral pour sécuriser les transports routiers nord-ouest.
  - Une piste cyclable autour de La Réunion pour favoriser les modes doux.
  - Un objectif de développement d'un parc automobile électrique à l'horizon 2025.

Un enjeu social : la formation et la lutte contre l'illettrisme

- **Les démarches :**
  - L'élaboration du Plan Régional de Développement des Formations (PRDF) pour la définition de la politique de la formation professionnelle à moyen terme.
- **Les actions et les outils :**
  - Le Programme Régional de Formation Professionnelle (PRFP) est un programme d'actions spécifiques favorisant l'insertion des jeunes et des publics en difficulté.
  - Le financement d'ateliers permanents de lutte contre l'illettrisme.

2.3 L'OBJECTIF DES AGENDA 21 SCOLAIRES

Les Agenda 21 scolaires permettent de « mobiliser la créativité, les idéaux et le courage des jeunes du monde entier afin de forger un partenariat mondial, de manière à assurer un développement durable et à garantir à chacun un avenir meilleur ».

Principe 21 de la Déclaration de Rio.

Quelques chiffres :

- Le dynamisme démographique de La Réunion, impose de construire un nouveau lycée tous les 24 mois (source : Région Réunion) et un nouveau collège tous les 12 mois (source : Rectorat).
- Au lycée de Bellepierre, plus de la moitié des élèves se rend en cours en voiture (conduite par lui-même ou déposé par un tiers).
- Un lycée consomme entre 100 et 300 kWh par élève et par an (chiffres Bilan Carbone© de 20 sites de la Région Réunion) et plus de 100 litres d'eau par élève et par jour. (Source : chiffres nationaux, Comité 21)



L'Agenda 21 scolaire, un engagement volontaire

L'Agenda 21 scolaire est encouragé par tous les acteurs du système éducatif, que ce soit la Région, le Rectorat, la Direction de l'Agriculture et de la Forêt ou l'Association des Directeurs de centres de formation.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Le Ministère de l'Éducation Nationale a clairement décidé, à partir de 2004 de **donner une « dimension pédagogique nouvelle à l'éducation à l'environnement en l'intégrant dans une perspective de développement durable ».**

(Circulaires N°2004-110 du 8 juillet 2004 et N° 2007-077 du 29 mars 2007)

Selon cette circulaire, les élèves doivent bénéficier, depuis la rentrée scolaire 2004, d'une **« éducation à l'environnement pour un développement durable qui leur assurera une formation progressive tout au long de leur cursus scolaire ».**

En mars 2007 le Ministère lance la seconde phase de généralisation de l'éducation au développement durable qui porte sur 3 volets :

- **inclure le développement durable dans tous les programmes,**
- **former les enseignants,**
- **multiplier les démarches de développement durable dans les établissements.**

Elle est complétée notamment en 2008 et 2009 par deux notes de service. La première indique que la sensibilisation « des citoyens aux enjeux du développement durable est une priorité des pouvoirs publics. C'est dans le sens de la campagne sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) que vient de lancer le Ministère des Affaires Étrangères et Européennes, en partenariat avec le Ministère de l'Éducation Nationale, ainsi que du plan d'actions gouvernemental adopté en juin 2006 pour le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement ».

(Note de service N°2008-007 du 05-06-2008)

La seconde précise les modalités de participation de l'appel à projet **« L'école agit ! Pour le développement durable »** dans les académies. Les élèves et les enseignants des écoles, des collèges, des lycées d'enseignement général, technologique et professionnel, sont invités à faire connaître leurs projets via http://www.lecoleagit.fr.

(Note de service N°2009-034 du 25-02-2009)

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'ALIMENTATION ET DE LA FORÊT

La circulaire DGER/SDRIC/C2007-2015 du 12 septembre 2007 produite par le Ministère de l'Agriculture précise :
« (…) La formalisation de l'Éducation en vue du Développement Durable (EDD) dans l'enseignement technique et supérieur, public et privé, relevant du Ministère de l'Agriculture, incite chaque établissement et l'ensemble des personnels à s'engager dans des démarches cohérentes de réflexions, d'actions et d'éducation pour promouvoir un développement soutenable, à toutes les échelles du territoire.
Elle permettra de coordonner et de renforcer de nombreuses actions éducatives déjà lancées sur ce thème dans les établissements publics locaux et nationaux, dans les centres d'apprentissage, dans les centres de formation pour adultes et dans l'enseignement supérieur ».

3 ENJEUX SONT IDENTIFIÉS

- Enjeu d'éducation et de formation de tous les individus, en tant que citoyens, acteurs dans leurs familles, dans leurs lieux de vie, dans leurs lieux de travail ou de loisirs, et dans leurs territoires.
- Enjeu de formation professionnelle, dans le cadre des divers métiers préparés et des activités pratiquées dans les établissements (agriculture, sylviculture, horticulture, aquaculture, production et commercialisation agroalimentaires, sciences vétérinaires, services en milieu rural, machinisme, gestion de l'eau et de la nature, paysages, gestion et administration des établissements ou des services, etc).
- Enjeu d'exemplarité des établissements eux-mêmes, à travers leur fonctionnement quotidien et leurs choix de gestion, par la mise en place de démarches d'actions et de réflexions contribuant au développement durable, en adéquation avec l'implication de tous dans la formation à cette nouvelle notion, grâce à l'évolution de l'ensemble de l'organisation sociale.

Le Plan Régional de l'Enseignement Agricole (PREA) comprend un axe stratégique qui promeut l'intégration du développement durable dans toutes les missions de l'Enseignement Agricole. Cet axe est décliné au travers d'un programme cible spécifique : « Le développent durable dans la formation, les établissements et l'exploitation agricole ».
L'un des axes de l'Agenda 21 de La Réunion, **« Promouvoir l'éducation et la sensibilisation de la population au développement durable »**, s'inscrit dans cette démarche de mise en place d'Agenda 21 scolaires.
La Région Réunion, avec l'Académie de La Réunion et la Direction de l'Agriculture et de la Forêt, encourage et soutient les lycées et centres de formation à mener des actions en faveur du développement durable. Cette mise en œuvre est non seulement un moyen de donner plus de cohérence aux actions déjà entreprises dans les établissements, mais aussi d'aller plus loin dans la proposition et la mise en œuvre d'actions nouvelles. Elle permet aussi une meilleure prise de conscience du rôle de chacun comme acteur de l'Agenda 21 scolaire.





« Il ne sert de rien à l'homme de gagner la Lune s'il vient à perdre la Terre. »

François Mauriac

(octobre 1885 - septembre 1970). De 1952 à sa mort, il occupe le poste de chroniqueur au Figaro, puis à L' Express. Chaque semaine, dans son 'Bloc-notes', il livre ainsi sa critique des hommes et des événements.

3 L'Agenda 21 scolaire



3.1 UNE NOUVELLE VOIE POUR VIVRE MIEUX

L'Agenda 21 scolaire est un outil pédagogique qui intègre les valeurs du développement durable dans l'enseignement, toutes disciplines confondues, et un programme d'actions à l'aide duquel l'ensemble de la communauté éducative (élèves, apprentis, enseignants, responsables, personnel technique et administratif, parents, etc.) intègre les principes du développement durable dans le fonctionnement de l'établissement.

à savoir

Le Comité National Français de la décennie des Nations Unies de l'Éducation pour le développement durable, officiellement mis en place en 2005, a pour objectif de mettre en réseaux les différents acteurs et de définir les grandes orientations en matière d'éducation pour le développement durable pour la décennie.

Selon les recommandations de l'Agenda 21 adoptées au Sommet de la Terre, l'éducation formelle, non formelle et informelle doit apporter à chacun la capacité de mettre en place les principes du développement durable, en changeant ses propres attitudes, décisions et pratiques quotidiennes.

La mise en place de l'Éducation pour un Développement Durable est essentielle dans tous les pays afin que se concrétise le souhait énoncé dans la Déclaration de Johannesburg, adoptée au Sommet mondial pour le développement en 2002 :

« Rendre la société mondiale plus humaine, plus secourable et plus respectueuse de la dignité de chacun ».



Penser globalement et agir localement

L'Agenda 21 mondial a été depuis 1992 décliné à différentes échelles. Au niveau national, en juin 2003, la France a adopté une Stratégie Nationale en faveur du Développement Durable (SNDD). Au niveau local, de nombreuses collectivités ont engagé la mise en place d'Agenda 21 locaux.

Aujourd'hui, l'enjeu est de mettre en œuvre cette démarche à l'échelle des établissements d'enseignement et des centres de formation.



Éduquer au développement durable

En décembre 2002, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la résolution 57/254 proclamant la Décennie (2005-2014) des Nations Unies pour l'Éducation au service du Développement Durable (DEDD).

La DEDD est une plate-forme mondiale destinée à :

- Ancrer le développement durable dans tous les apprentissages.
- Réorienter l'éducation.
- Développer des initiatives capables de mettre en exergue le rôle spécifique de l'éducation.

Cette résolution marque le coup d'envoi d'un mouvement mondial visant à améliorer les perspectives et la qualité de l'Éducation pour un Développement Durable. L'UNESCO a été chargée d'animer les activités de la Décennie et d'élaborer un projet de Plan international de mise en œuvre.

L'objectif de la Décennie des Nations Unies est d'intégrer les principes, les valeurs et les pratiques du développement durable dans tous les aspects de l'éducation et de l'apprentissage.

En 2009 est adoptée la déclaration de Bonn à la Conférence mondiale de l'UNESCO (http://www.esd-world-conference-2009.org/fr/a-la-une/news-detail-fr/item/bonn-declaration-adopted.html).

La DEDD est mise en œuvre dans chaque pays par un comité dont la composition et le niveau d'action varient selon la construction administrative et politique.

En France, ses objectifs se traduisent par la création du Comité National Français de la décennie des Nations Unies de l'Éducation pour le développement durable qui compte actuellement 45 membres (http://www.decennie-france.fr).

Des actions déjà engagées

De nombreux enseignants mettent déjà en place des actions qui s'inscrivent dans la dynamique du développement durable, même si ce terme n'est pas toujours employé.

Ainsi, les actions éducatives (mise en œuvre du tri, actions de solidarité avec des lycées/centres de formation d'autres pays, intégration de représentants des élèves et/ou des apprentis dans certains groupes de travail au sein des établissements) vont dans le sens du développement durable.



L'Agenda 21 scolaire : pour donner de la cohérence

L'Agenda 21 scolaire est basé sur la définition puis la mise en œuvre de plans d'actions reprenant les 3 axes du développement durable à l'échelle de l'établissement ou du centre de formation : l'efficacité économique, l'égalité sociale et la préservation de l'environnement.

Dans la pratique, les actions mises en œuvre dans un Agenda 21 scolaire peuvent s'organiser en grandes thématiques devant être abordées sous l'angle du développement durable, comme par exemple :

- Achats / Consommation
- Alimentation
- Biodiversité
- Déchets
- Déplacements
- Diversité sociale et culturelle
- Eau
- Énergie / Conception et utilisation des bâtiments
- Prévention des risques
- Santé / Qualité de vie / Air
- Solidarité / Coopération / Citoyenneté.

Cette liste n'est cependant pas exhaustive, mais elle propose des thématiques interdépendantes : travailler sur les achats et la consommation durable amène par exemple à se poser la question des déchets générés du fait de nos habitudes de consommation, mais aussi à s'interroger sur l'impact de notre mode d'alimentation sur l'environnement et sur notre santé.

L'idée n'est donc pas de traiter tous les aspects du développement durable, mais de mettre en cohérence et en perspective diverses actions déjà menées ou susceptibles de l'être à court terme au sein de l'établissement, de les rassembler dans un projet fédérateur, et de développer des synergies entre ces différentes actions.



L'Agenda 21 scolaire : une démarche participative ancrée dans un territoire

L'élaboration et la mise en œuvre d'un Agenda 21 scolaire sont par principe, des démarches volontaires dans lesquelles s'engage l'ensemble de la communauté éducative.

Si son contenu se veut ambitieux et propre à soulever l'enthousiasme, il doit néanmoins être adapté en fonction des capacités locales et des compétences propres des différents acteurs concernés : le chef d'établissement, l'équipe pédagogique, les agents administratifs et techniques, les élèves, les parents.

L'action pourra ainsi être limitée, dans un premier temps, à des opérations ciblées, susceptibles de susciter un effet d'entraînement par la mise en œuve d'actions visibles de tous. L'Agenda 21 scolaire pourra par la suite intégrer des actions nouvelles, démonstratrices de la volonté du lycée ou du centre de formation d'élargir la démarche.

L'Agenda 21 scolaire s'inscrit dans une dynamique territoriale plus large. Il faut le considérer comme une des pièces d'un vaste puzzle, d'abord au sein de son territoire, et plus largement au niveau mondial.
Dans cette perspective, l'Agenda 21 scolaire se construit en cohérence avec les Agenda 21 locaux, ou les autres dispositif qui permettent d'agir durablement au niveau local.



3.2 METTRE EN ŒUVRE LA DÉMARCHE

Cette rubrique présente les différentes étapes de réalisation de l'Agenda 21 scolaire, dans les lycées et les centres de formation.

Les différentes étapes de la démarche Agenda 21 scolaire

Pour mener à bien la démarche, il est proposé une organisation en 6 étapes.

1 Dans un premier temps, il s'agit d'impulser la démarche et mobiliser l'ensemble de la communauté éducative autour du projet.

2 Par la suite, après avoir sensibilisé et informé autour de l'Agenda 21 scolaire, il est nécessaire de constituer un Comité de Pilotage qui anime et coordonne la démarche de concertation et de participation des parties prenantes

3 L'instance de décision constituée par le Comité de Pilotage organise la mise en œuvre du diagnostic qui permet de cerner la réalité de l'établissement.

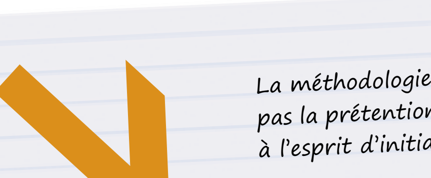
4 À partir des points forts et des points faibles identifiés, le Comité de Pilotage peut dégager les axes de progrès permettant de rédiger l'Agenda 21 scolaire et de définir le projet de l'établissement

5 L'Agenda 21 constitue la base du plan d'actions à venir. Un plan à corriger, renforcer en fonction de l'avancée de la réflexion.

6 Enfin sur la base du premier plan d'actions qui apporte des solutions opérationnelles aux axes de progrès, il s'agit d'évaluer la pertinence du dispositif, axes de progrès et plan d'actions.

1 Impulser la démarche et mobiliser
2 Organiser le pilotage
3 Réaliser le diagnostic partagé
4 Définir les axes de progrès et rédiger l'Agenda 21
5 Elaborer et mettre en oeuvre le 1er le plan d'actions
6 Evaluer la pertinence des axes et le plan d'actions
Un processus permanent de participation, de concertation et d'évaluation

Chaque étape est détaillée dans les pages suivantes.
Vous y retrouverez :
- Les objectifs à réaliser pour chaque l'étape.
- Les outils pour y parvenir.
- Les acteurs à mobiliser.
- Une proposition de calendrier.



La méthodologie proposée offre des repères pour mettre en œuvre la démarche. Elle n'a pas la prétention de fournir une prescription à appliquer qui serait finalement contraire à l'esprit d'initiative et de responsabilité de l'Agenda 21.



ÉTAPE 1 Impulser la démarche Agenda 21 scolaire et mobiliser

Cette première étape permet d'impulser la démarche. Dès ce stade, pour lui donner le poids nécessaire auprès de l'ensemble de la communauté éducative, le Conseil d'Administration ou l'Assemblée Générale valide officiellement l'initiative avec comme objectif de l'inscrire dans la durée.

à savoir

Littéralement « Agenda » vient du latin et signifie « ce qui doit être fait ».
« 21 » signifie XXIe siècle.

Utilisé en plusieurs langues et omni présent au quotidien, il est sans doute le mot latin le plus employé aujourd'hui dans le monde.

(In)formation lors de la pré-rentrée :

Une première information sur l'engagement du lycée ou du centre de formation dans la démarche peut être faite lors du discours de pré-rentrée du chef d'établissement ou du Directeur. Cette première rencontre de l'ensemble de la communauté éducative est l'occasion d'(in)former pour instaurer une culture commune et partagée par tous.

Les objectifs

1- 1. Présenter la démarche et la feuille de route « Qu'est-ce qu'un Agenda 21 scolaire ? » pour informer et sensibiliser les membres de la communauté éducative.
1- 2. Valider l'engagement de l'établissement en Conseil d'Administration, Conseil Intérieur, Assemblée générale et/ou Conseil de perfectionnement.
1- 3. Inviter les différents représentants de la communauté éducative (par mail, note de service) à :
- Diffuser l'appel à mobilisation des forces vives de l'établissement.
- Rejoindre le futur Comité de Pilotage qui portera la démarche Agenda 21 scolaire.

1- 4. Définir une date pour réunir le premier Comité de Pilotage.



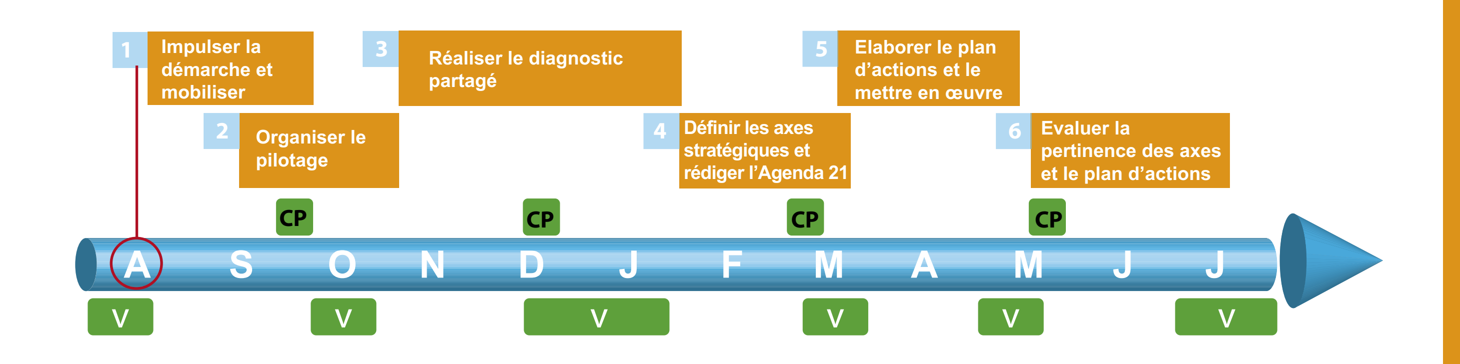
Comment ? Les outils

Fiche d'information et de sensibilisation à diffuser (outil 1 - Fiche de sensibilisation, pages 111-112).



Quand ?

Idéalement, cette première étape de sensibilisation et d'information se déroule au cours des 4 premières semaines de l'année scolaire.



ÉTAPE 2 Organiser le pilotage de l'Agenda 21 scolaire

Cette deuxième étape consiste à créer votre Comité de Pilotage, qui est l'instance de décision de votre Agenda 21 scolaire.



Le Comité de Pilotage

L'Agenda 21 scolaire est conduit par un Comité de Pilotage qui anime et coordonne la démarche à laquelle participe l'ensemble des acteurs et partenaires de l'établissement. Il est idéalement présidé par le chef d'établissement, directeur ou toute personne susceptible de le représenter. Il peut aussi être animé par un enseignant ou un formateur.

Les missions qui incombent au Comité de Pilotage :

- Définir le rythme de travail (temps affecté).
- Organiser les groupes de travail.
- Organiser la concertation.
- Coordonner le recueil des documents.
- Réaliser le compte-rendu des séances.
- Arbitrer.

Tout au long de la démarche, le Comité de Pilotage devra s'assurer que les principes et enjeux de l'Agenda 21 scolaire sont pris en compte :

- **Transparence.**
- **Transversalité.**
- **Concertation.**
- **Évaluation.**

Les objectifs

2-1. Rédiger la liste des membres du Comité de Pilotage.
2-2. Réunir le premier Comité de Pilotage.

Comment ? Les outils

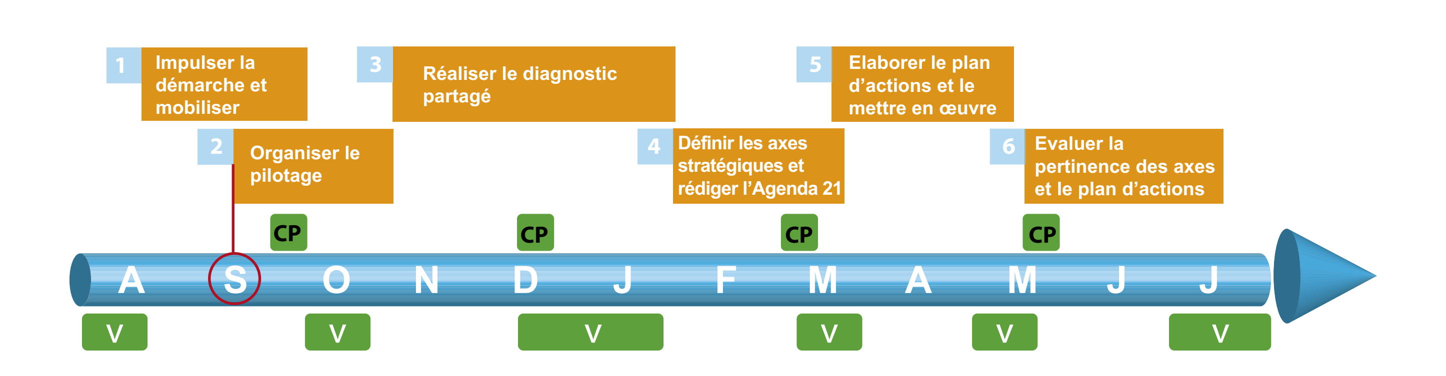
Fiche synthétique – Organiser le Comité de Pilotage.
Pour constituer une liste de diffusion des adresses mail qui servira notamment à rappeler les dates de réunion du Comité de Pilotage, à faire circuler l'information, les comptes-rendus etc… (outil 2 - Fiche synthétique organiser le pilotage, page 113).

Outils supplémentaires utiles avec modèle d'ordre du jour pour la conduite des Comités de Pilotage à venir
Un modèle de compte-rendu. Pour mémoire, respecter les grands principes de concertation et de transparence du dispositif, impose un compte-rendu de séance effectué à la fin de chaque réunion, communiqué à l'ensemble des membres du Comité de Pilotage et accessible sur l'intranet de l'établissement (si disponible) ou affiché de manière visible (outil 3 - Modèle de compte-rendu, page 113).
Un modèle de feuille de présence à faire circuler à chaque réunion du Comité de Pilotage (outil 4 - Feuille de présence page 114).



Quand ?

La constitution et la 1re réunion du Comité de Pilotage doivent idéalement intervenir avant les vacances d'octobre.





Qui ?

Le Comité de Pilotage réunit **entre 10 et 20 personnes** selon l'importance de l'établissement.

IL SE COMPOSE GÉNÉRALEMENT

Du chef d'établissement et/ou proviseur-adjoint
Son implication est essentielle car il porte et encourage la démarche participative vis-à-vis des élèves et de la communauté éducative.

Des enseignants
Ce sont eux qui, la plupart du temps, pilotent la démarche opérationnelle et animent le Comité de Pilotage. Chaque enseignant doit intégrer l'Agenda 21 scolaire à son programme pédagogique et participer concrètement au plan d'actions.

Des élèves (et leurs représentants délégués ou éco-délégués). Ils sont à la fois les acteurs et destinataires de l'Agenda 21 scolaire, dont l'éducation au développement durable et à la citoyenneté du XXIe siècle est la finalité première. Les élèves sont donc parties prenantes de la démarche dès son lancement et participent à l'ensemble des étapes, depuis le diagnostic jusqu'à l'évaluation.

Des parents d'élèves
Ils accompagnent leurs enfants dans la démarche et peuvent relayer et poursuivre sa mise en œuvre à la maison. Ils peuvent également encadrer des initiatives concrètes, inscrites au plan d'actions Agenda 21 scolaire.

Du gestionnaire et du personnel technique
Il joue un rôle fondamental d'articulation entre l'Agenda 21 scolaire et les fournisseurs. Il est force de proposition pour amener l'établissement à une consommation responsable et/ou maîtrisée.

Du responsable du centre de documentation et de son équipe
Ils permettent notamment l'accès aux documents, en lien avec les professeurs et peuvent les aider pour la réalisation d'expositions, ou l'organisation de débats.

De l'équipe médico-sociale
L'assistante sociale, le médecin scolaire et l'infirmière connaissent les élèves autant que les enjeux sanitaires et sociaux à intégrer à l'Agenda 21 scolaire.

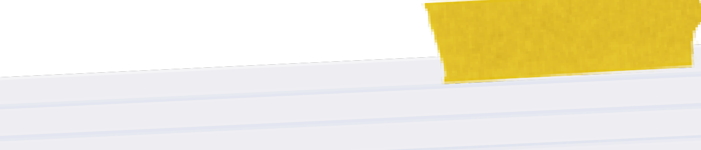
Dès ce stade, il peut être utile de faire réfléchir les membres du Comité de Pilotage à l'opportunité de mobiliser des partenaires extérieurs pour inscrire la démarche Agenda 21 scolaire dans une dynamique territoriale. L'élaboration et la mise en œuvre d'un Agenda 21 scolaire sont, par principe, des démarches volontaires dans lesquelles s'engage l'ensemble de la communauté scolaire de l'établissement.

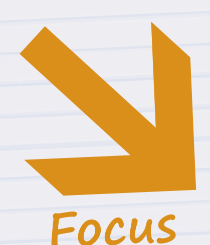
DANS L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE, PLUSIEURS DISPOSITIFS PEUVENT ÊTRE VALORISÉS DANS LE PILOTAGE D'UN PROJET AGENDA 21 SCOLAIRE

- Le dispositif de pluridisciplinarité, qui permet à des enseignants de matières différentes d'intervenir sur une même plage horaire avec un même groupe d'élèves, pourrait permettre d'intégrer dans les horaires scolaires conventionnels une participation à la réflexion sur l'Agenda 21 scolaire, de matières comme la biologie, l'écologie, mais aussi le machinisme agricole, l'agronomie, ou encore le français ou l'éducation socioculturelle, autre spécificité de l'enseignement agricole.

- Les modules de formation laissés à l'initiative de l'établissement, qui permettent, au travers de modules spécifiques, d'aborder une thématique souhaitée par l'établissement :
  - Bac pro : Enseignement à l'Initiative de L'établissement (EIL)
  - BTS : Module d'Initiative Locale (MIL) et Projet d'Intérêt Culturel (PIC).

- Le « tiers-temps » d'un enseignant pour mettre en œuvre une mission régionale attribuée par le Ministère de l'Agriculture, à la suite d'un appel à projet .





Focus

Pour rythmer votre démarche, nous vous proposons de réunir 4 Comités de Pilotage (CP) pour valider les différentes étapes en fonction de votre avancée.
Vous pouvez faire le choix de réunir plus souvent cette instance formelle de l'Agenda 21 scolaire.
Privilégiez aussi les moments informels avant ou après les Comités de Pilotage pour échanger.
Il est proposé un canevas d'ordre du jour pour vos Comités de Pilotage (n°1, n°2, n°3, n°4) dans les pages suivantes.

L'éco-délégué

L'éco-délégué fait le lien entre sa classe et le Comité de Pilotage. Il est l'interlocuteur privilégié des élèves comme des représentants des responsables pédagogiques.
Grâce à lui, la classe est tenue informée des projets auxquels chacun peut s'associer.
Il a également la possibilité de lancer dans sa classe des actions en lien avec l'environnement et le développement durable.

SES MISSIONS

Être un relais :
- d'informations et d'actualités, de veille et de production d'outils de communication ;
- entre les élèves, l'équipe de pilotage et l'équipe éducative, entre l'établissement, les parents et les collectivités locales.

Être garant des actions menées.

Être un ambassadeur : il est un représentant de l'établissement lors d'événements locaux ou nationaux.

Être acteur et force de proposition.

COMMENT DÉSIGNER DES ÉCO-DÉLÉGUÉS

Deux modes de désignation des éco-délégués :

Démocratique

Sur le modèle des **délégués de classe**, les éco-délégués sont élus par vote de tous les élèves pour relayer l'information et les actions de développement durable.

Volontaire

Basé sur la **cooptation pour le volontaire**, sans élection. La classe définit en concertation, celui et/ou celle qui les représentera.

Dans les deux cas, les éco-délégués sont des relais efficaces pour les éco-gestes et deviennent au fil du temps des partenaires incontournables pour relayer des valeurs plus abstraites. Deux éco-délégués par classe peuvent se partager les rôles pour arriver à une répartition équitable des tâches.

Comité de Pilotage n°1 : Proposition de déroulement

Exemple d'ordre du jour

- Faire circuler et signer la feuille de présence.
- Rappeler les principes de la démarche et les étapes du calendrier ou feuille de route (outil 1 - Fiche de sensibilisation, pages 111-112).
- Valider la liste des membres du Comité de Pilotage Agenda 21 scolaire.
- Préparer l'étape du diagnostic :
  - Organiser le recensement des actions réalisées par l'établissement en faveur d'un développement durable pour l'égalité sociale, la viabilité économique et la responsabilité écologique.
  - Adapter le questionnaire de perception (ex : diffuser une note de service, organiser le calendrier de réponse au questionnaire en ligne par les élèves).
- Choisir la date du prochain Comité de Pilotage.
- Rédiger un compte-rendu.

ÉTAPE 3 Réaliser le diagnostic partagé

L'état des lieux permet de cerner la réalité de l'établissement : ses impacts environnementaux, économiques et sociaux, ses points forts et ses points faibles. Ces informations doivent être partagées par tous les acteurs qui seront capables de se positionner en faveur de l'Agenda 21 scolaire.

Quand ?

Le rôle essentiel du diagnostic est de mettre en évidence les axes de progrès à investir pour, à l'étape suivante, rédiger l'Agenda 21 scolaire.
Avant de s'engager dans la rédaction de l'Agenda 21 scolaire, il s'agit d'être bien informé. Le diagnostic (recensement des actions déjà engagées, questionnaire de perception et de concertation, définition des axes prioritaires à investir) permet de cerner la réalité de l'établissement, les points forts, les points faibles, ce qui à terme doit être renforcé, corrigé ou supprimé.

LES ÉTAPES DU DIAGNOSTIC

Recenser les actions déjà engagées

Il s'agit de réaliser un inventaire de l'ensemble des actions déjà menées en faveur du développement durable : dans les domaines de l'environnement, de la cohésion sociale, de l'économie, mais aussi en terme de démarche participative (gouvernance).
L'objectif est de mettre en valeur les actions déjà menées afin de les pérenniser, les enrichir et de révéler des opportunités d'actions nouvelles.
Cet inventaire, coordonné par le Comité de Pilotage, est réalisé par l'ensemble des personnes intéressées par l'Agenda 21 scolaire.

Recueillir les attentes des acteurs avec le questionnaire de perception

En s'adressant à tous, le questionnaire répond à deux objectifs :
- sensibiliser à la démarche Agenda 21 scolaire;
- valider en concertation, le choix des axes prioritaires à investir.

(outil 6 - Questionnaire de perception, page 115).

Choisir les thématiques prioritaires de l'Agenda 21 scolaire

Les résultats du questionnaire de concertation permettent de définir les axes prioritaires parmi les 11 axes d'intervention ou enjeux prioritaires sur lesquels la réflexion va s'engager, en fonction de leur pertinence au sein de l'établissement et de leur lisibilité par tous. Cette sélection permet de faciliter le démarrage rapide de la démarche et des actions de lancement.

LES AXES THÉMATIQUES D'INTERVENTION RETENUS

- **Achats / Consommation**
- **Alimentation**
- **Biodiversité**
- **Déchets**
- **Déplacements**
- **Diversité sociale et culturelle**
- **Eau**
- **Énergie / Conception des bâtiments**
- **Prévention des risques**
- **Santé et Qualité de Vie / Air**
- **Solidarité / Coopération / Citoyenneté**

Chacune de ces thématiques doit répondre aux cinq finalités du développement durable mises en avant dans les traités internationaux et la Stratégie Nationale de Développement Durable:
- Lutter contre le changement climatique et agir pour la protection de l'atmosphère.
- Préserver la biodiversité et protéger les milieux et ressources naturelles.
- Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations.
- Promouvoir l'égalité des chances et l'épanouissement de tous les êtres humains.
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Ces enjeux doivent faire l'objet d'un diagnostic approfondi réalisé par des commissions thématiques pour bien connaître la situation et identifier les principaux axes de progrès à engager en priorité.
Ces axes concernent deux niveaux de responsabilité :
- l'échelle locale (les impacts directs sur l'établissement);
- l'échelle planétaire (les impacts sociaux et environnementaux).



Focus

En fonction du nombre de personnes constituant le Comité de Pilotage de l'établissement, il est recommandé une organisation en commissions « thématiques » afin de répartir la charge de travail.



Les objectifs

3- 1. Recenser les actions existantes.
3- 2. Recueillir les attentes avec le questionnaire de perception.
3- 3. Choisir les axes thématiques prioritaires du diagnostic.
3- 4. Renseigner les fiches diagnostic pour chacun des axes retenus.



Comment ? Les outils

Tableau de recensement des actions (outil 5 - Tableau de recensement des actions, page 114).
Questionnaire de perception et de concertation (outil 6 - Questionnaire de perception, page 115).
Fiches thématiques de diagnostic pour les 11 thèmes (disponibles sur la partie Conseils méthodologique des fiches thématiques de la rubrique 4).

Quand ?

Idéalement, cette étape de diagnostic se termine avant le départ en vacances du mois de décembre.



Qui ?

Cette étape se réalise avec les membres du Comité de Pilotage et, en fonction des choix thématiques, avec l'appui de personnes ressources extérieures.

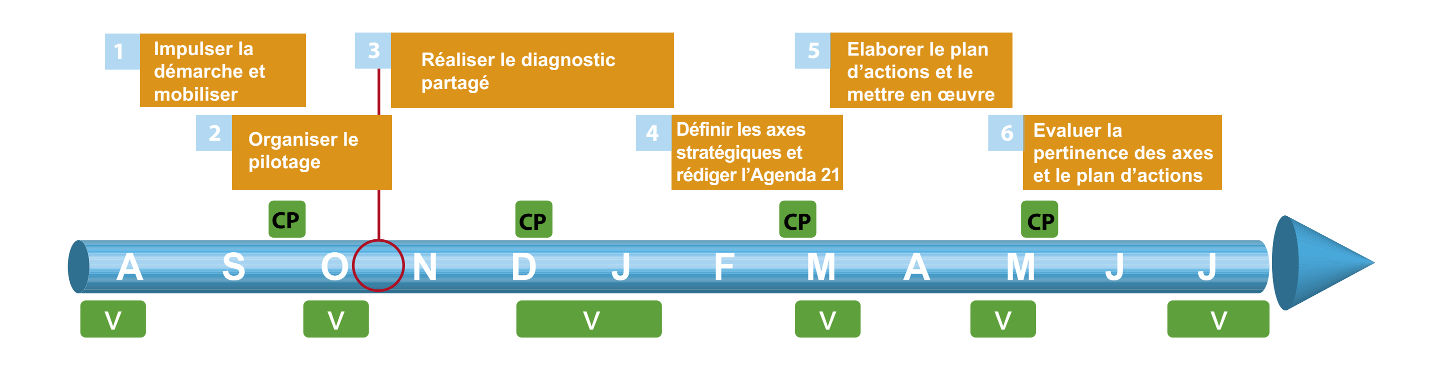
Consulter les fiches thématiques de diagnostic qui proposent des partenaires à associer pour chaque thématique.

Comité de Pilotage n°2 : Proposition de déroulement

Après la réunion du premier Comité de Pilotage qui a validé la liste de ses membres, organisé le recueil des actions existantes et des attentes avec le questionnaire de perception, un deuxième Comité de Pilotage peut se réunir dès que les résultats du questionnaire sont connus afin de remplir les fiches de diagnostic pour les axes retenus.

Exemple d'ordre du jour

- Faire circuler et signer la feuille de présence.
- Présenter la synthèse des actions engagées par l'établissement.
- Présenter les résultats du questionnaire de perception.
- Définir les axes thématiques à investir en priorité.
- Organiser les commissions thématiques en charge de collecter les données.
- Définir la date de réunion du Comité de Pilotage n°3.
- Rédiger un compte-rendu.



ÉTAPE 4 Définir les axes de progrès et rédiger l'Agenda 21 scolaire

Grâce au diagnostic, le Comité de Pilotage dispose des informations nécessaires pour déterminer les axes stratégiques à investir. Il lui revient de définir les enjeux en fonction de ses caractéristiques propres : taille de l'établissement, implantation urbaine ou rurale, proximité d'espaces naturels, etc. Une fois les axes fixés, vous êtes en mesure de rédiger votre Agenda 21 scolaire qui formalise l'engagement de votre établissement.

Les axes de progrès sont choisis en fonction des informations mises à jour par le diagnostic

Par exemple, un établissement a fait le choix de réaliser un diagnostic sur l'axe Alimentation. L'état des lieux a fait émerger une consommation importante de barres chocolatées et de sodas au moment des repas.
Le Comité de Pilotage a donc choisi comme axe stratégique la sensibilisation à la santé alimentaire, au goût et à la façon de consommer.

La rédaction de l'Agenda 21 scolaire permet d'exprimer votre engagement et de préciser votre contribution. Il s'agit d'un texte qui peut être assez court pour en faciliter la diffusion et l'appropriation par tous.

Comité de Pilotage n°3 : Proposition de déroulement

Exemple d'ordre du jour

- Faire circuler et signer la feuille de présence.
- Présenter la synthèse des commissions thématiques.
- Définir les axes stratégiques en concertation avec les membres.
- Rédiger l'Agenda 21 scolaire.
- Définir la date de réunion du Comité de Pilotage n°4.
- Rédiger un compte-rendu.



Les objectifs

4-1. Définir les axes stratégiques de votre Agenda 21 scolaire.
4-2. Rédiger en concertation l'Agenda 21 scolaire.
4-3. Choisir les principaux indicateurs d'évaluation.



Comment ? Les outils

Tableau de synthèse des axes stratégiques (outil 7 - Axes stratégiques, page 116).
Modèle d'engagement pour un Agenda 21 scolaire (outil 8 - Modèle d'engagement pour un Agenda 21 scolaire, page 117).



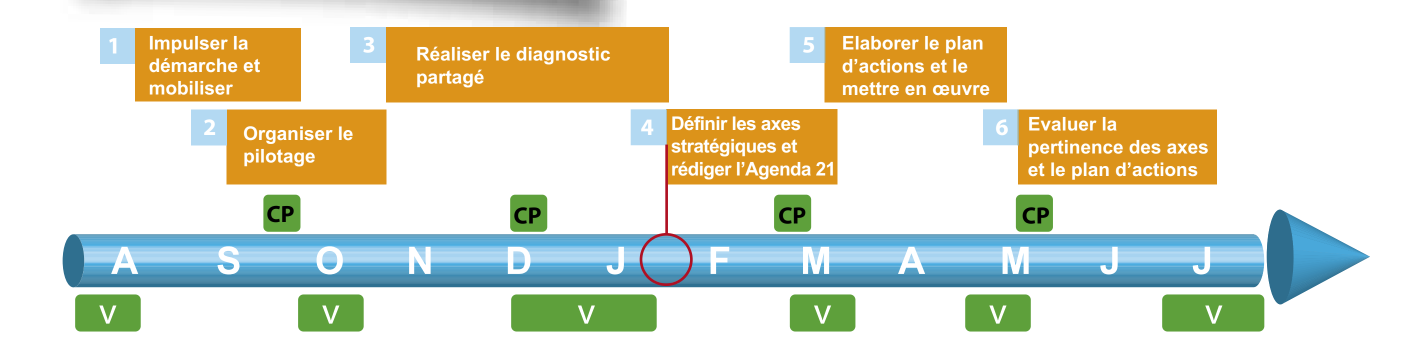
Quand ?

Idéalement avant ou juste après les vacances de mars.



Qui ?

- Les membres du Comité de Pilotage se chargent de cette phase.
- Le(s) pilote(s) élaborent en amont des propositions à soumettre au Comité de Pilotage.
- Les axes stratégiques doivent correspondre aux enjeux de l'établissement.
- L'Agenda 21 scolaire est la traduction des enjeux de l'établissement, écrits dans un texte accessible et compréhensible par tous, en engagements dans un plan d'actions formalisé.



ÉTAPE 5 Élaborer et mettre en œuvre le premier plan d'actions

à savoir

Lors de l'élaboration de votre plan d'actions, il est conseillé dans un premier temps de privilégier des actions visibles à court terme pour maintenir la dynamique autour de la démarche.

Les actions d'envergure qui nécessitent plus de temps pour leur élaboration sont à envisager dans un second temps, une fois que la démarche Agenda 21 scolaire est devenue un mode de fonctionnement permanent de l'établissement.

Par exemple, l'établissement qui vient de définir comme axe stratégique la sensibilisation à la santé alimentaire, au goût et à la façon de consommer pourra choisir comme action, la mise en œuvre de repas biologiques avec animation autour des produits issus de l'Agriculture Biologique (AB) et, dans un second temps, la création d'un potager bio pour alimenter en partie en légumes le restaurant scolaire.



Conseils

Maintenant que les objectifs de l'établissement sont définis et connus de tous, les acteurs de l'Agenda 21 scolaire vont construire un premier plan opérationnel, conçu en réponse à ces objectifs.
Pour chaque action seront précisés :

- Les objectifs et attendus.
- La nature, le pilote et les délais de réalisation de l'action.
- Les partenaires associés à la mise en œuvre.
- Le budget et les sources de financement.
- Les indicateurs d'objectifs et de résultats.
- La dimension pédagogique et territoriale.

Ce premier plan d'actions est amené à évoluer pour atteindre les objectifs fixés (ex : réduire la consommation d'énergie non renouvelable de 20% d'ici 3 ans...) et les résultats attendus (ex : pourcentage de baisse de la consommation d'énergie non renouvelable).



Les objectifs

5 - 1. Réaliser le plan d'actions.
5 - 2. Renseigner les fiches actions.



Comment ? Les outils

Modèle de fiche action (outil 9 - Fiche actions, page 117).

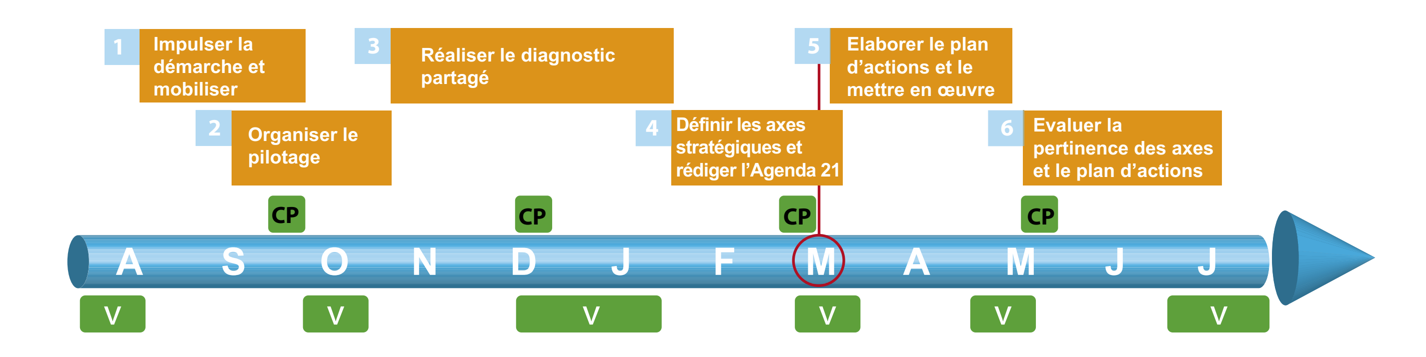


Quand ?

Idéalement avant ou juste après les vacances de mai.

Qui ?

L'élaboration du plan d'actions doit être concertée avec l'ensemble des membres du Comité de Pilotage.



ÉTAPE 6 Évaluer la pertinence des axes et le plan d'actions

Conseils

Évaluer le diagnostic
Le diagnostic permet de cerner la réalité de l'établissement, ses points forts et ses points faibles. Vous avez réalisé une «photographie» de la situation de l'établissement en choisissant une série de thèmes parmi les 11 axes de diagnostic proposés.
Pour un suivi et une amélioration continus, nous vous invitons à évaluer en concertation, chaque année (au mois de juin par exemple), votre diagnostic sur les thèmes choisis. Pour cela, il vous suffit d'évaluer votre diagnostic avec les indicateurs proposés.

Évaluer le plan d'actions
À l'issue du premier plan d'actions, chacune des actions fait l'objet d'une évaluation, sur la base des indicateurs d'objectif et de suivi des résultats. Cette évaluation permet de mesurer et de valoriser les résultats obtenus par l'action collective, d'améliorer la conduite de l'Agenda 21 scolaire et d'envisager la suite du plan d'actions.



Les objectifs

Évaluer le plan d'actions avec des indicateurs d'objectif et de suivi.



Comment ? Les outils

Tableau d'évaluation (outil 10 - Dispositifs d'évaluation, page 119)



Quand ?

Après la mise en œuvre des actions et au plus tard avant le départ en vacances de fin d'année scolaire.



Qui ?

Le(s) pilote(s) prépare(nt) en amont l'évaluation soumise au Comité de Pilotage pour débat et validation.

à savoir

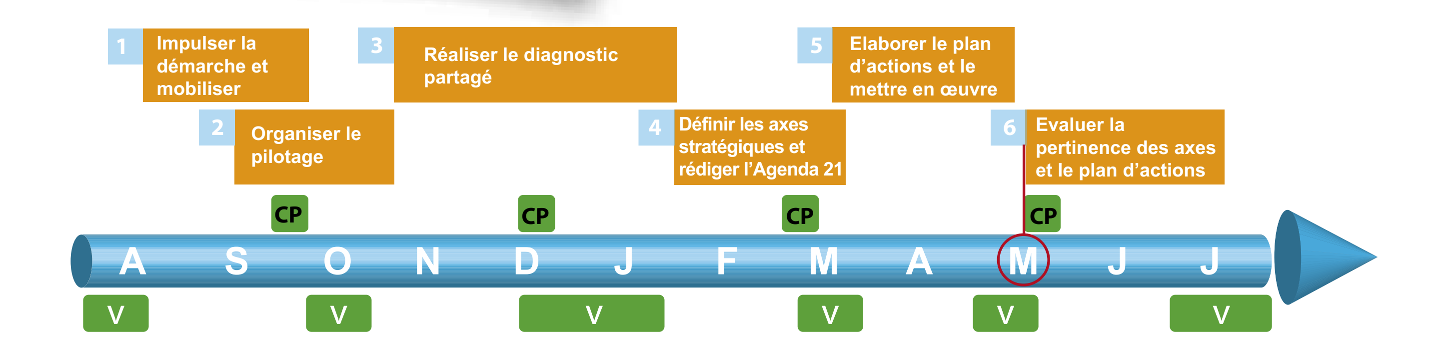
Indicateur d'objectif :
Imaginons une action qui consiste à mettre en œuvre un potager biologique au sein d'un établissement. L'objectif va être d'accroitre l'approvisionnement de la cantine en produits issus de l'agriculture de saison, locale et biologique. Dans ce cas, l'indicateur d'objectif choisi s'exprime en kg. Un % simple permet d'évaluer la production en Kg au regard des objectifs fixés.

Indicateur de suivi :
Pour faciliter la compréhension, le % de réalisation de l'action permet de communiquer facilement l'avancement des actions.

Comité de Pilotage n°4 : Proposition de déroulement

Exemple d'ordre du jour

- Faire circuler et signer la feuille de présence.
- Renseigner le tableau du plan d'actions.
- Remplir les fiches actions.
- Rédiger un compte-rendu.



3.3 CONSEILS POUR RÉUSSIR SON AGENDA 21 SCOLAIRE

Pour assurer le succès de la démarche Agenda 21 scolaire, certains principes transversaux fondamentaux doivent être respectés : la gouvernance, la formation, la communication et la création d'un projet pédagogique intégrant l'éducation au développement durable.

à savoir

- Semaine du Développement Durable.
- Journée sans voiture.
- Quinzaine du commerce équitable.
- Salon des Énergies Renouvelables.

Tous ces évènements à dimension locale, nationale et internationale peuvent être mis en synergie avec vos thèmes de diagnostic et servir ainsi de support et de relais à vos propres actions.





Mettre en œuvre la gouvernance

Pourquoi ?

La gouvernance, c'est-à-dire la participation de tous les acteurs dans les processus de réflexion et de décision de la démarche, vise à **responsabiliser** et **mobiliser** l'ensemble de la communauté de l'établissement. L'implication des acteurs assure la dynamique d'échanges, une adhésion plus forte et la pérennité de l'Agenda 21 scolaire.

Comment ?

Le Comité de Pilotage peut mettre en œuvre la gouvernance en s'assurant qu'il est bien représentatif de l'ensemble des catégories de la communauté et en associant les acteurs de l'établissement à :

- l'analyse de la situation;
- la définition des cibles sur lesquelles travailler en priorité;
- la définition des objectifs opérationnels.



Mettre en œuvre la communication

Pourquoi ?

La communication sur la démarche a plusieurs objectifs :

- Elle assure un échange d'informations qui optimise le déroulement de la démarche, chaque acteur est informé de l'avancée de la démarche et de son rôle.
- Elle assure une visibilité de la démarche, permet d'inciter les acteurs à la rejoindre et valorise l'implication de la communauté de l'établissement. L'établissement démontre par des actions qu'il s'interroge sur ses pratiques au regard des enjeux du développement durable et contribue à améliorer ses impacts. Ainsi, il construit et valorise son image sur le long terme.

Comment ?

- En interne : espaces d'affichage dédiés à l'actualité de la démarche dans le hall d'entrée, le CDI, la salle de repos/salle des professeurs...
- En externe : la création d'une rubrique Agenda 21 scolaire sur le site internet de l'établissement, la création d'un bulletin d'information, l'organisation d'une journée portes ouvertes ou d'animations pendant la semaine du développement durable, la participation à des colloques, etc.

Mettre en œuvre la sensibilisation et la formation au développement durable

Pourquoi ?

- La mise en œuvre d'une démarche Agenda 21 scolaire implique la modification de gestes et de comportements. Chaque acteur mobilisé doit donc comprendre pourquoi ses comportements doivent évoluer et comment les faire évoluer. La compréhension assure une meilleure adhésion et la mise en œuvre de nouvelles pratiques.

Comment ?

- Il existe de nombreux stages de sensibilisation et formation axés sur le développement durable que peuvent suivre les équipes pédagogiques et les personnels administratifs (se rapprocher du Rectorat).
- De nombreux outils de types CDRom, jeux, vidéos ou affiches, permettent de sensibiliser de manière ludo-éducative. Ces outils peuvent être mis à disposition dans les CDI et les salles de repos.



Mettre en œuvre l'amélioration continue

Pourquoi ?

- La mise en œuvre d'une démarche Agenda 21 scolaire implique l'évaluation périodique des actions déployées au sein de l'établissement afin d'améliorer la conduite de l'Agenda 21 scolaire et de proposer de nouvelles actions. L'amélioration continue est un processus d'enrichissement permettant d'améliorer la performance globale.

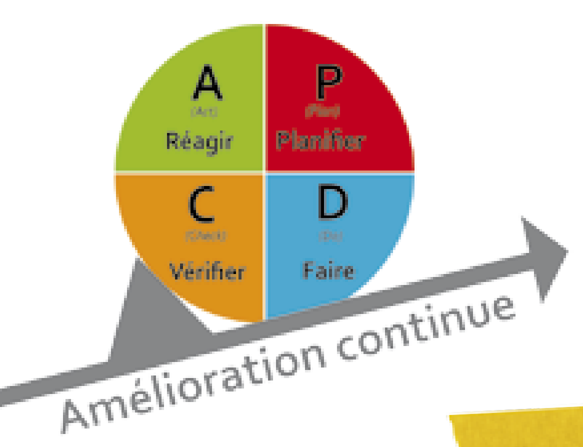
Comment ?

- La mise en œuvre de la « roue de Deming » permet de dérouler itérativement les quatre étapes du cycle « PDCA » : Plan (Planifier), Do (Développer ou réaliser), Check (Contrôler ou vérifier) , Act (Agir ou réagir). Elle vise à établir un cercle vertueux afin d'améliorer sans cesse la qualité de l'Agenda 21 scolaire.

à savoir

- *La mise en œuvre de la gouvernance ne doit pas remettre en cause le rôle décisionnaire du chef d'établissement et du conseil d'administration.*
- *Les parents d'élèves ont un rôle primordial puisqu'ils permettent de faire rayonner le développement durable au-delà de l'établissement. Ils sont force de proposition et peuvent assurer la mise en œuvre d'actions telles que les Plans de Déplacements.*
- *L'implication de tous les acteurs de l'établissement fait de l'Agenda 21 scolaire un projet fédérateur, porteur de sens.*
- *La mise en œuvre des actions par les membres de la communauté de l'établissement assure une appropriation des enjeux de la démarche et favorise sa pérennité.*

Roue de Deming





Pour une sensibilisation efficace, il faut à chaque étape de la démarche :

- *Identifier les besoins de formation des différents acteurs.*
- *Former en priorité sur les changements de comportements qui peuvent avoir un impact significatif : cantine, espaces verts, laboratoires, entretien.*
- *Expliquer à chacun ce qui va être réalisé et suggérer le rôle qu'il peut jouer dans le projet.*



Intégrer la dimension pédagogique

Pourquoi ?

- Parce que le développement durable intègre toutes les disciplines et permet de les décloisonner. Les matières enseignées aux élèves peuvent donc aborder le même thème sous des angles différents : le thème de la biodiversité peut, par exemple, être étudié aussi bien en Histoire Géographie qu'en Sciences de la Vie et de la Terre.
- L'Agenda 21 scolaire ne s'impose pas, il se construit avec les acteurs de l'établissement. Les cours peuvent être un lieu de débat et de réflexion avec les élèves qui alimenteront le projet et lui donneront du sens.

Comment ?

- Les actions de l'Agenda 21 scolaire peuvent aisément s'intégrer dans les programmes scolaires via l'Education au Développement Durable (EDD) ou des dispositifs d'enseignements interdisciplinaires comme les itinéraires de découverte. Pour plus d'informations, se renseigner auprès du Rectorat(http://ac-reunion.fr : "Outils" - "Liens utiles": Educsol), voir la circulaire de rentrée 2010-2011 qui place la poursuite de la généralisation de l'éducation au développement durable en 3e position de ses principes directeurs.

« Généraliser l'éducation au développement durable

Il appartient à l'École de former le citoyen du vingt-et-unième siècle, afin qu'il soit capable de faire des choix informés et raisonnés pour lui-même et pour assurer les équilibres nécessaires aux conditions de vie entre l'environnement, la société, l'économie et la culture. Tel est l'objet de l'éducation au développement durable, désormais inscrite dans les programmes des premier et second degrés dans l'enseignement général, technologique et professionnel.

Poursuivre et amplifier les démarches engagées dans les académies, au sein des écoles, des collèges et des lycées, combiner les enseignements, la vie des écoles et des établissements, leur gestion et leur ouverture sur l'extérieur sont maintenant les clés de la généralisation de cette éducation.

Dans ce cadre, favoriser les partenariats permet à la fois aux enseignants d'acquérir des ressources pédagogiques et aux élèves de découvrir concrètement la pratique du développement durable."

- En 2009, nous avions imprimé 500 exemplaires papier et gravé 200 CD-Romv



Développer un réseau inter-établissements

Pourquoi ?

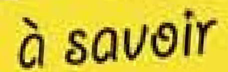
En fonction des spécificités des établissements, des complémentarités et des synergies sont à initier.

Les filières des uns peuvent venir appuyer la réflexion des autres.

Comment ?

Les différents établissements engagés dans la démarche, pour le partage et la mise en réseau des bonnes pratiques, peuvent envisager :

- La création d'un blog.
- L'organisation de séances de mutualisation.



Mobiliser les enseignants sur un projet pédagogique transversal permet de :

- *Harmoniser les méthodes et le vocabulaire.*
- *Créer des synergies entre les matières.*
- *Développer une motivation à mettre en œuvre l'EDD car les enseignants construisent ensemble un projet cohérent.*



3.4 LES RÈGLES D'OR

Pour que votre démarche Agenda 21 scolaire se déroule dans les meilleures conditions, le Comité de Pilotage devra particulièrement veiller à respecter les sept règles d'or définies ci-dessous.

à savoir

La réalisation d'un Agenda 21 scolaire est une démarche volontaire.

La capacité de mobilisation de l'ensemble de la communauté éducative par le Comité de Pilotage de l'établissement est l'un des facteurs de réussite.



1. Donnez un sens à votre projet

L'Agenda 21 scolaire doit être cohérent avec le projet d'établissement : il s'aligne sur celui-ci ou entraîne sa « redéfinition » à la lumière de nouvelles perspectives. Il se traduira par des buts et des plans d'actions spécifiques pour chacun des acteurs, mais l'essentiel est qu'il ait un sens global perceptible par tous.

Quelques recommandations

- Faites bien comprendre les enjeux que représente la mise en place d'un Agenda 21 scolaire.
- Formalisez votre engagement. L'Agenda 21 scolaire doit être explicitement cité dans le projet d'établissement.



2. Impliquez tout le monde

L'Agenda 21 scolaire est l'affaire de tous. Il doit créer une dynamique participative, susciter l'adhésion.

Quelques recommandations

- Incitez les différents acteurs à s'impliquer dans le choix des actions et leurs applications. Tous doivent être tenus informés des progrès réalisés. Encouragez-les à donner leur avis et à proposer des améliorations.
- N'oubliez pas de souligner leurs succès et de féliciter et/ou récompenser les personnes qui ont fait du bon travail.
- Nommez, au sein de l'établissement, un coordinateur ou une coordinatrice chargé(e) d'expliquer, rassurer et motiver l'équipe pédagogique, les personnels administratifs et techniques, et les élèves. Le coordinateur est le garant de la réussite de l'Agenda 21 scolaire.



3. Mettez en place un dispositif de suivi

On ne peut gérer efficacement que ce que l'on mesure. Cela suppose de mettre en place des grilles d'indicateurs et un schéma de progrès (voir 5.1 Outils pratiques) qui permettent d'évaluer l'évolution et l'impact des actions mises en œuvre. Ce suivi doit porter sur les aspects environnementaux, sociaux et économiques. Selon les thèmes abordés, il peut être réalisé par les élèves.



Quelques recommandations

- Faites régulièrement le bilan des progrès réalisés. Reprenez votre schéma de progrès, vérifiez ce qui a été accompli et ce qui doit l'être encore. Fixez-vous de nouveaux objectifs.
- Affichez les résultats des indicateurs et leur évolution. Les acteurs sauront ainsi à quoi ont servi leurs efforts, ce qui les encouragera à poursuivre sur leur lancée.



4. Faites preuve de souplesse

Veillez à ce que votre Agenda 21 scolaire soit adaptable en cours de route, en fonction de l'évolution de la situation et des bénéfices de l'apprentissage collectif. Un bon programme de développement durable doit pouvoir s'accommoder de possibilités inattendues et novatrices... ou faire face à des difficultés imprévues !

Quelques recommandations

- Soyez fidèles à vos principes, mais n'hésitez pas à élargir vos perspectives si vous entrevoyez de nouvelles possibilités d'actions.
- Tenez compte de l'expérience pour moduler vos objectifs.
- Soyez à l'écoute des expériences des autres établissements scolaires et des réactions des personnes impliquées dans l'Agenda 21 scolaire.



5. Inscrivez votre projet dans la durée

Pour réussir pleinement, un programme de développement durable doit engendrer des automatismes dans les actions au quotidien.

Quelques recommandations

- Faites en sorte que votre projet devienne un principe permanent dans la vie de l'établissement, par la pédagogie, l'écoute et la communication.
- N'hésitez pas à renouveler régulièrement votre message de sensibilisation.



6. Faites connaître vos bonnes pratiques

Quoi que vous entrepreniez en matière de développement durable, il est dans votre intérêt de le communiquer en interne, à l'ensemble des acteurs de l'établissement, qui pourront ainsi adopter de nouveaux comportements, non seulement dans l'enceinte, mais aussi à l'extérieur.
En externe, l'établissement devrait également diffuser ses « bonnes pratiques » en matière de développement durable sur son territoire, auprès des parents ou des prestataires de services.

Quelques recommandations

- Organisez une campagne d'affichage.
- Créez un bulletin, un site web.
- Profitez de la journée « portes ouvertes » de votre établissement pour communiquer sur ce qui a été fait et sur les résultats obtenus.
- Participez à des colloques.
- Médiatisez vos actions : conférences, débats, voyages d'étude, actions sociales et environnementales.
- Si vous publiez un compte-rendu annuel de vos actions, communiquez clairement ce que fait votre établissement en matière de développement durable.

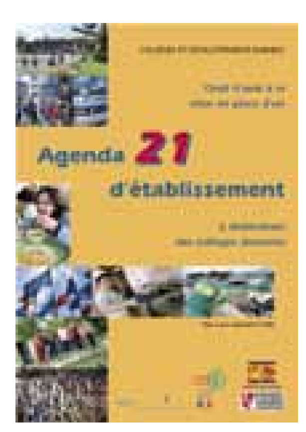


7. Établissez des partenariats

Les établissements peuvent rechercher des synergies par le biais de partenariats.

Quelques recommandation

- N'hésitez pas à contacter la Région, le Rectorat, la DAF, qui sont vos interlocuteurs privilégiés.
- Mais aussi tous les autres acteurs institutionnels, associatifs et privés concernés.



Extrait de « Outil d'aide à la mise en place d'un Agenda 21 d'établissement à destination des collégiens alsaciens » - Les sept règles d'or : Conseils pour une bonne réussite de l'Agenda 21 - 2008. Avec l'aimable autorisation du Conseil Général du Bas-Rhin.





Du Sommet de Rio aux lycées et centres de formation de La Réunion

Les différents Sommets et protocoles pointent l'urgence de l'action (Rubrique 1).
Les défis que relève La Réunion sont autant d'invitations pour passer du penser global à l'agir local (Rubrique 2).
La mise en œuvre de la démarche Agenda 21 scolaire est la réponse la plus opérationnelle à apporter au sein de votre lycée ou de votre centre de formation (Rubrique 3).

Maintenant place à l'action !

« C'est une triste chose de penser que la nature parle et que le genre humain n'écoute pas. »

Victor Hugo
(Février 1802 - Mai 1885)

L'auteur des Misérables, des Châtiments et de nombreux poèmes a allié à la fois ambition, longévité, puissance de travail et génie, ce qui ne pouvait que concourir à ce mélange de fascination et d'irritation qu'il suscite encore aujourd'hui.

4 Les fiches pratiques thématiques



MODE D'EMPLOI

Les fiches thématiques s'organisent toutes selon le même schéma :

1. **Le numéro** d'identification de la fiche et son **titre** suivis d'un **paragraphe introductif** et des **liens** possibles avec les autres thématiques.

N° THÈME DE LA FICHE

La maîtrise de nos consommations constitue un enjeu majeur. Non seulement nos ressources sont limitées mais leur utilisation par nos activités génère des pollutions, des déchets, des nuissances et des dégradations irréversibles sur nos écosystèmes. Il est urgent de modifier nos comportement, d'agir sur son mode de consommation pour mieux acheter, moins gaspiller et moins polluer, tout en restant solidaire avec celles et ceux qui produisent afin de satisfaire ses propres besoins.
En modifiant nos pratiques d'achats, nous devenons tous des décideurs capables d'influer sur les modes de production et de décision mondialisés.

Faire le lien avec :
Alimentation
Déchets
Déplacements
Eau
Énergie
Santé, qualité de vie
Solidarité, Coopération

2. Une partie **constats et enjeux à l'échelle internationale**, **en France** et **à La Réunion**.

CONSTATS ET ENJEUX

3. Une partie **actions de développement durable** qui reprend les différentes actions menées à La Réunion et plus spécifiquement des **exemples pouvant être réalisés dans les lycées et centres de formation**.

ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

4. Une partie **conseils méthodologiques** pour :
- faire l'inventaire des actions,
- réaliser son digagnostic,
- fixer des objectifs,
- Suivre l'efficacité et l'évolution de ses actions grâce à des indicateurs pertinents (quelques propositions sont faites à titre indicatif).

Les différentes étapes de la démarche Agenda 21 scolaire sont détaillées dans la Rubrique 3.

CONSEILS MÉTHODOLOGIQUES

5. Une partie **ressources** présente les principales ressources identifiées en fonction de la thématique. Les coordonnées des structures mentionnées se situent dans l'annuaire des acteurs à la fin du guide.

Tous les sigles mentionnés sont disponibles dans le glossaire en fin de guide.

RESSOURCES

Nota : Les exemples et les retours d'expériences mentionnés dans les fiches thématiques ne sont pas exhaustifs. Ils ont été communiqués par les partenaires qui ont participé à l'élaboration du guide.



Cette partie a été élaborée à partir d'extraits du « Guide méthodologique – Agenda 21 scolaire » - Angers 21 - Une place pour chaque jeune – 2005.
Avec l'aimable autorisation de la Ville d'Angers.

4.1 ACHATS / CONSOMMATION

La maîtrise de nos consommations constitue un enjeu majeur. Non seulement nos ressources sont limitées mais leur utilisation par nos activités génère des pollutions, des déchets, des nuisances et des dégradations irréversibles sur nos écosystèmes. Il est urgent de modifier nos comportements, d'agir sur nos modes de consommation pour mieux acheter, moins gaspiller et moins polluer, tout en restant solidaire avec celles et ceux qui produisent afin de satisfaire nos propres besoins.
En modifiant nos pratiques d'achats, nous devenons tous des décideurs capables d'influer sur les modes de production et de décision mondialisés.

Faire le lien avec :
Alimentation
Déchets
Déplacements
Eau
Énergie
Santé / Qualité de vie / Air
Solidarité / Coopération / Citoyenneté

CONSTATS ET ENJEUX

À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE

CONSTATS

- Dans le monde, 1 enfant sur 4 est obligé de travailler, soit environ 250 millions d'enfants âgés de 5 à 14 ans.
- Quand l'économie mondiale affichait une croissance de 3,2% / an, un tiers de la planète vivait dans l'extrême pauvreté. La crise économique issue de la crise financière de 2008 ne peut qu'aggraver cette situation.
- 135 millions de personnes sont amenées à quitter leurs terres devenues stériles par la surexploitation agricole.
- Les filières de production sont de plus en plus dispersées à travers le monde, le plus souvent au détriment de l'environnement et des populations des pays émergents dont les droits sont bafoués. Il est difficile pour le consommateur de se repérer tant les filières de production et de commercialisation sont complexes.

ENJEUX

- Permettre à tous les pays de connaître un développement social et économique satisfaisant.
- Diminuer notre impact écologique et socio-économique en modifiant nos modes de consommation.

EN FRANCE

CONSTATS

- En 2001, la France était le second pays exportateur mondial de produits agricoles et alimentaires. En 2009, elle est le premier exportateur mondial de produits transformés, mais le troisième exportateur mondial de produits agricoles et agroalimentaires. *(Source : http://agriculture.gouv.fr)*
- En 30 ans, le nombre de petits commerces a chuté de 60% au profit des grandes chaînes de distribution.
- Les inégalités se sont accrues, actuellement 4,5 millions de Français vivent en dessous du seuil de pauvreté.
- Le Plan National d'Action pour des Achats Publics Durables (PNAAPD) a pour objectif de faire de la France, d'ici 2009, l'un des pays de l'Union Européenne le plus engagé dans la mise en œuvre du développement durable au sein de la commande publique.

ENJEUX

- Modifier nos modes de consommations.
- Développer les achats responsables éthiques, équitables et écologiques.

À LA RÉUNION

CONSTATS

- Malgré les progrès importants réalisés par l'agriculture réunionnaise au cours des dernières décennies, les aliments consommés sont en grande partie importés : 85% du lait, 62% du bœuf, 54% des volailles, 47% du porc, 30% des légumes et 20% des fruits ne sont pas produits localement.

(Source : site Internet de la Chambre d'Agriculture de La Réunion)

ENJEUX

- Développer les achats responsables, éthiques, équitables et écologiques dans une perspective d'autonomie régionale.
- Acheter de préférence des aliments produits à La Réunion.
- Passer d'une « politique agricole » à une « politique alimentaire» afin de répondre aux besoins et attentes des consommateurs : Contrat « consommateurs-producteurs ». *(Source : Atelier 1 des États Généraux de l'Outre-mer http://www.etatsgenerauxdeloutremer.fr)*



DÉFINITIONS

Qu'est-ce qu'un consomm'acteur ?

« Être un consommateur responsable, c'est s'informer pour savoir ce qu'on achète, à qui et quel en est l'impact social et environnemental ». Il s'agit de passer du statut de consommateur à celui de consomm'acteur qui « aligne ses achats sur ses convictions. S'il privilégie des critères éthiques, il refusera le travail des enfants ou veillera au respect de la liberté syndicale. S'il est éco-citoyen, il consommera selon les principes du développement durable : choix de produits locaux, économie d'énergie, limitation du rejet de gaz à effet de serre ».

(Source : Préserver La Réunion, mode d'emploi, avec le concours du Conseil Régional de La Réunion, édition Nathan, 2008, ISBN 978-2-09-161164-8)

4
Les fiches pratiques thématiques



ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Témoignages

Durant la Semaine du Développement Durable de 2009, le lycée Victor Schoelcher a réalisé un spectacle dramatique ponctué de plusieurs tableaux intégrant des danses, du théâtre et des défilés insolites et éphémères mettant en scène des élèves portant des tenues variées, réalisées à base de déchets (cannettes, sachets) pour nous interpeller sur nos mauvaises habitudes de consommation.

ACTIONS MENÉES À LA RÉUNION

- Exposition et animation sur « **Consommer un poisson péi (l'ombrine ocellée), c'est consommer durablement** », action labellisée Semaine du Développement Durable.
- Réalisation en cours par les services de l'État d'un **Guide d'Achat Éco-responsable à La Réunion**, qui sera mis à dispositon de l'ensemble des collectivités et établissements publics de l'île courant 2010.
- Mise en place d'initiatives exemplaires par la Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion : **« vers des achats éco-responsables : la démarche CCIR »**, accompagnée par son Département Développement Durable D3. Intégration des exigence E&DD dans ses marchés publics.
- **Engagement de la Région Réunion dans une démarche d'Agenda 21 interne**. Dans ce cadre, une réflexion a été initiée avec les responsables achats, pour prendre en compte le développement durable dans la commande publique.

EXEMPLES D'ACTIONS POUVANT ÊTRE RÉALISÉES DANS LES ÉTABLISSEMENTS

- Mettre en place des ventes de paniers « Agriculture raisonnée » avec les sections vente des établissements.
- Visiter la ferme d'élevage de Gueule Rouge.
- Consulter les ressources pédagogiques de l'ARDA (photo, vidéo, bibliographie) via un outil Internet dédié.
- Élaborer une charte de l'éco-citoyen responsable (une par établissement et fusionner au niveau académique).
- Mener une réflexion sur des actions à mettre en œuvre pour compenser ou éviter les émissions de CO_2.
- Élaborer un cahier des charges des achats incluant un volet développement durable (obligation de reprise des cartouches d'encre ...).
- Optimiser les synergies inter-classe et structurer les filières (par exemple, fabrication des blouses par la classe de couture).





CONSEILS MÉTHODOLOGIQUES

FAIRE L'INVENTAIRE DES ACTIONS RÉALISÉES

Il peut s'agir d'actions visant à :

- Définir des critères spécifiques pour certains achats de l'établissement (appareils électriques performants, papier recyclé, nourriture bio, véhicules faiblement émetteurs, etc.).
- Limiter l'utilisation des produits jetables (gobelets en plastique, etc.).
- Limiter les quantités de consommables utilisés (cartouches d'encre etc.).
- Informer sur les différents labels figurant sur les produits.
- Etc.

RÉALISER UN DIAGNOSTIC

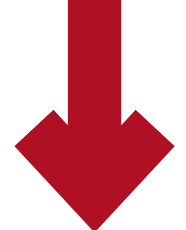
- Identifier les catégories de produits achetés par l'établissement présentant des enjeux économiques / environnementaux / sociaux.
- Analyser vos comportements d'achats en fonction des critères d'achat responsable.
- Déterminer les achats sur lesquels l'établissement peut agir.
- Identifier les postes d'achats les plus porteurs pédagogiquement pour promouvoir des attitudes et des comportements d'achats responsables au sein de l'établissement.
- Vérifier si l'établissement utilise déjà des produits issus du commerce équitable ou de l'agriculture biologique locale.
- Déterminer si le matériel usagé (mobiliers, ordinateurs, livres) est repris et valorisé.
- Faire le point sur le niveau de connaissance des labels figurant sur les produits et qui sont susceptibles de guider les élèves et personnels dans leur choix.

FIXER DES OBJECTIFS

- Diminuer la consommation de consommables (papier, cartouches, etc.) en fixant un objectif (diminuer de 50% en 2 ans la consommation de papier au sein de l'établissement ou de la section).
- Identifier et utiliser des produits d'entretien moins polluants.
- Discuter des améliorations pouvant être réalisées en interne avec les élèves/apprentis, le gestionnaire et l'agent technique et les présenter lors de la rencontre avec les techniciens du Conseil Régional, afin d'envisager leur intégration au programme pluriannuel de travaux.

SUIVRE L'ÉVOLUTION DE VOTRE DIAGNOSTIC

- Déterminer le pourcentage d'achat de papier recyclé ou issu de fibres vierges de forêts gérées durablement.
- Déterminer le pourcentage d'achat de produits éco-responsables au sein de l'établissement.
- Assurer le suivi annuel des consommables utilisés dans l'établissement (papier, cartouche).







RESSOURCES

Association Réunionnaise de Développement de l'Aquaculture (ARDA) - Pôle « Recherche et Développement » en aquaculture et pôle « Études et valorisation » des systèmes aquatiques continentaux.

Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion (CCIR) Démarche achats éco-responsables, avec son Département Développement Durable D3.

Direction de l'Agriculture et de la Forêt (DAF) - Pôle Économie Agricole et Monde Rural, en charge de l'enseignement agricole. Ses champs d'actions sont : sécurité alimentaire, éco phytosanitaire, eau (police de l'eau, assainissement), énergie, déchets, biodiversité et risque.

Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) - Guide d'Achat Éco-responsable à La Réunion. Une plate-forme internet recensant les achats durables disponibles à La Réunion sera mis à la dispositon de l'ensemble des collectivités et établissements publics de l'île courant 2010.

Organisme Certificateur Tropique Réunion Océan Indien (OCTROI) - Association créée en 2003 à la demande des professionnels de l'île de La Réunion pour répondre à leurs préoccupations en matière de reconnaissance de la qualité et de l'origine de leurs produits ainsi que de leurs services.

Pour en savoir plus

Artisans du Monde - Premier réseau de commerce équitable en France. http://www.artisansdumonde.org

Guide pratique de l'ADEME, Comment devenir écoconsommateur? http://www.ademe.fr/particuliers/Fiches/achet_et_conso/index.htm

Max Havelaar - Association qui délivre un label aux produits répondant aux standards du commerce équitable. http://www.maxhavelaarfrance.org

Ouvrage « Clefs pour une éducation au développement durable» dont l'objectif est de faire le point sur l'ensemble des questions actuelles liées à l'éducation au développement durable, Brunot Riondet, Paris, édition Hachette éducation, coll.: Ressources formation. Enjeux du système éducatif, 2004, 2-86632-554-0

Plaquette « Préserver La Réunion Mode d'emploi » pour mieux comprendre les dangers qui menacent La Réunion et apprendre les gestes pour agir au quotidien. Avec le concours du Conseil Régional de La Réunion, édition Nathan, 2008, ISBN 978-2-09-161164-8

Plate-forme pour le commerce équitable : http://www.commercequitable.org Organisme national qui réunit les différentes organisations de commerce équitable. Le site propose de nombreux outils et liens.



DÉFINITIONS

L'Analyse du Cycle de Vie (ACV)

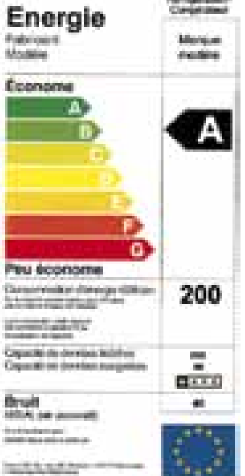
L'analyse de cycle de vie, c'est la possibilité concrète et accessible pour tous les consommateurs, de connaître l'impact d'un produit. Le but est de réduire la pression d'un produit sur les ressources, l'environnement, tout au long de son cycle de vie, de l'extraction des matières premières jusqu'à son traitement en fin de vie (mise en décharge, incinération, recyclage, etc). Cette méthode, apparue dans les années 70 commence à entrer dans les méthodes utilisées en gestion de l'environnement, notamment depuis sa normalisation avec la série des normes ISO 14040.

ZOOM SUR LES ÉCO-LABELS

Les étiquetages réglementaires / écolabels officiels

Les étiquetages réglementaires
Des affichages à caractère obligatoire reposant généralement sur les réglementations européennes, peuvent fournir des éléments de comparaison intéressants entre les différents produits.
C'est notamment le cas en matière de consommation d'énergie. Deux applications importantes actuellement peuvent être citées :

- l'étiquette énergie;
- l'étiquetage des véhicules.





Les écolabels officiels, créés à l'initiative des pouvoirs publics (étiquetage environnemental de Type I soumis à la norme ISO 14 024), définissent des critères et des niveaux d'exigences par catégorie de produits. Généralement, ils garantissent aussi bien l'aptitude à l'usage des produits que la limitation de leurs impacts sur l'environnement. Les critères qu'ils fixent reposent sur une approche prenant en compte le cycle de vie, ainsi qu'une approche multicritères. Ils sont adoptés après consultation des producteurs, des distributeurs ainsi que des associations de consommateurs et de protection de l'environnement. Ils sont révisés pour prendre en considération les évolutions des offres et des connaissances (environ tous les trois ans). L'utilisation des écolabels relève d'une démarche volontaire de la part des industriels.



NF Environnement : certification écologique officielle française délivrée par AFNOR Certification (organisme certificateur indépendant). Elle a pour objet d'attester la conformité des produits ou services aux exigences définies dans des cahiers des charges (ou référentiels), qui portent sur la qualité d'usage et la qualité environnementale des produits.



Éco-label européen : il s'agit du seul label écologique officiel européen utilisable dans tous les pays membres de l'Union Européenne. Il est délivré, en France, par AFNOR Certification.



Cygne Blanc (Nordic Swan) : il vise à encourager une conception durable des produits. Il est délivré pour une durée de 3 ans, après quoi il doit être renouvelé.



Ange Bleu (Der blauer Engel) : il est attribué aux produits qui se comportent de façon favorable vis-à-vis de l'environ nement. Son label consiste de fait à une aide à l'achat pour le consommateur allemand particulièrement sensible à l'écologie.

Les labels privés collectifs

Ils garantissent également la vérification des caractéristiques et des performances des produits par une tierce partie.
A la différence des écolabels officiels, ils ne concernent pas forcément l'ensemble du cycle de vie du produit et ne portent le plus souvent que sur une caractéristique environnementale du produit ou sur une étape particulière de son cycle de vie.


Économie d'énergie



Energystar : il atteste de l'efficacité énergétique d'un produit (électroménager, électronique domestique ..)



TCO : il est attribué aux ordinateurs et téléphones portables qui respectent certains critères relatifs à l'efficacité énergétique, aux émissions polluantes, aux ondes électromagnétiques (téléphones portables, ordinateurs, claviers, écran).
(Label privé suédois à ne pas confondre avec le Territoire de la Côte Ouest qui est une communauté d'agglomération de La Réunion).

Gestion durable des forêts

FSC (Forest Stewardship Council) et **PEFC** (Program for the Endorsement of Forest Certification) : ils garantissent la gestion durable des forêts sur la base de critères économiques, sociaux et environnementaux.
Ces labels concernent principalement les produits papetiers et d'ameublements.





Commerce équitable

Max Havelaar : il répond aux standards internationaux du commerce équitable, favorise la prise en compte des critères environnementaux.
Il se trouve essentiellement sur les produits alimentaires et textiles.



Agriculture biologique : il désigne un mode de production soucieux des équilibres naturels, qui exclut l'usage de produits chimiques de synthèse et des OGM.
Ce label se trouve sur les produits agro-alimentaires. La version avec l'épi de blé correspond au label européen.
Le logo de l'agriculture biologique de l'Union européenne : il vise à consolider la confiance des consommateurs quant à la provenance et le contrôle des boissons qu'ils consomment, et la présence du logo assure le respect du règlement sur l'agriculture biologique de l'Union européenne.
Depuis le 1er juillet 2010, le logo biologique de l'UE est obligatoire pour tous les produits alimentaires biologiques préemballés au sein de l'Union européenne. Il est également possible d'utiliser le logo bénévolement pour les produits biologiques non préemballés produits dans l'Union européenne ainsi que pour tout produit biologique importé de pays tiers

Agriculture biologique





Les autodéclarations / éco-profils

Les autodéclarations environnementales

La norme ISO 14 021 encadre les déclarations environnementales avancées par un producteur ou un distributeur.
Cette norme d'application volontaire rappelle les principes généraux de pertinence, de sincérité et d'exactitude que toute autodéclaration environnementale est censée respecter.
Elle précise, en particulier, les définitions et les modes de preuves à respecter pour une douzaine de caractéristiques environnementales usuelles (contenu en recyclé, économe en ressources, énergie récupérée, réduction de déchets, économe en eau, longue durée de vie, etc).

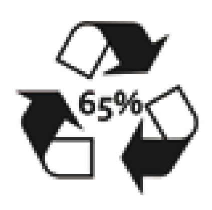
Les écoprofils

Ils sont l'illustration des résultats d'une analyse de cycle de vie présentés de manière synthétique. Ils permettent la comparaison de produits remplissant la même fonction entre eux (étiquetage environnemental de Type III soumis à la norme ISO 14 025).
Ils concernent essentiellement les produits de construction et d'équipements.

Exemple d'auto déclarations vagues et trompeuses :

« Protège l'environnement »
« Peinture sans solvant »

Exemple d'auto déclarations « recommandées » :



Signifie :
« Ce produit ou cet emballage contient 65% de matières recyclées »

4.2 ALIMENTATION

D'où vient ce qui est dans mon assiette ? Quelle quantité de ressources naturelles est-elle nécessaire à sa production ? Ces questions ont un impact direct sur la santé, l'environnement et sur l'aspect social. Plus il y a prise de conscience chez les citoyens, et une traduction dans nos actes, plus nous préservons notre planète. Agir sur notre alimentation (production, consommation) est une opportunité d'actions à plusieurs niveaux (santé, environnement, etc.).

Faire le lien avec :
- Achats / Consommation
- Biodiversité
- Déchets
- Eau
- Énergie
- Santé / Qualité de vie / Air
- Solidarité / Coopération / Citoyenneté



CONSTATS ET ENJEUX

À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE

CONSTATS

- Le droit à l'alimentation « à une nourriture adéquate, suffisante, saine, nutritive » est un droit humain fondamental.
- La faim demeure la principale cause de mortalité dans le monde : 1 personne meurt de faim toutes les 4 secondes.
- Plus de 815 millions de personnes souffrent de la faim dans le monde alors que 31% des américains sont obèses. *(Source : F.A.O.)*
- Les aliments contaminés par des substances chimiques toxiques préoccupent le monde entier en raison des implications sur la santé publique (risque accru de cancers, diminution de la fertilité, etc.).
- Le prix mondial des produits agricoles de base est fixé à partir du prix de revient des surplus de l'agriculture des grands pays exportateurs comme la France ou les États-Unis : en 1960, une famille africaine récoltant 10 sacs de céréales, en vendait 2 pour ses besoins de base (frais de scolarité, médicaments, vêtements, etc.) et conservait 8 sacs pour se nourrir. En 2000, cette même famille doit en consacrer 4 pour les mêmes besoins, il ne reste alors que 6 sacs pour l'alimentation.

ENJEUX

- Permettre à chaque individu de manger à sa faim (sécurité alimentaire).
- Favoriser une alimentation saine et équilibrée dont la production préserve les ressources.

EN FRANCE

CONSTATS

- 2 millions de personnes souffrent d'une mauvaise alimentation et 40% des français sont concernés par un problème de poids : 13 millions sont en surpoids et 4 millions sont obèses.
- Une étude a montré que 6 % des fruits et légumes testés en France présentaient des teneurs en pesticides dépassant la Limite Maximale de Résidus (LMR). *(Source : DGCCRF, avril 2008)*
- Ceux qui mangent 400 g de légumes par jour ont 3 à 4 fois moins de cancer de l'estomac que ceux qui en mangent 40 g. *(Source : Denis Corpet, Directeur de l'équipe Aliment et Concer de l'UMR INRA-ENVT)*

ENJEUX

- Permettre à chacun l'accès à une alimentation saine, diversifiée, de bonne qualité nutritionnelle et gustative.
- Réduire de 50% l'usage des pesticides sur 10 ans et mettre en place 15% de produits biologiques dans les cantines d'ici 2010, suite au Grenelle de l'Environnement. *(Source : circulaire ministérielle du 2 mai 2008)*

À LA RÉUNION

CONSTATS

- Les îles de la Commission de l'Océan Indien (COI) s'organisent en terme de sécurité alimentaire.
- L'enquête ETADAR réalisée en 2006 à La Réunion sur une population d'adolescents de 13 à 20 ans révèle une prévalence de 17% de surcharge pondérale. L'obésité concerne 3% des adolescents.
- Seulement 10% des produits servis dans les restaurants scolaires sont d'origine réunionnaise.

ENJEUX

- Structurer la filière « fruits et légumes » afin d'augmenter la production locale et garantir des prix stables.
- Améliorer la pénétration des produits agricoles locaux ou issu de l'agriculture biologique dans la restauration scolaire.
- Garantir la sécurité alimentaire pour tous par une nourriture quantitativement et qualitativement suffisante pour mener une vie saine et active.



DÉFINITIONS

Le « label Agriculture Biologique » (label AB) est propriété de l'État (Ministère de l'Agriculture et de la Pêche). Il est apposé sur les produits et destiné à garantir le respect du cahier des charges de l'Agriculture Biologique. Ce label garantit notamment que l'aliment est composé d'au moins 95% d'ingrédients issus du mode de production biologique et de pratiques respectueuses des équilibres naturels, de l'environnement et du bien-être animal. Il garantit également que la certification est placée sous le contrôle d'un organisme agréé par les pouvoirs publics français (http://www.agencebio.org). L'agriculture biologique refuse l'utilisation des intrants d'origine chimique (engrais, pesticides, etc.). Elle occupe 0,3% de la surface agricole utile à La Réunion (2% pour la moyenne nationale). Son développement est une des priorités du Grenelle de l'Environnement.



ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Témoignages

À l'initiative du lycée de Bras Fusil, de l'Institut Régional de l'Éducation à la Nutrition (IREN) et de la Mairie de Saint-Benoît, un petit-déjeuner équilibré a été offert à quelques 300 lycéens en août 2008.

Le lycée Victor Schoelcher a réalisé des repas à base de produits du terroir et de produits biologiques.

Les enseignants de biotechnologie du Lycée Professionnel Jean Perrin à Saint-André ont mené une action permettant de redécouvrir les fruits et légumes de saison en application culinaire : exposition de panneaux précisant la carte d'identité du fruit ou du légume, ainsi que des recettes dans la restauration scolaire. Quelques recettes ont été réalisées par le chef cuisinier de l'établissement pendant une semaine permettant aux jeunes de goûter aux saveurs.

Pour en savoir plus

La sécurité alimentaire comporte quatre dimensions :

- disponibilité (production, capacité d'importation et de stockage),
- accès (en fonction du pouvoir d'achat et des infrastructures),
- stabilité (des infrastructures mais aussi climatique et politique),
- salubrité (qualité, hygiène).

ACTIONS MENÉES À LA RÉUNION

- Réalisation **d'actions de sensibilisation à l'équilibre alimentaire et à l'éducation nutritionnelle** menées par l'Institut Régional de l'Éducation à la Nutrition (IREN). En partenariat avec des collectivités, l'IREN organise des ateliers à destination des familles ou au sein d'établissements.
- **Création d'une cellule académique de prévention et de sécurité** et réalisation de nombreuses actions académiques relatives à la santé scolaire, l'obésité et la mauvaise alimentation sous la conduite du Docteur LEBOT.
- Mise en place de campagnes de sensibilisation du public sur le slogan **« mangez bougez »**, les **« 5 fruits et légumes par jour »**, etc.
- Projection d'un film sur les problèmes d'obésité au festival du film scientifique (film : **« Tout savoir sur l'obésité »**).
- Développement de l'aquaculture à La Réunion par l'ARDA afin de fournir l'île en **poissons frais de qualité**.
- **Développement de l'agriculture Bio et de l'agriculture raisonnée** permettant de limiter la contamination des aliments par des substances chimiques aux effets potentiellement néfastes pour la santé humaine et l'environnement.
- **Mise en place de Marchés de producteurs** facilitant l'accès de la population aux fruits et légumes.

EXEMPLES D'ACTIONS POUVANT ÊTRE RÉALISÉES DANS LES ÉTABLISSEMENTS

- Organiser des campagnes internes d'information sur le bio, l'agriculture raisonnée, le commerce équitable pour reconstruire le lien entre alimentation, agriculture, santé et biodiversité.
- Sensibiliser les Conseils de la Vie Lycéenne (CVL) pour toucher plus efficacement les élèves.
- Participer à la **« Semaine du goût ».**
- Dispenser une heure de conseils diététiques aux élèves par semaine sur la base du volontariat.
- Organiser des ventes de fruits à prix réduit au moment du goûter.
- Soutenir une action d'accès à l'eau potable dans un village de la zone océan Indien ou une association de lutte contre la faim.



DÉFINITIONS

L'agriculture raisonnée est un mode de production agricole qui vise à une meilleure prise en compte de l'environnement par les exploitants. Elle n'interdit pas l'utilisation des pesticides mais ils ne sont utilisés que lorsque d'autres méthodes de protection (lutte biologique, protection mécanique...) s'avèrent inefficaces. En France, le concept est porté par les pouvoirs publics et la promotion est assurée par le réseau FARRE (Forum de l'Agriculture Raisonnée Respectueuse de l'Environnement). Une certification est attribuée aux exploitants agricoles respectant les principes de l'agriculture raisonnée. http://www.agencebio.org



CONSEILS MÉTHODOLOGIQUES

FAIRE L'INVENTAIRE DES ACTIONS RÉALISÉES

Il peut s'agir d'actions visant à :

- Initier au goût, à la qualité des produits, à l'équilibre alimentaire.
- Organiser des semaines thématiques.
- Proposer des produits biologiques ou équitables.
- Etc.

RÉALISER UN DIAGNOSTIC

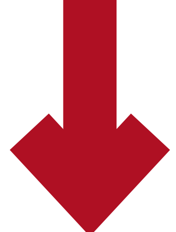
- Évaluer le nombre d'élèves/apprentis qui viennent le matin sans prendre de petit-déjeuner.
- Inventorier le nombre et/ou pourcentage d'élèves/apprentis qui fréquentent la cantine.
- Identifier et quantifier les différentes sources de denrées alimentaires de l'établissement (cantine, cafétéria).
- Préciser si des repas « bio » sont proposés au restaurant scolaire, à quelle fréquence.
- Effectuer un diagnostic des déchets de la restauration (quantités, pourcentage de tri et de collecte, compostage).
- Évaluer l'impact de ces consommations sur l'environnement tout au long de leur cycle de vie : production, conservation, emballage, transport, élimination des déchets.
- Déterminer pour un repas type ou un produit les distances parcourues du producteur à l'établissement et leur traduction en gaz à effet de serre.
- Vérifier la présence d'une commission « menu » au sein de l'établissement.
- Mesurer combien de produits proposés au restaurant scolaire sont des produits de saison et locaux.
- Vérifier s'il existe des ventes de petits pains ou d'autres denrées alimentaires au sein de l'établissement.
- Vérifier si des produits biologiques ou équitables sont disponibles à la cafétéria ou au foyer des élèves.

FIXER DES OBJECTIFS

- Sensibiliser 100% des élèves et apprentis à la diététique : comment constituer un repas équilibré ?
- Faire connaître dans l'établissement et respecter les recommandations de la Circulaire du 25 juin 2001 : « Composition des repas servis en restauration scolaire et sécurité alimentaire ».
- Sensibiliser une fois par an les élèves, les apprentis et le personnel de l'établissement à la saisonnalité des produits, à leurs modes de conservation, de transport.
- Augmenter de 50% la proportion de produits de saison produits localement dans les repas servis au restaurant scolaire.
- Introduire des produits issus de l'Agriculture Biologique, de l'Agriculture Raisonnée et/ou du commerce équitable dans l'établissement pour 20% des achats.
- Diminuer de 20% la quantité de déchets de cantine.

SUIVRE L'ÉVOLUTION DE VOTRE DIAGNOSTIC

- Contrôler régulièrement le taux de fréquentation du restaurant scolaire.
- Créer un indice de satisfaction de la qualité des repas et le suivre régulièrement.
- Suivre le pourcentage de repas biologiques servis dans l'année.
- Mesurer le pourcentage d'aliments biologiques ou issu de l'agriculture raisonnée dans les repas.
- Mesurer le pourcentage d'aliments issus de la production locale.





Pour en savoir plus

La circulaire DGAL/SDQA/C2009-8001 du 2 janvier 2009 précise les conditions de mise en œuvre des plans d'action régionaux pour une politique de l'offre alimentaire sûre, diversifiée et durable. Elle indique leur vocation à décliner, sur une période de 3 ans, les enjeux et les ambitions de la politique de l'alimentation du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. Dans ce sens, un service régional de l'alimentation a été créé et un chef de pôle est chargé de la coordination du plan d'action régional. Les établissements d'enseignement agricole sont invités à contribuer à la réussite de ces plans d'actions régionaux destinés à faire émerger des stratégies et des actions partagées par le plus grand nombre d'acteurs.

(Source : note de service DGER/SDI/SDPOFE/N2009-2065 du 10 juin 2009)

Sites Internet

Alimentation et effet de serre : http://www.manicore.comdocumentation/serre/assiette.html

http://www.observatoire-pesticides.gouv.fr

http://www.fao.org/index_fr.htm

Synthèse des États-généraux de l'Outre-mer : http://www.etatsgenerauxdeloutremer.fr



RESSOURCES

Association Réunionnaise de Développement de l'Aquaculture (ARDA) - Pôle « Recherche et Développement » en aquaculture et pôle « Études et valorisation » des systèmes aquatiques continentaux.

Association pour la Valorisation de l'Agriculture Biologique (AVAB) Réunionnaise - Actuellement 2 fermes pédagogiques certifiées agriculture biologique ont été créées : la ferme « Lou Cachet » à Saint-Louis et celle de Thierry Hubert à Bras-Panon. Ces établissements reçoivent près de 10 000 visiteurs par an.

Centre de formation technique du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration (CENTHOR) - Financé par le Conseil Régional et les fonds européens et géré par la Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion en partenariat avec l'IRT, la Chambre Syndicale de l'Industrie Hôtelière de La Réunion, l'Éducation Nationale et la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi.

Chambre d'Agriculture de La Réunion - Accompagne les acteurs du monde agricole.

Clinique OMEGA spécialisée dans la lutte contre l'obésité.

Direction de l'Agriculture et de la Forêt (DAF) - Pôle Économie Agricole et Monde Rural, en charge de l'enseignement agricole. Ses champs d'actions sont : sécurité alimentaire, éco phytosanitaire, eau (police de l'eau, assainissement), énergie, déchets, biodiversité et risque.

Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales de La Réunion (DRASS) - Service déconcentré de l'État pour le mise en œuvre des politiques nationales dans les domaines de la santé, du social, du médico-social et de la solidarité.

Forum de l'Agriculture Raisonnée Respectueuse de l'Environnement (FARRE Réunion) - Association interprofessionnelle créée en 1993, qui a pour vocation de faire connaître les avantages de l'agriculture raisonnée et de contribuer à sa généralisation.

Groupement d'Agriculture Biologique (GAB Réunion) - Groupe d'agriculteurs ayant fait le choix de l'agriculture biologique sous certification AB.

Institut Régional d'Éducation à la Nutrition (IREN) - Information et communication en nutrition - Animation de conférences.

Lycée Hôtelier La Renaissance - Seul établissement public de formation initiale pour les métiers de l'Hôtellerie, de la Restauration et de l'Alimentation de La Réunion.

La Maison du diabète - Association loi 1901, centre d'accueil pour les personnes concernées par le diabète et leur entourage. Elle est constituée d'une équipe pluridisciplinaire (infirmier, diététicien...) et apporte des réponses sur les difficultés quotidiennes notamment sur l'alimentation et la prise en charge du diabète.

Organisme Certificateur Tropique Réunion Océan Indien (OCTROI) - Association créée en 2003 à la demande des professionnels de l'île de La Réunion pour répondre à leurs préoccupations en matière de reconnaissance de la qualité et de l'origine de leurs produits et services.

QUALITROPIC - Association créée en 2005 pour porter le pôle de compétitivité de La Réunion « Agro-nutrition en milieu tropical ».

4.3 BIODIVERSITÉ

La préservation de la biodiversité est un enjeu mondial. La « Convention sur la diversité biologique » signée en 1992 à Rio de Janeiro a été confirmée par la communauté internationale à Johannesburg en 2002. La diversité et l'originalité des milieux et des espèces font de La Réunion un des hauts lieux de biodiversité recensés par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). Ce patrimoine naturel est aujourd'hui fortement menacé; contribuer à sa préservation est une nécessité.

Faire le lien avec :
- Alimentation
- Déchets
- Déplacements
- Eau
- Énergie
- Prévention des risques
- Santé / Qualité de vie / Air
- Solidarité / Coopération / Citoyenneté



CONSTATS ET ENJEUX

À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE

CONSTATS

- Une plante ou un animal s'éteint toutes les 20 minutes et les scientifiques estiment qu'un quart des espèces vivantes aura disparu d'ici 2050.
- En un siècle, la planète a perdu 80% de ses forêts « originelles ou primaires ».
- 24% des espèces de mammifères et 12% des espèces d'oiseaux sont menacées d'extinction.
- En 2008, la liste rouge de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) comprend 44 838 espèces, dont 16 928 sont menacées d'extinction (38%). Parmi ces dernières, 3 246 se trouvent dans la catégorie « en danger critique d'extinction », 4 770 sont « en danger » et 8 912 sont « vulnérables » à l'extinction.

ENJEUX

- Reconstruire le lien avec la nature dans les décisions politiques et dans la vie quotidienne.
- Stopper la perte de la biodiversité d'ici 2010.

EN FRANCE

CONSTATS

- Grâce à l'Outre-mer, abritant 80% de la biodiversité française, la France dispose d'une des plus riches biodiversités du monde.
- La Liste rouge de l'UICN place la France parmi les 10 pays hébergeant le plus grand nombre d'espèces animales et végétales menacées au monde.
- En 2004, la France lance sa stratégie nationale pour tenter d'enrayer l'extinction de la biodiversité.
- En 2007, la Trame verte et bleue est une mesure phare du Grenelle de l'Environnement pour assurer la continuité biologique et permettre la circulation des espèces.

ENJEUX

- Préserver la diversité floristique et faunistique.
- Lutter contre la dégradation des milieux naturels, la sur-exploitation, et l'introduction d'espèces envahissantes.

À LA RÉUNION

CONSTATS

- Notre île a émergé de l'océan Indien il y a 3 millions d'années seulement. L'insularité, la démesure de son relief et la diversité des microclimats ont favorisé le développement d'espèces végétales endémiques et indigènes, constituant ainsi une flore d'une extrême richesse et originalité. Aujourd'hui, les risques naturels (érosion, volcan, cyclones, etc.) et la pression humaine (défrichements, déboisements, prélèvements abusifs, invasions biologiques liées à l'introduction d'espèces exotiques) menacent la survie de ces espèces rares.
- Depuis l'arrivée de l'homme, 3 espèces de chauve-souris, 22 espèces d'oiseaux, et 3 espèces de reptiles ont disparu de l'île.
- Avec les îles de l'archipel des Mascareignes, La Réunion a été classée parmi l'un des 34 « points chauds » de la biodiversité au niveau mondial.

ENJEUX

- Sauvegarder les espèces indigènes et endémiques de La Réunion et préserver leurs habitats.
- Favoriser une gestion et un développement raisonnés du territoire.
- Développer l'éducation et la sensibilisation de l'ensemble de la population.
- Faire changer les comportements et renforcer la réglementation.



DÉFINITIONS

Point chaud en biodiversité

Concept développé par l'ONG Conservation International (CI), un point chaud ou « hot spot » est une zone contenant au moins 1 500 espèces endémiques (soit plus de 5% des espèces présentes sur Terre) et ayant perdu au moins 70% de son habitat original. Sur cette base, 34 « points chauds » ont été identifiés en 2005, renfermant un grand nombre d'espèces, dont beaucoup sont endémiques et très menacées.



ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Témoignages

Arboretum du lycée de Vincendo
Depuis 1999, réalisation d'un arboretum patrimonial présentant un grand nombre d'espèces indigènes et endémiques des Mascareignes, telles que le Bois d'ortie, le Bois de senteur blanc, le Benjoin, le Bois de fer, le Bois puant, le Latanier rouge, le Bois d'éponge, etc. Cet arboretum représente un véritable atout pour le lycée grâce à son intérêt pédagogique mais aussi scientifique. Il est conduit en partenariat avec le CBNM, et est valorisé dans le cadre des « Arboretums patrimoniaux de Mascarin ».

« Zoizo Mafate » de l'école primaire Léonard Thomas
En 2007, les élèves ont créé un sentier ornithologique autour de l'école de Grand Place-les-Hauts, en partenariat avec le muséum, le Parc national, la SEOR (Société d'Études Ornithologiques de La Réunion) et une artiste peintre.

Lycée agricole de Saint-Paul
Depuis plusieurs années, un programme de lutte contre les espèces végétales invasives et la réintroduction de plantes indigènes et endémiques est mené par des enseignants en productions végétales, en partenariat avec des associations et le CBNM. Faire participer des élèves à de telles actions de protection de la biodiversité, c'est aussi leur faire se réapproprier un patrimoine un peu oublié, la grande richesse naturelle de La Réunion.

Lycée Jean Perrin de Saint-André
Découverte et valorisation des essences endémiques (tamarin, maho, etc.) de la forêt de Bélouve avec un guide de l'ONF par les élèves de CAP en ébénisterie.



ACTIONS MENÉES À LA RÉUNION

- **Création du Parc national de La Réunion (PNRun)** en 2007. 9e parc implanté en France, il représente un ensemble d'écosystèmes tout à fait exceptionnels. Le cœur couvre 42% de l'île et abrite une grande diversité d'habitats et d'espèces, avec un fort taux d'endémisme. Composé pour 99,9% de zones d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) et pour 88,4% d'habitats primaires, le parc est un outil de gestion et de protection des milieux naturels réunionnais.
- **Candidature de La Réunion au patrimoine mondial de l'UNESCO** : « Pitons, cirques et remparts de l'île de La Réunion ».
- **Réouverture du Jardin de l'État** en 2009. Classé « monument historique », il constitue un outil pertinent de sensibilisation au patrimoine naturel et culturel réunionnais.
- Développement par le Conservatoire Botanique National de Mascarin (CBNM) d'outils fiables de caractérisation des milieux naturels et d'une plate-forme de références des espèces végétales menacées des îles Mascareignes.
- Édition d'une **liste verte régionale des espèces indigènes** pouvant faire l'objet d'aménagements en milieu urbain (CBNM et Région Réunion).
- **Expérimentations sur la reproduction des plantes indigènes** et sur le fonctionnement et la restauration de la biodiversité forestière avec le CIRAD (Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement).
- **Coordination du programme européen Net-biome** consacré à la protection et à la valorisation de la biodiversité de l'Outre-mer européen.
- **Conception d'un guide relatif aux propriétés des huiles essentielles et des plantes médicinales locales** par les apprentis préparateurs en pharmacie.
- **Organisation du concours « Zerbaz péi »** par l'APLAMEDOM (Association pour les Plantes Aromatiques et Médicinales de La Réunion) pour les écoles et collèges de l'Académie. La réalisation de planches d'herbier des plantes médicinales de La Réunion permet le recensement de ses connaissances populaires.
- **Création de la Réserve Nationale Marine (RNM) de La Réunion** en 2007 pour la protection des ressources halieutiques et des récifs coralliens de la côte ouest et sud de l'île. La réserve couvre une superficie de 3 500 ha, sur quarante kilomètres de littoral et intègre près de 80% du patrimoine corallien de l'île.
- **Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC)** pour la prise en compte des enjeux du littoral dans un cadre partenarial et contractuel privilégiant les projets locaux intégrés.
- Mise en place par l'ARDA (Association Réunionnaise de Développement Aquaculture) d'un **observatoire des flux migratoires des poissons et crustacés** de La Réunion et d'un réseau de surveillance, d'observation et de connaissance des milieux aquatiques et des populations piscicoles.
- Organisation à La Réunion du **colloque « L'Union européenne et l'Outre-mer : Stratégie face au changement climatique et à la perte de la biodiversité »**, par l'État, la Région Réunion, l'ONERC et l'UICN en juillet 2008.

Projets 2009-2010

Lycée Bois Joly Potier du Tampon : « Le littoral Saint-Pierrois, diagnostic et suivi », en partenariat avec la Réserve Marine, l'association Vie Océane, l'Aquarium et Kélonia.

Lycée Georges Brassens de Saint-Denis : « Découverte d'un écosystème, le lagon » en partenariat avec le laboratoire ECOMAR et l'Université de La Réunion.

Lycée Louis Payen de Saint-Paul : « Une île, des insectes », relevé de l'entomofaune dans le lycée et dans d'autres secteurs de la commune de Saint-Paul (Tour des Roches) en partenariat avec le Muséum dans le cadre de l'inventaire de la biodiversité à La Réunion.

Lycée Vue Belle de Saint-Paul : « Sensibilisation au réchauffement de la planète » en partenariat avec les TAAF (Terres Australes et Antarctiques Françaises).



- **Organisation du 6e congrès scientifique international WIOMSA** (Western Indian Ocean Marine Science Association) par l'Université de La Réunion et l'IFREMER en 2009 sur le thème « Le défi du Millénaire : Comment les sciences marines et les gestionnaires parviendront à la gestion durable des ressources marines et au développement des communuatés humaines ?».

EXEMPLES D'ACTIONS POUVANT ÊTRE RÉALISÉES DANS LES ÉTABLISSEMENTS

- Réhabiliter et/ou valoriser le patrimoine naturel et la diversité biologique au sein de l'établissement (créer un jardin biologique, aménager les espaces verts, créer un sentier d'interprétation, réaliser un arboretum).
- Sensibiliser l'ensemble des acteurs aux produits phytosanitaires, source de pollution des sols et de l'eau.
- Sensibiliser à la biodiversité et à la découverte des écosystèmes (photos, diaporamas, sorties, interventions d'acteurs de l'environnement, concours, blog, sites internet, etc.).
- Intégrer l'EDD (Éducation au Développement Durable) dans toutes les disciplines. Par exemple : rôle ou fonctions du corail, formation du sable, lutte contre l'érosion, calcul de l'empreinte écologique, principe de précaution, principe du pollueur-payeur, etc.
- Participer aux actions locales et nationales de sensibilisation et de protection de la nature. Par exemple :
  - programme de photo-identification des tortues mené par Kélonia ou des cétacés avec Globice;
  - suivis de l'état de santé des récifs coralliens avec le réseau Reef Check relayé par l'ARVAM;
  - rappel des règles d'approches des tortues, dauphins, baleines;
  - séance d'échantillonnage de poissons avec l'ARDA;
  - etc.
- Végétaliser les établissements avec des espèces non envahissantes, non allergisantes et indigènes et lutter contre les espèces envahissantes.
- Participer à l'inventaire de la biodiversité à La Réunion (relevés, comptages, photos sous-marines, etc.).





DÉFINITIONS



Endémique, indigène, exotique et exotique envahissante

Les espèces ayant atteint naturellement La Réunion (par la mer, le vent, les cyclones, les oiseaux) sont appelées « indigènes ». Certaines ont évolué en s'adaptant aux conditions locales, entraînant l'apparition d'espèces nouvelles qui n'existent qu'à La Réunion, qualifiées « d'endémiques ». Par opposition, les espèces « exotiques » sont celles que l'Homme a introduites, volontairement ou pas, pour les cultiver ou simplement enrichir la flore de l'île, comme cela était préconisé à l'époque. Une espèce « exotique envahissante » est une espèce introduite par l'Homme, de manière volontaire ou non, modifiant la structure et le fonctionnement de l'écosystème. La Réunion héberge 40 des 100 espèces végétales les plus envahissantes.



CONSEILS MÉTHODOLOGIQUES

FAIRE L'INVENTAIRE DES ACTIONS RÉALISÉES

Il peut s'agir d'actions visant à :

- Participer aux actions locales et nationales pour la protection de la nature.
- Réaliser des actions autonomes de sensibilisation et de sauvegarde des écosystèmes.
- Gérer les espaces verts de l'établissement en tenant compte de l'impact des pratiques sur l'environnement et les écosystèmes.

RÉALISER UN DIAGNOSTIC

- Caractériser les espaces verts disponibles dans l'établissement (superficie, disposition dans l'établissement, etc.).
- Vérifier si des actions de préservation de la biodiversité ont déjà été engagées par l'établissement (opération de nettoyage, création de niches écologiques, parrainage d'arbres, de manifestations).
- Vérifier quels sont les produits utilisés pour l'entretien des espaces-verts de l'établissement.
- Recenser les actions de connaissance de la biodiversité réunionnaise qui existent dans l'établissement.

FIXER DES OBJECTIFS

- Mettre en place une gestion durable des espaces verts de l'établissement.
- Développer la connaissance des acteurs de l'établissement sur leur patrimoine naturel.
- Créer un biotope spécifique au sein de l'établissement.
- S'engager dans des actions de protection des espaces naturels situés sur la commune.

SUIVRE L'ÉVOLUTION DE VOTRE DIAGNOSTIC

- Calculer le pourcentage d'espaces verts au sein du lycée ou du centre de formation.
- Recenser le nombre et les espèces d'arbres présents dans le périmètre de l'établissement.
- Recenser le nombre d'évènements organisés durant l'année autour de la biodiversité (expositions, manifestations, sorties, ...).
- Calculer le pourcentage d'espèces endémiques qui sont présentes sur l'établissement.



Pour en savoir plus

Bases de données
Scientifiques (Mascarine, Index, Atlas...).
Éducatives (catalogue du Centre de ressources, fiches d'activités, vidéothèque, ...).

Liste des espèces
Liste rouge des espèces menacées établie par l'UICN : outil de référence le plus fiable sur l'état de la diversité biologique spécifique - http://www.uicn.fr/La-Liste-Rouge-des-especes.html
Liste verte régionale : liste des espèces végétales indigènes utilisables pour des opérations de revégétalisation, réalisée en 2002 par le CBNM et la Région Réunion.

Ouvrages
« Enseigner le développement durable pour études de cas » : Projet réalisé avec StrassProduction, soutenu par le Ministère de l'Éducation Nationale - Édition Belin - 6 cédérom interactifs.

« Le Phorbanta » : cédérom présenté sous forme ludo-pédagogique pour lancer un appel à la sauvegarde du « Phorbanta » (papillon endémique de La Réunion) et de tous les papillons du monde. Ce cédérom permet également de découvrir une France lointaine, La Réunion, peuplée d'hommes venus d'Afrique, d'Inde, de Chine et d'Europe.

« Préserver La Réunion – Mode d'emploi » : plaquette éditée par Nathan avec le concours du Conseil Régional de La Réunion - Pour mieux comprendre les dangers qui menacent La Réunion et apprendre les gestes pour agir au quotidien.



RESSOURCES

Aquarium de Saint-Gilles - Centre de découverte du milieu marin réunionnais.

Association pour les Plantes Aromatiques et Médicinales de La Réunion (APLAMEDOM) - Concours annuel « Zerbaz péi » pour les écoles et les collèges.

Association Réunionnaise de Développement de l'Aquaculture (ARDA) - Pôle « Recherche et Développement » en aquaculture et pôle « Études et valorisation » des systèmes aquatiques continentaux.

Agence pour la Recherche et la Valorisation Marines (ARVAM) Relais entre la Recherche Scientifique et les responsables de l'Environnement et du Développement à La Réunion. Élaboration d'une conception globale et harmonieuse des rapports entre les écosystèmes marins et littoraux, l'économie et la santé.

Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement (CCEE) - Organe consultatif du Conseil Régional - Sensibilisation à la protection et à l'éducation à l'environnement, dans le sens d'un développement réunionnais durable.

Conservatoire Botanique National de Mascarin (CBNM) et Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Pour la connaissance de la flore, la sauvegarde des espèces, la sensibilisation et l'éducation du public. Le CBNM s'inscrit dans une stratégie de préservation des milieux. Il est très impliqué dans les actions EEDD (Éducation à l'Environnement et au Développement Durable) et propose des expositions permanentes et temporaires des Collections Végétales, visites guidées du site et des animations pédagogiques.

Direction de l'Agriculture et de la Forêt (DAF) - Pôle Économie Agricole et Monde Rural, en charge de l'enseignement agricole. Ses champs d'actions sont : sécurité alimentaire, éco phytosanitaire, eau (police de l'eau, assainissement), énergie, déchets, biodiversité et risque.

Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) - Service déconcentré de l'État. Sa mission principale est de contribuer à la connaissance, à la protection, à la gestion et à la valorisation de l'environnement.

Laboratoire d'Écologie Marine (ECOMAR) - Université de La Réunion – Études de la structure et du fonctionnement des écosystèmes marins dans le but de gérer durablement la biodiversité marine, de mieux comprendre les impacts anthrophiques et les effets du changement climatique sur l'environnement marin.

Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON) - Syndicat professionnel agricole de lutte contre les premiers fléaux agricoles.

GLOBICE - Association pour l'étude scientifique et la protection des cétacés à La Réunion. Elle assure la coordination du réseau échouage des mammifères marins à La Réunion.

Groupement pour la Conservation de l'Environnement et l'Insertion Professionnelle (GCEIP) - Association membre de la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels. Elle s'occupe des espaces naturels sensibles, actions de sensibilisation auprès de tous publics.

Insectarium de La Réunion - Association agréée de protection de l'environnement qui œuvre pour la connaissance, la promotion et la protection des insectes, et plus largement des arthropodes terrestres, et de leurs habitats.

Kélonia - Observatoire des tortues marines - Centre de recherche scientifique et de sensibilisation à la protection des tortues marines. Des ateliers pédagogiques : découverte des tortues marines et de leurs habitats, relâcher de tortue, végétalisation des plages de pontes, activités ludiques et pédagogiques autour de la connaissance des tortues marines et de leurs habitats.

Pour en savoir plus

Sites Internet :

- Plantes Aromatiques et Médicinales (PAM) de La Réunion. http://www.aplamedom.org/13.html
- Colloque « L'Union européenne et l'Outre-mer : Stratégie face au changement climatique et à la perte de la biodiversité », par l'État, la Région Réunion, l'ONERC et l'UICN en juillet 2008. http://www.reunion2008.eu

Stages (enseignants et documentalistes) :

- Biodiversité de La Réunion - Mettre à jour ses connaissances, organisé par le MHN en octobre 2008.
- Parcs, musées et EDD – Outils et méthodes de gestion de la biodiversité, organisé par le MHN en avril 2009.

Textes réglementaires :

- Charte de l'environnement 2005 annexée à La Constitution : http://www.ecologie.gouv.fr/Le-texte-de-la-Charte-de-l.html
- Grenelle de l'environnement : http://www.legrenelle-environnement.fr
- Grenelle de la mer : http://www.legrenelle-mer.fr
- Consultables sur http://www.legifrance.gouv.fr
  - Code de l'environnement.
  - Loi NRE (Nouvelles Régulations Économiques).
  - Loi du 1er août 2008 relative à la responsabilité environnementale.



Muséum d'Histoire Naturelle/Jardin de l'État (MHN/JE) - Observatoire des espèces endémiques disparues de La Réunion, découverte de la richesse de la biodiversité passée et prise de conscience de la fragilité de ce qu'il en reste. Il propose des collections et des expositions permanentes et offre la possibilité de travailler en partenariat avec le Professeur Porteur de Projet du Muséum.

Office de l'Eau - Établissement public local ayant pour missions l'étude et le suivi des ressources en eau, des milieux aquatiques et des usages de l'eau ; le conseil et l'assistance technique aux maîtres d'ouvrages ; la formation et l'information dans le domaine de l'eau ; la programmation et le financement d'actions et de travaux.

Office National des Forêts (ONF) - Gestion de 100 515 ha de forêts publiques à La Réunion, soit 40% de la superficie de l'île.

Parc national de La Réunion (PNRun) - Outil de gestion et de protection des milieux naturels réunionnais. Offre pédagogique à destination des enseignants : interventions ponctuelles en classe ou sur site, accompagnement de projets dans la durée.

Réserve Nationale Marine de La Réunion (RNM) - Structure de gestion de la Réserve (GIP). Elle propose des visites guidées du lagon avec un guide expérimenté, des animations autour du « Sentier sous-marin de l'Hermitage », un outil de découverte ludique, pédagogique et gratuit.

Société d'Études Ornithologiques de La Réunion (SEOR) - Association pour la protection des oiseaux de La Réunion et de leurs milieux. Elle coordonne le sauvetage des oiseaux signalés en détresse dans toute l'île. Elle effectue le suivi scientifique du Tuit-tuit à la Roche Écrite et propose des actions de sensibilisation et des formations professionnelles sur l'avifaune sur l'ensemble de l'île.

Société Réunionnaise pour l'Étude et la Protection de l'Environnement (SREPEN) - Association qui réalise des opérations de sensibilisation du grand public à la protection de l'environnement (campagnes d'affichages et dépliants), de formation sur les milieux naturels et intervient auprès des publics scolaires.

Terres Australes et Antarctiques Françaises (TAAF) - Collectivité d'Outre-mer dotée de l'autonomie administrative et financière. Les TAAF sont formées par l'archipel de Crozet, l'archipel des Kerguelen, les îles Saint-Paul et Amsterdam, la terre Adélie et les îles éparses (Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India dans le canal du Mozambique et Tromelin au nord de La Réunion). L'ensemble de ces terres procure à la France une Zone Économique Exclusive (ZEE) de plus 2 500 000 km² riches en ressources marines.

Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) - Réseau des organismes et des experts de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature en France. Ses deux missions principales sont de répondre aux enjeux de la biodiversité en France et de valoriser l'expertise française à l'international.

Vie Océane - Association agréée au titre de l'environnement pour connaître et faire connaître les récifs coralliens et leur fonctionnement, et promouvoir leur gestion durable. Stages, conférences, production de documents d'information et de sensibilisation à l'environnement corallien.

4.4 DÉCHETS

Les établissements produisent des déchets variés : alimentaires, électriques ou électroniques, déchets verts, déchets de laboratoire parfois toxiques, etc.
Chaque acteur de l'établissement peut contribuer à la préservation de l'environnement tout en faisant réaliser des économies au lycée ou au centre de formation en réduisant sa production de déchets et en facilitant leur valorisation par un tri efficace.

Faire le lien avec :
Achats / Consommation
Alimentation
Biodiversité
Déplacements
Eau
Énergie
Prévention des risques
Santé / Qualité de vie / Air



CONSTATS ET ENJEUX

À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE

CONSTATS

- Chaque année, plus d'un milliard de tonnes de déchets est produit et ce nombre ne cesse d'augmenter.
- En Europe, en 30 ans la production de déchets est passée de 283 kg par an et habitant à 400 kg.
- Un habitant des pays en développement produit en moyenne moins de 0,2 kg d'ordure par jour, soit dix fois moins qu'un habitant des États-Unis.
- Dans certains pays développés, les décharges sont saturées et ne suffisent plus à contenir les déchets produits. Ces pays « exportent » alors leurs déchets vers les pays en voie de développement.
- 80% des déchets mondiaux ne sont pas traités.
- 90% des objets que nous jetons sont potentiellement valorisables.

ENJEUX

- Amener les populations à changer de pratiques en matière de consommation (diminution des emballages, abandon de l'utilisation des produits à usage unique…) et de tri.
- Réduire la production de déchets à la source, généraliser la collecte sélective, valoriser certaines catégories de déchets et sécuriser le stockage final.

EN FRANCE

CONSTATS

- Il y a 25 ans, un Français produisait 270 kg d'ordures par an, actuellement il en produit plus de 400 kg.
- La France produit 5% des déchets mondiaux alors qu'elle abrite seulement 1% de la population mondiale.
- En 2007, il existait encore 45 décharges illégales.
- Le secteur de la récupération, du recyclage et de la valorisation emploie 30 800 personnes.

ENJEUX

- Réduire les quantités de déchets produites.
- Développer le recyclage en maîtrisant les coûts.
- Favoriser l'acceptation de la gestion des déchets et mieux partager l'information.

À LA RÉUNION

CONSTATS

- En 2002, un Réunionnais produisait en moyenne 368 kg d'ordures ménagères et 152 kg d'encombrants et de déchets verts par an, soit plus que la moyenne nationale.
- Le taux de valorisation des déchets ménagers était de 16% en 2005 (la moyenne nationale est de 20%).
- Les ordures ménagères résiduelles sont majoritairement enfouies (environ 85%).
- Il existe des difficultés pour exporter les déchets dangereux vers la métropole en raison de la législation internationale (convention de Bâle).
- Avec la croissance démographique attendue, les besoins en collecte, tri et traitement des déchets vont fortement s'accroître.

ENJEUX

- Réduire à la source les quantités de déchets produites.
- Développer la valorisation des déchets.
- Assurer un traitement des déchets ultimes respectueux de l'environnement.



DÉFINITIONS

Les déchets

On distingue plusieurs types de déchets : les déchets inertes (gravats, sable…), les déchets banals (papiers, cartons, plastiques, bois, métaux, …), les déchets dangereux (inflammables, explosifs, toxiques…).
Les déchets ultimes sont des déchets qui ne sont valorisables d'aucune façon, et présentent en général un caractère toxique ou dangereux.
Les 3 R : Les trois R constituent une stratégie de gestion des produits en fin de vie et des déchets qui en découlent, visant à :

- *Réduire la quantité de produits qui arrivent en fin de vie,*
- *Réutiliser des produits ou certaines de leurs parties qui deviendraient autrement des déchets,*
- *Recycler les matières premières.*

4
Les fiches pratiques thématiques



ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Témoignages

« La gestion des déchets électroniques », action du lycée Georges Brassens de Saint-Denis en partenariat avec RVE (projet 2009-2010).

« Agenda 21 : Ecol'o tri » action du lycée Ambroise Vollard de Saint-Pierre (projet 2009-2010).

Distribution de brochures aux parents d'élèves du lycée Antoine Roussin de Saint-Louis et à la commune lors de la Semaine du Développement Durable, afin de les informer de l'investissement réalisé dans l'établissement pour le DD en général et le tri des déchets en particulier.

Exposition des actions mises en place au lycée Patu de Rosemont de Saint-Benoît en terme de tri, recyclage et valorisation des déchets lors de la Semaine du Développement Durable.



ACTIONS MENÉES À LA RÉUNION

- **Amélioration de la gestion des déchets dangereux dans les établissements**. Les lycées et centres de formation peuvent générer des quantités importantes de déchets chimiques dangereux appartenant à la classification des Déchets Industriels Spéciaux (DIS) pour lesquels la réglementation est très stricte. Des actions de collecte et de tri des déchets dangereux sont réalisées dans les laboratoires de sciences physiques. Les enseignants qui ont été formés à ce sujet abordent le problème des déchets générés par les établissements et leur élimination en insistant sur la nécessité de diminuer au maximum le volume des déchets dangereux, en privilégiant l'utilisation de produits moins toxiques pour l'environnement, en mettant en place une procédure de gestion rigoureuse des déchets et en faisant prendre conscience de l'impact de cette démarche aux élèves, futurs citoyens et consommateurs.
- **Mobilisation des élèves dans les écoles du sud**. La CCSUD a réalisé un cahier de texte sur le cycle de vie des déchets illustré par des élèves de CE2 et CM1 de l'ensemble des 4 communes de la collectivité. Plus de 730 élèves sur 14 écoles se sont pour produire des poèmes, récits, dessins, etc. Ces cahiers de textes ont été distribués à la rentrée 2009 aux élèves du primaire de ces communes et un agenda 2009-2010 a été distribué aux enseignants.
- **Suppression des sacs plastiques dans la grande distribution**. Depuis le début de l'année 2009, les principales enseignes de la grande distribution ne proposent plus de sacs de caisse jetables.
- **Organisation du tri des déchets sur l'île**. Les 3 centres de tri : CIVIS à Pierrefonds, CYCLEA au Port (TCO) et VAL-OI à Sainte-Marie permettent le tri des déchets en matériaux distincts (papier, acier, aluminium, plastiques) et sont une étape préalable à leur valorisation.
- **Mise en place de la filière DEEE** (Déchets Électroménagers, Électriques et Électroniques). Les Réunionnais peuvent désormais déposer leurs DEEE à leur déchèterie. C'est déjà le cas à La Mare (Sainte-Marie). Les autres sites devraient être capables de les recevoir d'ici fin 2009. Il s'agit de l'électroménager, de la téléphonie, de l'audio-visuel, des ordinateurs et de leurs périphériques, sans oublier les robots ménagers et les jouets électriques.
- **Développement d'actions pour la collecte des batteries usagées**. L'Association de Traitement des Batteries de La Réunion (ATBR) a collecté 1 764 tonnes de batteries en 2006 dans le cadre de la collecte auprès des revendeurs agréés. Par ailleurs, l'Association Citoyenne Stop Pollution (ACSP), en partenariat avec ATBR et la CINOR, s'est mobilisée dans le cadre de l'opération « coup de poing » de collecte des batteries usagées « Halte aux batteries sauvages ! » sur le territoire du Nord. Cette opération s'est déroulée le vendredi 15 mai 2009 à Saint-Denis.
- **Production de compost**. Il existe sur l'île plusieurs plate-formes de compostage intercommunales qui permettent de valoriser les déchets verts. Plusieurs centaines de tonnes de compost sont fabriquées chaque année à partir des végétaux collectés.
- **Distribution gratuite de composteurs individuels** aux particuliers. À La Réunion, à ce jour, plus de 33 000 composteurs individuels ont été distribués gratuitement aux habitants de l'île pour les déchets fermentescibles (déchets de cuisine…) et les déchets verts.

Témoignages

__Le lycée agricole de Saint-Joseph__ s'est fortement engagé sur le thème du développement durable. Dans le fonctionnement général de l'établissement, en généralisant le tri (salles de classe, administration), en s'engageant dans la démarche __éco-école®__, en réalisant en partenariat avec la Région un __Bilan Carbone®__, mais aussi à travers son exploitation agricole, autre spécificité des lycées agricoles.
L'exploitation s'est ainsi fixée pour objectif de devenir un « centre d'expertise du traitement et de la valorisation des déchets agricoles » : elle s'est en effet dotée d'installations pilotes sur le traitement des déchets d'élevage de porcs et de bœufs (compostage des lisiers), participe à des expérimentations sur la dépollution des sols agricoles par le bambou, sur l'optimisation de l'utilisation des déchets organiques (fumiers, lisiers, etc.) comme engrais naturels, pouvant se substituer aux engrais chimiques. Plus récemment, le Lycée a engagé en partenariat avec la Région Réunion et l'Université du Tampon, une étude sur la méthanisation des déchets agricoles, afin de trouver d'autres destinations à ces déchets et toujours mieux les valoriser (production d'électricité et de chaleur).

- **Dépollution des eaux par les Bambous**. Le projet Bambou Assainissement® Tropique est en cours d'expérimentation à La Réunion sur des sites pilotes. Il s'agit d'une technique d'épuration naturelle des eaux (dépollution par les plantes). Le bambou est choisi pour sa capacité à dégrader, absorber les éléments polluants et évaporer les eaux par son feuillage. Procédé breveté, le Bambou Assainissement® est une première écologique à La Réunion qui pourrait s'étendre aux pays tropicaux (Asie et Afrique) dans une perspective de co-développement.

EXEMPLES D'ACTIONS POUVANT ÊTRE RÉALISÉES DANS LES ÉTABLISSEMENTS

- Mettre en place des composteurs dans les établissements scolaires.
- Mettre en œuvre des opérations de nettoyage des plages, des lagons...
- Caractériser le type de produit dangereux en reconnaissant les symboles figurant sur les étiquettes (toxique, corrosif, dangereux pour l'environnement).
- Elaborer et distribuer des étiquettes Stop Pub.
- Collecter les bouchons plastiques pour l'association Handi Bouchons Réunion.
- Mettre en place des actions de collecte sélective pour les piles, les ampoules basse consommation, les téléphones portables, etc.
- Récupérer des feuilles imprimées d'un seul côté pour créer des blocs de papier brouillon.
- Utiliser des photocopieurs recyclables (conçus pour un démantèlement aisé afin de pouvoir recycler et récupérer autant que possible de matières premières), des encres végétales, systématiser le recto-verso et la qualité « brouillon ».
- Recycler les cartouches d'imprimante.
- Organiser la collecte et le don de vêtements et de livres usagés.
- Organiser une bourse scolaire aux livres pour les expédier dans le cadre d'opérations de coopération.





DÉFINITIONS



La gestion des déchets

Déchets ménagers

L'élimination des déchets ménagers est définie à La Réunion dans un Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA) qui est actuellement en cours de révision. Ce Plan Départemental prend en compte : les ordures ménagères, y compris les collectes sélectives, les encombrants, les déchets verts, les déchets inertes, les résidus d'assainissement (boues de stations d'épuration) et les Déchets Industriel Banals (DIB).

Déchets industriels

Le Plan Régional d'Élimination des Déchets Industriels Spéciaux (PREDIS) et le Plan Régional d'Élimination des Déchets Autres que Ménagers et Assimilés (PREDAMA) définissent le type de déchets concernés, estiment la provenance et la quantité et proposent les moyens d'élimination à mettre en œuvre. Ces documents sont actuellement en cours de révision.



CONSEILS MÉTHODOLOGIQUES

FAIRE L'INVENTAIRE DES ACTIONS RÉALISÉES

Il peut s'agir d'actions visant à :

- Mieux collecter, stocker et/ou trier les déchets sur le site.
- Réduire à la source la production de déchets de l'établissement (réutilisation du papier imprimé comme brouillon...).
- Sensibiliser les élèves et personnels à la problématique des déchets.
- Etc.

RÉALISER UN DIAGNOSTIC

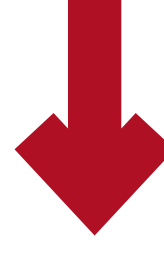
- Réaliser un bilan de vos déchets sur les plans qualitatif (types de déchets), quantitatif et financier.
- Dresser une liste des déchets (dangereux et autres types de déchets) présents dans l'établissement.
- Prendre contact avec la collectivité qui s'occupe de la collecte et du traitement des déchets sur votre territoire et s'informer sur la manière dont sont collectés et traités les différents types de déchets sur votre territoire.
- Choisir les catégories sur lesquelles agir en priorité : quantité, coût ou fort impact sur l'environnement, potentiel de réduction important, existence d'un dispositif de collecte sur le territoire.
- Choisir des indicateurs de suivi. Ce bilan peut également être réalisé, non pas à l'échelle de l'établissement, mais en tenant compte des déchets générés par les élèves eux-mêmes, du fait de leurs habitudes de consommation : goûters emballés, piles des baladeurs, téléphones portables, etc.

FIXER DES OBJECTIFS

- Faire de l'établissement un établissement où « 100% des déchets sont triés ».
- Promouvoir 2 fois par an le "mieux consommer, trier au lieu de jeter et réaliser des économies".

SUIVRE L'ÉVOLUTION DE VOTRE DIAGNOSTIC

- Calculer le nombre de Kg de déchets triés (ou de m^3) par an (et/ou ratio par individu en Kg/an/individu).
- Calculer un taux de récupération pour valorisation des consommables (cartouches, toner, etc.).
- Inventorier le nombre annuel d'événements autour du tri.
- Inventorier le nombre de bacs de récupération (préciser le litrage).
- Inventorier le poids de piles récoltées.
- Calculer le nombre de feuilles A4 consommées par élève.





RESSOURCES

Témoignages

Lycée Victor Schoelcher à Saint-Louis. Il participe à l'opération « 100 foyers à l'assaut des déchets » en suscitant l'adhésion de foyers témoins parmi les élèves.

La Communauté Intercommunale des Villes Solidaires (CIVIS) a lancé cette opération pour 2009-2010. Ces foyers volontaires participeront pendant 4 mois à l'opération foyers témoins concernant les gestes de prévention. Le premier mois consiste à ne pas changer ses habitudes et suivre l'évolution du poids des déchets produits afin de définir un point zéro (pesées hebdomadaires). Durant les 3 mois suivants, les foyers adoptent à minima **3 gestes de prévention** :

- Apposer l'autocollant STOP PUB sur leur boîte aux lettres.
- Choisir le bon conditionnement quand ils effectuent leurs achats.
- Adopter des gestes alternatifs.

D'autres gestes de prévention pourront être effectués par les foyers le désirant (liste de 10 gestes). Les foyers témoins continueront à peser hebdomadairement leurs déchets. Le matériel nécessaire au bon déroulement de cette opération sera fourni par la CIVIS (balance, fiche de suivi...).

L'objectif de cette action est de démontrer la faisabilité et l'efficacité des gestes de prévention sur la réduction des déchets.

Structures intercommunales

Elles ont la compétence pour collecter et traiter les déchets dans les communes concernées.

- Communauté des Communes du Sud (CCSUD) : Entre-Deux, Le Tampon, Saint-Joseph et Les Avirons.
- Communauté Intercommunale du Nord de La Réunion (CINOR) : Saint-Denis, Sainte-Marie et Sainte-Suzanne.
- Communauté Intercommunale Réunion Est (CIREST) : Saint-André, Bras-Panon, Saint-Benoît, Sainte-Rose, Plaine des Palmistes et Salazie.
- Communauté Intercommunale des Villes Solidaire (CIVIS) : Etang-Salé, Saint-Louis, Cilaos, Saint-Pierre, Petite-Île et Saint-Philippe.
- Territoire de la Côte Ouest (TCO) : La Possession, Le Port, Saint-Paul, Trois-Bassins et Saint-Leu.

Organismes de collecte et valorisation des déchets

Piles usagées :
COREPILE - Collecte et Recyclage des Piles et Accumulateurs.

Pneumatiques :
SOLYVAL - Collecte, recyclage et transformation des pneus usagés en matières premières secondaires.

Batteries :
Association de Traitement de Batteries de La Réunion (ATBR).

Déchets en équipements électriques et électroniques (DEEE). Matériel informatique, frigorifique... :
Intermédiaire en valorisation (Inter'Val) - Collecte, traitement et valorisation des déchets en équipements électriques et électroniques.

Recyclage et Traitement des Déchets Électriques et Électroniques (RT3E) - SARL agréée entreprise d'insertion.

Réunion Valorisation Environnement (RVE) - Collecte et traitement des déchets électriques et électroniques.

Lampes Éco et tubes fluorescents :
Recylum : éco organisme agréé pour la collecte et le recyclage des lampes usagées.

Déchets dangereux
Société Conseils Travaux Études (SCTE) - Dépollution, réhabilitation de site et gestion de déchets industriels et spéciaux.

Filiale « Déchets Industriels Spéciaux » de la société STAR (STARDIS) - Conditionnement et exportation.

VEOLIA - Exportation de déchets dangereux.

Huile minérale usagée :
SOVIDENGE - Traitement des huiles.

Amiante non friable :
Centre de Stockage des Déchets Ultimes (CSDU) de Bel Air.

Autre :
VAL-OI - Centre de tri de déchets ménagers.

Renseignements complémentaires sur ces filières :
Syndicat de l'Importation et du Commerce à La Réunion (SICR).



Autres contacts utiles

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME).

Cellule Économique Régionale du BTP (CERBTP).

CONIBI - Le service des grandes marques pour le recyclage des consommables usagés.

Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement (CCEE) - Organe consultatif du Conseil Régional qui œuvre dans le domaine de la sensibilisation à la protection et à l'éducation à l'environnement, dans le sens d'un développement réunionnais durable.

Conseil Général de La Réunion - Collectivité locale ayant la compétence pour coordonner, animer et réviser le PDEDMA (Plan d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés).

Conseil Régional de La Réunion – Collectivité locale ayant la compétence pour élaborer et réviser le PREDIS / PREDAMA.

Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche de l'Environnement de La Réunion (DRIRE) – Service de l'État ayant en charge le contrôle de l'élimination des déchets dans le respect des textes réglementaires.

Éco-emballages - Documents de sensibilisation, d'information, quizz, jeux, magazines sur le tri des déchets pour les jeunes et les enseignants.

Fédération Régionale des Coopératives Agricoles de La Réunion (FRCA) – Actions dans le domaine de la collecte des déchets spécifiques à l'agriculture (produit phytosanitaires...).

France Nature Environnement - Fédération des associations de protection de la nature et de l'environnement

Handi Bouchons Réunion - Association loi de 1901, ayant pour but de participer depuis La Réunion à l'élan de solidarité national de l'association Bouchons d'Amour en faveur des handicapés.

Société Réunionnaise pour l'Étude et la Protection de l'Environnement (SREPEN) - Association qui réalise des opérations de sensibilisation du grand public à la protection de l'environnement (campagnes d'affichages et dépliants), de formation sur les milieux naturels et intervient auprès des publics scolaires.



4.5 DÉPLACEMENTS

Les déplacements des élèves, des apprentis et des personnels entre leur domicile et l'établissement ou les stages professionnels ont de nombreuses conséquences: consommation d'énergie, émission de gaz à effet de serre, pollution sonore, sécurité routière… Il est nécessaire d'étudier les habitudes de transport de chacun pour mettre en place et encourager des modes de transport plus propres (transports en commun, covoiturage, vélo, marche à pied, etc.).

Faire le lien avec :

- Achats / Consommation
- Biodiversité
- Déchets
- Diversité sociale et culturelle
- Eau
- Énergie
- Santé / Qualité de vie / Air



CONSTATS ET ENJEUX

À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE

CONSTATS

- Le transport routier est la première source d'émission de CO_2 (gaz à effet de serre) à l'origine du réchauffement climatique de la Terre.
- La pollution atmosphérique est annuellement responsable : de la bronchiolite aiguë du nourrisson, d'une augmentation de 3 à 8% des maladies respiratoires des enfants, d'une augmentation des décès d'origine respiratoire ou cardio-vasculaire.
- Aux États-Unis, 1/4 des émissions de CO_2 est dû aux transports.
- En Chine, pays en voie de développement, les transports ne sont responsables que de 3% des émissions de CO_2.
- Le développement très rapide de l'utilisation des voitures dans certains pays (dont la Chine et l'Inde) va bientôt poser de graves problèmes environnementaux.
- En 2037, les ressources de pétrole seront probablement épuisées.

ENJEUX

- Appliquer le Protocole de Kyoto (réduire pour 2008- 2012 les émissions CO_2 dans les pays industrialisés de 5,2% par rapport au niveau de 1990).
- Limiter l'augmentation des émissions de CO_2 dans les pays en voie de développement.
- Limiter la consommation abusive des ressources énergétiques fossiles (pétrole).

EN FRANCE

CONSTATS

- Le transport est responsable de 26% des émissions de gaz à effet de serre, en augmentation de 14% sur les 10 dernières années.
- Les ménages ont vu leur contribution à l'effet de serre augmenter de 10% en 10 ans, conséquence directe de l'utilisation généralisée de la voiture.
- Une voiture individuelle émet en moyenne 3 fois plus de CO_2 qu'un autobus, par personne transportée.

ENJEUX

- Inciter chacun à comprendre les conséquences directes de l'utilisation de la voiture sur notre environnement et à changer ses pratiques en matière de déplacement sur les courtes et moyennes distances.
- Réduire l'impact de nos trajets (sécurité, santé, environnement) en limitant nos déplacements lorsque c'est possible et en choisissant des modes de déplacements plus propres.
- Améliorer l'accessibilité des handicapés et des familles isolées aux transports.

À LA RÉUNION

CONSTATS

- La Réunion connait une forte croissance démographique et sa population devrait atteindre, selon les prévisions actuelles, un millions d'habitants à l'horizon 2030. Cette croissance combinée à l'augmentation attendue du taux d'équipement des ménages, se traduira par un accroissement important du volume des déplacements et de trafic routier. La prospective établie dans les documents directeurs réunionnais (source DRIRE) indique un parc routier d'environ 800 000 véhicules) l'horizon 2025.

ENJEUX

- Trouver une solution alternative au tout automobile grâce à un maillage cohérent et complet du territoire réunionnais en transports en commun, tel est le but visé par le Trans Eco Express. La Région Réunion avec le soutien de l'état, interviendra notamment pour l'aménagement de voies réservées partout où cela sera possible. L'objectif à long terme est la mise en place d'un réseau de Transport Public Réunionnais performant.



DÉFINITIONS

PDES

Le Plan de Déplacements Établissement Scolaire est une démarche globale qui permet de repenser les trajets des élèves, entre leur domicile et leur établissement, en privilégiant des solutions de transport durable.

http://www.plan-deplacements.fr



ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pour en savoir plus

Feu vert pour le Trans Eco Express

Un réseau de transport complet à haut niveau de service

Le Trans Eco Express s'inscrit dans les objectifs fixés par la loi Grenelle 1 prévoit un maillage du territoire par les modes de transports collectifs en site propre (TCSP), le tout dans une perspective de désenclavement, de préservation des espaces naturels et de développement durable.
Ce projet est conforme aux orientations de GERRI qui préconise la réalisation de 80 kms de TCSP d'ici 2020, dont 40 d'ici 2015.
La Région , avec le soutien de l'état va donc engager d'importants travaux, en concertation avec les collectivités locales, pour l'aménagement de voies réservées aux transports en commun partout ou cela est possible. Le Trans Eco Express permettra ainsi de doter La Réunion de service en garantissant une plus grande fluidité des déplacements.



ACTIONS MENÉES À LA RÉUNION

- **Deux orientations vont être privilégiées par la Région pour la mise en œuvre du Transport Public Réunionnais.**
- Il s'agit d'une part d'améliorer les liaisons interurbaines par la résorption des points noirs de circulation, situés principalement aux entrées des grandes zones agglomérées. D'autre part la Région accompagnera les projets de TCSP portés par les collectivités locales et leurs groupements visant à rendre cohérents les réseaux les réseaux internes aux agglomérations.
- **Participation de La Réunion à la Semaine européenne de la Mobilité** et à la Semaine de la Sécurité Routière du 16 au 22 septembre 2009. Les réseaux de transport en commun de toute l'île se sont mobilisés pour faire de ces 7 jours ceux de la Mobilité Durable inscrite sous le signe du **« Bougez autrement »**. Durant la journée du Transport public, tous les réseaux étaient gratuits.
- **Lancement par la CIREST d'un nouveau service de transport** de loisirs dédié aux personnes à mobilité réduite. Trois véhicules adaptés sont désormais mis à la disposition des associations du territoire Est afin de permettre à tous de se déplacer.
- **Mise en place du premier Plan de Déplacements d'Entreprise** (PDE) de l'île par la Poste de La Réunion en 2008. L'objectif affiché est de limiter le kilométrage parcouru par son personnel pour se rendre au travail. Il touche près de 2 000 postiers et envisage une large gamme de solutions comme les mutations vers un lieu de travail plus proche, le covoiturage, etc. Une convention a été signée en 2009 avec la Cinor et la Sodiparc pour développer l'usage des transports en commun par les postiers (abonnements à tarif réduit par exemple).
- **Diminution des risques liés aux déplacements dans le cadre scolaire**. La Cellule Académique de Prévention et de Sécurité (C.A.P.S.) lance une enquête à la rentrée scolaire 2009-2010 pour la mise en place du Plan de Prévention du Risque Routier (PPRR).

EXEMPLES D'ACTIONS POUVANT ÊTRE RÉALISÉES DANS LES ÉTABLISSEMENTS

- Mettre en place des questionnaires au sein des classes pour connaître les pratiques de déplacement des élèves.
- Mettre en place des opérations de sensibilisation à la pollution atmosphérique liée aux déplacements, à l'éco conduite pour les élèves (classes de terminale, BTS, apprentis, etc.) et les personnels.
- Aménager des parkings à vélo sécurisés.
- Initier un projet scolaire de construction de véhicules propres pouvant faire l'objet d'une course de fin d'année (maquettes ou véhicules légers par exemple).
- Initier un plan de déplacements pour diagnostiquer la situation (pratiques actuelles de déplacement, opinion des élèves, etc.) et organiser l'ensemble des mesures à prendre en accord avec les familles pour réduire et sécuriser le trafic.
- Établir des bilans d'émissions de gaz à effet de serre (Bilan Carbone®) préalablement et suite aux actions, permettant de mesurer l'efficacité de celles-ci.



CONSEILS MÉTHODOLOGIQUES

FAIRE L'INVENTAIRE DES ACTIONS RÉALISÉES

Il peut s'agir d'actions visant à :

- Améliorer l'information sur les transports en commun et autres modes de transports alternatifs à la voiture.
- Organiser des enquêtes sur les pratiques de déplacement des personnels et élèves.
- Recenser les actions de sensibilisation dans votre lycée ou centre de formation sur le thème des déplacements domicile - établissement / domicile - entreprise : journée de prévention routière, sensibilisation aux modes de transport doux (marche à pied, vélo...), etc.

RÉALISER UN DIAGNOSTIC

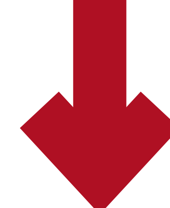
- Vérifier s'il existe des arrêts pour les transports en communs et des pistes cyclables à proximité de l'établissement. Les recenser.
- Déterminer si l'établissement est équipé pour accueillir vélo, scooter. Existe-il un parking pour les voitures ?
- Vérifier si les informations sur les transports en commun sont facilement accessibles.
- Identifier les modes de transports utilisés par les élèves, les apprentis ou le personnel pour venir dans l'établissement (type, fréquence et conditions d'utilisation).
- Vérifier si l'établissement est accessible aux personnes à mobilité réduite.
- Évaluer les surfaces occupées respectivement par les parkings pour les vélos et pour les voitures.

FIXER DES OBJECTIFS

- Promouvoir 1 fois par an la mobilité durable, le recours aux transports en communs, aux vélos, aux véhicules les plus « propres » (véhicules légers, à faible consommation de carburant et faibles émissions de CO_2, véhicules électriques alimentés par des énergies renouvelables).
- Sensibiliser une fois par an toute la communauté à la violence routière.
- Augmenter de 20% l'usage des transports en commun pour les déplacements vers l'établissement.
- Créer un parking 2 roues sécurisé de 50 places pour la prochaine rentrée scolaire.

SUIVRE L'ÉVOLUTION DE VOTRE DIAGNOSTIC

- Évaluer le nombre de personnes se rendant dans l'établissement en transport en commun.
- Évaluer le nombre de personnes se rendant dans l'établissement en vélo, deux-roues.
- Calculer le pourcentage de personnes utilisant les transports doux.
- Évaluer la distance moyenne des trajets domicile-établissement / domicile-entreprise.
- Calculer le pourcentage de personnes pratiquant le covoiturage (enseignants, formateurs, élèves, apprentis, etc.).





Pour en savoir plus

Vedura – le portail du développement durable http://www.vedura.fr (dans la rubrique Transports Durables, de nombreuses informations sur les enjeux des transports).

ADEME – http://www2.ademe.fr (de nombreuses informations dans la rubrique Transports et Bilan Carbone).

Plaquette « Préserver La Réunion – Mode d'emploi » éditée par Nathan avec le concours du Conseil Régional de La Réunion – Pour mieux comprendre les dangers qui menacent La Réunion et apprendre les gestes pour agir au quotidien.



Témoignages

« Restauration et conversion d'une méhari en voiture électrique », action du lycée Pierre Poivre de Saint-Joseph (projet 2009-2010)

« Bilan Carbone du lycée » action menée au lycée Paul Moreau de Bras-Panon en partenariat avec l'ARER.



RESSOURCES

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) - Par le biais de ses délégations régionales, soutient techniquement et financièrement les établissements qui souhaitent mettre en place un PDES.

Agence d'Observation de La Réunion de l'Aménagement et de l'Habitat (AGORAH) - Études et analyses dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de la prospective territoriale.

Agence Régionale de l'Énergie Réunion (ARER) - L'ARER est un outil au service des acteurs du développement durable et du changement climatique.

Direction Départementale de l'Équipement (DDE) Réunion.

Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) - Souvent Autorités Organisatrices de Transport (AOT) sur les territoires qu'ils gèrent (c'est le cas de la CINOR, la CIREST, le TCO et la CIVIS). Ils sont alors en charge de définir un Plan de Déplacement Urbain sur leur territoire. Ces plans déterminent, dans le cadre d'un périmètre de transport urbain (PTU), l'organisation du transport des personnes et des marchandises, la circulation et le stationnement. Tous les modes de transports sont concernés, ce qui se traduit par la mise en place d'actions en faveur des modes de transports alternatifs à la voiture particulière (VP), les transports publics (TP), le transport scolaire, les deux roues, la marche...

Grenelle de l'Environnement à La Réunion – Réussir l'Innovation (GERRI) - Projet qui se fixe pour objectif de faire de La Réunion le premier territoire au monde, d'ici 2030, d'intégration dans une société de toutes les innovations environnementales intéressant la mobilité, l'énergie est ses usages, l'urbanisme, la construction et le tourisme. *(Source : http://www.gerri.fr)*

Observatoire Réunionnais de l'Air (ORA) - Association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air à La Réunion, qui propose des sensibilisations gratuites à la qualité de l'air et ses enjeux.



MÉMOS



Transport scolaire ou voiture des parents ?

28% des élèves utilisent actuellement le transport scolaire, les autres sont souvent déposés en voiture. (Source : Tableau Économique de La Réunion et Observatoire Énergie Réunion)

Pour transporter 450 élèves sur 5 kilomètres en voiture, il faut 1 800 mètres de route (pare-choc contre pare-choc) et 157 litres de carburant. (Hypothèse : Voiture de 4 mètres de long - consommation = 7 litres/100km – 1 élève par voiture)

Pour transporter le même nombre d'élèves sur la même distance en bus, il faut seulement 100 mètres de route (soit 18 fois moins qu'en voiture) et 25 litres de carburant (soit 6 fois moins qu'en voiture). (Hypothèse : Bus de 45 places - 10 mètres de long - consommation = 50 litres/100km – 45 élèves par bus)

4.6 DIVERSITÉ SOCIALE ET CULTURELLE

Depuis le lundi 2 août 2010, La Réunion, notre île aux mille visages et aux milles paysages est classée par les experts de l'Unesco au patrimoine mondial de l'humanité pour la beauté et le caractère unique aux monde de ses relief. Cirques, pitons et remparts réunionnais figurent dons désormais aux rang des merveilles mondiales. Un classement qui participe à dynamiser le développement du tourisme.

Faire le lien avec :

- Achats / Consommation
- Alimentation
- Biodiversité
- Déchets
- Déplacements
- Eau
- Énergie
- Prévention des risques
- Santé / Qualité de vie / Air
- Solidarité / Coopération / Citoyenneté



CONSTATS ET ENJEUX

À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE

CONSTATS

- **Une reconnaissance de la biodiversité réunionnaise**
- La Réunion figurant dans la liste des 34 hauts lieux de la biodiversité mondiale, fait maintenant partie des 35 sites français classés au patrimoine mondial de l'Unesco et devient ainsi le 3ème site français à rejoindre la catégorie « site naturel ». Cette reconnaissance vient récompenser la beauté de la nature préservée de notre île tant pour ses reliefs vertigineux et que pour sa faune et sa flore exceptionnelles.
- La zone classée représente environ 40% de la superficie totale de l'île où se côtoient 230 espèces végétales qu'on ne retrouve nulle part ailleurs sur le globe. Sur les 18 espèces nichant encore à La Réunion, plus de la moitié sont endémiques comme le tuit-tuit ou la papangue.
- Correspondant au cœur du Parc national, créé en 2007, le périmètre classé englobe également le piton d'Anchaing à Salazie, le piton de Sucre et la Chapelle à Cilaos, la Grande Chaloupe et Mare Longue. Le classement au patrimoine mondial est assorti de droits mais également de devoirs liés à la préservation de ce patrimoine naturel.

ENJEUX

- **Dynamiser tous les secteurs du tourisme**
- Cette inscription vient bien entendu conforter la nouvelle politique régionale volontariste en matière de tourisme qui a pour objectif d'attirer 600 000 touristes dans l'île à l'horizon 2015. Ce classement produira indéniablement un effet d'entraînement sur lequel pourra s'appuyer l'IRT dans sa stratégie marketing pour la promotion de la destination « Réunion » et de ses charmes.
- Développer la synergie entre patrimoine naturel et culturel est également l'un des axes à privilégier pour accompagner ce classement. Dans le cadre de la nouvelle mandature, la Région Réunion entend rehausser les couleurs de deux de ses musées, celui de Stella Matutina et de la Maison du Volcan. Les bâtiments de ses deux structures feront l'objet d'une réhabilitation de leur concept muséographique sera intégralement revu pour renforcer leur interactivité.





EN FRANCE

CONSTATS

- Le Ministère de la Culture et de la Communication a publié en décembre 2005 un dossier spécial qui propose une analyse des enjeux de la diversité culturelle pour les politiques culturelles publiques. La crise des banlieues a montré combien cette exigence de diversité culturelle doit aussi permettre à la politique culturelle d'apporter toute sa part à la cohésion sociale. Si beaucoup de facteurs, notamment le chômage des jeunes, mais aussi l'urbanisme et les conditions de logement, peuvent contribuer à expliquer les racines de ce malaise des banlieues, la crise pose aussi la question de l'identité culturelle. *(Source : Culture et Recherche - n° 106-107)*
- La création de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration en 2007, de l'Institut du Monde Arabe en 1988 et diverses politiques de soutien à des centres culturels juif, arménien, kurde, etc. montrent l'importance sociale, économique, démographique et culturelle de l'immigration.
- L'action du Ministère de la Culture et de la Communication en faveur des langues régionales ou minoritaires contribue désormais au développement des langues parlées sur le territoire national en dehors du français, et à leur mise en valeur dynamique.

ENJEUX

- Promouvoir les pratiques culturelles qui font progresser la tolérance et le dialogue dans le respect de la différence.
- Lutter contre toutes les formes d'exclusion et de ségrégation.
- Susciter le désir de vivre et de créer ensemble.



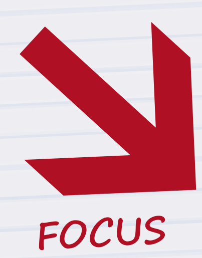
À LA RÉUNION

CONSTATS

- La population réunionnaise, jeune, métissée, moderne tout en étant respectueuse des traditions, reconnue pour sa tolérance religieuse et culturelle, est une richesse humaine largement sous exploitée et sous valorisée.
- La complexité de la situation sociale nécessite la structuration d'un grand projet social permettant de placer l'emploi et la formation au centre des projets d'insertion et d'éradiquer l'illettrisme. Le système de formation doit être repensé afin de prendre en compte l'identité réunionnaise à travers toutes ses dimensions : pédagogie fondée sur le bilinguisme, enseignement et diffusion des langues, sociétés, cultures, histoire de La Réunion, histoire des pays de l'océan Indien et des pays d'origine.
- Le patrimoine culturel et artistique réunionnais, matériel et immatériel, doit être valorisé et revitalisé. De nombreux Réunionnais ont l'impression que leur identité et leur culture sont pour le moins marginalisées sinon méprisées ou même déniées.

ENJEUX

- Développer un projet global dont la culture est le ciment. La question culturelle, qui fonde le « Vivre ensemble », doit être au cœur des discussions et des propositions.
- Reconnaître le créole réunionnais comme une langue régionale et la langue maternelle de la majorité des réunionnais.
- Développer l'enseignement artistique et les résidences d'artistes dans les établissements scolaires.
- Soutenir les œuvres culturelles et musicales locales et en favoriser la diffusion.
- Promouvoir les évènements et le patrimoine culturels réunionnais.
- Développer la coopération régionale autour de projets artistiques communs.



Dans sa riche diversité, la culture a une valeur intrinsèque aussi bien pour le développement durable que pour la cohésion sociale et la paix. L'utilisation novatrice des médias et des TIC est propice au dialogue entre les civilisations et les cultures, au respect et à la compréhension mutuelle.
Promouvoir la diversité culturelle, « patrimoine commun de l'humanité » (Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle, 2001), et son corollaire, le dialogue, constituent un véritable enjeu dans le monde d'aujourd'hui, et se trouvent au cœur du mandat de l'UNESCO.



ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Témoignages

LPO des Avirons - PPCP année 2004/2005 - classe Terminale BEP Comptabilité.
Comparaison du système social des deux îles sœurs Réunion / Maurice.
Actions visant à financer un voyage d'étude à Maurice destiné à comparer les prélèvements sociaux, la redistribution et la protection sociale des deux îles.

LP Victor Schoelcher de Saint-Louis - PPCP année 2005/2006 - classe terminale BEP Comptabilité.
Soutien à l'association l'AMAR du père Pedro (Aide à Madagascar).
Collecte de jouets et de vêtements, dons financiers, vente de cartes réalisées par la présidente de l'association.



ACTIONS MENÉES À LA RÉUNION

- En 2004, la Région Réunion organise **les états généraux de la culture**, donnant la parole aux différents acteurs du secteur culturel (institutionnels, artistes, responsables d'associations, militants, etc.). À la lumière des préconisations qui en ont découlé, la Région a décliné plus précisément ses actions notamment autour des axes d'intervention suivants : la valorisation de l'identité réunionnaise par l'accompagnement des acteurs et des structures, la mise en valeur des équipements, la formation et la mobilité des Hommes, et la nécessité de valoriser la langue créole.
- **La commémoration du 60e anniversaire de l'UNESCO,** manifestation placée sous la thématique du dialogue interculturel pour une culture de paix, a eu lieu à La Réunion en novembre 2006.
- La Région Réunion finance des **formations culturelles pour les jeunes Réunionnais en France ou à l'étranger** (Inde, Chine, Afrique du Sud, etc.). Cette démarche innovante répond au besoin d'échanger pour un enrichissement mutuel.
- **Le projet « Floraisons »** lancé en 2004 dans le cadre du programme européen Equal a eu pour objectif de favoriser l'insertion de femmes migrantes de la zone océan Indien, fortement marginalisées.
- **Le projet Equal de l'AREP** a permis l'élaboration de bandes dessinées autour du respect de la différence et des discriminations, par des élèves de primaire et collège, aidés d'auteurs et de dessinateurs réunionnais.
- **Le projet Femmes Plus Equal** a permis de valoriser les savoir-faire traditionnels par la création d'entreprises. Dix entreprises ont ainsi vu le jour.
- La Région Réunion encourage le **rayonnement international artistique**. En 2008, un groupement des éditeurs et producteurs s'est rendu au MIDEM (Marché International des Éditeurs Musicaux) à Cannes.
- **Le Musée des Arts Décoratifs de l'Océan Indien** (MADOI) est en cours d'implantation sur le Domaine de Maison Rouge à Saint-Louis, sous maîtrise d'ouvrage Région.
- Dans le cadre de la **lutte contre l'illettrisme** à destination des adultes et de la création de liens intergénérationnels, l'association de l'école centrale organise la création de chants avec les enfants.
- **Les Journées Européennes du patrimoine** permettent la découverte du patrimoine réunionnais à travers des expositions, conférences et accès gratuits à la plupart des sites.



EXEMPLES D'ACTIONS POUVANT ÊTRE RÉALISÉES DANS LES ÉTABLISSEMENTS

- Sensibiliser aux différentes langues et cultures régionales.
- Organiser des actions au sein des établissements permettant à des élèves de cultures différentes (Malgaches, Comoriens, Mahorais, Réunionnais, etc.) de présenter leurs coutumes et pratiques culturelles : expositions, spectacles, chants, débats, témoignages, cuisine, etc.
- Organiser des sorties pédagogiques et culturelles.
- Organiser des ateliers artistiques et culturels et ouvrir l'établissement aux artistes.
- Créer une troupe de théâtre, associant des artistes, des adultes et des élèves.
- Organiser des expositions d'art au sein des établissements.
- Prévenir l'illettrisme : redonner le goût de la lecture et l'apprentissage de poésies et de chansons ; mettre en place des défis lecture.
- Développer des projets de coopération régionale autour de thématiques ciblées : littérature, musique, danse, cuisine, artisanat, etc.
- Créer une pièce de théâtre en créole.
- Développer un guide de l'architecture tropicale pour les particuliers et les artisans.



CONSEILS MÉTHODOLOGIQUES

FAIRE L'INVENTAIRE DES ACTIONS RÉALISÉES

Il peut s'agir d'actions visant à :

- Sensibiliser aux langues et cultures régionales.
- Organiser des sorties pédagogiques et culturelles, cours de théâtre, de chorale etc.
- Proposer une filière carrières sociales ou langues régionales.
- Organiser des cours de rattrapage.
- Proposer une étude à la fin des cours.
- Réaliser un lieu d'échange à disposition des élèves de type foyer.
- Organiser des voyages scolaires en cours d'année (fréquence, durée, sections concernées et objectifs pédagogiques).

RÉALISER UN DIAGNOSTIC

- Déterminer combien d'élèves parlent le créole.
- Déterminer combien d'élèves parlent plusieurs langues étrangères et lesquelles.
- Déterminer combien d'élèves ont un correspondant étranger.
- Déterminer combien d'élèves sont inscrits aux activités culturelles proposées (atelier théâtre, musique, art plastique, littérature, etc.), à des activités sportives et lesquelles.
- Indiquer les langues étudiées au sein de l'établissement.
- Préciser le tarif par élève pour l'inscription et la participation à une activité.
- Recenser le nombre de professeurs et d'animateurs disponibles.
- Préciser combien d'élèves partent en voyage scolaire, les actions mises en œuvre pour financer les voyages, la participation financière des familles.

FIXER DES OBJECTIFS

- Promouvoir et entretenir la culture réunionnaise.
- Favoriser la mixité sociale et la solidarité.
- Garantir l'égalité sociale et la lutte contre les discriminations (genre, handicap, origines).
- Inciter l'implication et l'engagement du plus grand nombre.
- Contribuer à la promotion sociale et à l'épanouissement professionnel de chacun.
- Lutter contre l'illettrisme.

SUIVRE L'ÉVOLUTION DE VOTRE DIAGNOSTIC

- Déterminer le nombre de clubs et associations dédiés à la culture.
- Préciser le nombre annuel de sorties à caractère culturel.
- Indiquer le nombre d'artistes participant à des projets de l'établissement.



Pour en savoir plus

Dossier pédagogique sur le jardin de l'État (disponible au Jardin de l'État) : informations sur l'histoire du jardin, en lien avec l'histoire de La Réunion, l'histoire des sciences et celle des grandes expéditions naturalistes du XVIIIe et du XIXe siècle.

Cédérom « Le Phorbanta » présenté sous forme ludo-pédagogique pour lancer un appel à la sauvegarde du « Phorbanta » (papillon endémique de La Réunion) et de tous les papillons du monde. Ce cédérom permet également de découvrir une France lointaine, La Réunion, peuplée d'hommes venus d'Afrique, d'Inde, de Chine et d'Europe.

Plaquette « Préserver La Réunion – Mode d'emploi » éditée par Nathan, 2008, avec le concours du Conseil Régional de La Réunion – Pour mieux comprendre les dangers qui menacent La Réunion et apprendre les gestes pour agir au quotidien.

RESSOURCES

Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement (CCEE) - Organe consultatif du Conseil Régional qui œuvre dans le domaine de la sensibilisation à la protection et à l'éducation à l'environnement, dans le sens d'un développement réunionnais durable.

Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) - Institution publique d'enseignement, spécialisée dans la musique, la danse et l'art dramatique - Le CNR de La Réunion a été créé en 1987, à l'initiative de la Région et de l'État.

Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) - Créée en 1981, service extérieur du Ministère de la Culture et de la Communication à La Réunion. La DRAC accompagne, soutient, contrôle ou prend des initiatives en matière de développement culturel, la plupart du temps en partenariat avec les collectivités territoriales.

Maison du Volcan - Muséum volcanologique avec des présentations ludiques et interactives (maquettes, vidéos) – Lieu de culture scientifique et technique articulé autour du thème central des volcans du monde et plus particulièrement du Piton de la Fournaise.

Musée des Arts Décoratifs de l'Océan Indien (MADOI) - Sur le site de Maison Rouge à Saint-Louis - En cours de réalisation.

Musée Léon Dierx - Musée d'art moderne et comtemporain.

Musée Stella Matutina - Musée agricole et industriel de La Réunion, installé dans une ancienne usine sucrière.

Musée de Villèle - Musée d'histoire de l'île de La Réunion, établi dans une grande demeure où vécut Madame Desbassayns.

Muséum d'Histoire Naturelle/Jardin de l'État (MHN/JE) - Possibilité de travailler en partenariat avec le Muséum d'Histoire Naturelle et le Jardin de l'État et de bénéficier de l'aide du Professeur Porteur de Projet du Muséum.

Parc national de La Réunion (PNRun) - Créé le 5 mars 2007, neuvième parc national français. Sa mission première est de garantir la conservation de la nature et des paysages dans le respect des équilibres écologiques et de la biodiversité. Il met en œuvre des programmes d'observation et de recherche, afin d'accroître la connaissance du patrimoine et de favoriser l'accueil du public grâce notamment aux équipes présentes sur le terrain. Il a également pour mission d'animer une stratégie culturelle centrée sur les relations Homme-Nature.





4.7 EAU

Au niveau mondial, l'eau potable est précieuse et rare. Sans elle, pas de vie possible pour les plantes, ni pour les animaux ou les hommes. Elle remplit plusieurs fonctions et est présente partout dans notre vie quotidienne. L'eau douce propre ne peut être considérée comme une ressource inépuisable. Toutes les franges de la société doivent se mobiliser pour une gestion durable et partenariale de cette ressource. Les lycées et les centres de formation peuvent non seulement faire prendre conscience des enjeux majeurs dans le domaine de l'eau, mais aussi mieux gérer leur consommation.

Faire le lien avec :
Achats / Consommation
Alimentation
Biodiversité
Déchets
Déplacements
Énergie
Prévention des risques
Santé / Qualité de vie / Air

CONSTATS ET ENJEUX

À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE

CONSTATS

- Vue de l'espace, la Terre est la planète bleue du système solaire avec 70% de sa surface recouverte par les océans. Cependant, l'eau douce y est rare et inégalement répartie. Elle représente moins de 3% du volume total d'eau et seulement 1% est disponible pour l'homme.
- 70% des prélèvements d'eau effectués dans le monde servent à l'irrigation, mais 60% de l'eau est perdue à cause de fuites, de l'évaporation, etc.
- Les pertes par fuite dans les réseaux d'eau des mégapoles sont souvent équivalentes à la moitié de l'eau distribuée (comme au Caire ou à Mexico)…
- 1 habitant des États-Unis consomme 600 litres d'eau par jour, 1 européen 200 litres et 1 africain 10 à 20 litres.
- 90% des rejets domestiques et industriels ne sont pas traités, menaçant les milieux et les ressources.
- Actuellement 1,4 milliard d'individus n'ont pas accès à l'eau potable et 2,6 à l'assainissement. 3 millions d'enfants meurent chaque année à cause d'une eau impropre à la consommation ou souillée.
- Au cours des 20 prochaines années, on s'attend à une diminution d'1/3 en moyenne de l'eau disponible par personne dans le monde.

ENJEUX

- Assurer l'accès de tous à l'eau, droit fondamental des hommes et service social essentiel.
- Droit réaffirmé par l'ONU en 2002 qui confirme « le droit fondamental à l'eau, autorise chacun à disposer d'une eau salubre, suffisante, de qualité acceptable, physiquement accessible et à un coût raisonnable pour les besoins individuels et les usages domestiques».

EN FRANCE

CONSTATS

- En moyenne, un Français consomme 210 litres d'eau par jour dont seulement 1% sert à la boisson, 39% sont utilisés pour l'hygiène (soit 81,9 litres) et 20% pour les sanitaires (soit 42 litres).
- En France la perte d'eau par fuite dans le réseau de distribution est de 10%.
- Plus de 600 000 logements sur les 5,7 millions de foyers non raccordés aux réseaux publics d'assainissement rejettent leurs eaux usées dans le milieu ambiant, sans aucun traitement. *(Source : données enquête Ifen/Scees 2001)*
- À peine 70% des stations d'épuration existantes sont jugées conformes aux exigences de la directive européenne de 1991.

ENJEUX

- Réduire la consommation en eau et limiter le gaspillage
  - Sensibiliser les populations à la gestion et à la préservation des ressources en eau douce pour modifier les comportements individuels et se rapprocher d'une consommation individuelle de 50 litres par jour.
  - Favoriser les techniques d'irrigation économes en eau.
  - Privilégier les cultures peu gourmandes en eau, surtout dans les régions où la ressource est limitée.
  - Inciter les industriels à investir dans des filières de production moins consommatrices en eau et respectueuses de sa qualité.
- Prévenir les risques de pollution
  - Généraliser l'assainissement individuel ou collectif.
  - Augmenter le nombre de stations d'épuration.
  - Mettre les stations existantes aux normes.

À LA RÉUNION

Eaux usées

CONSTATS

- L'assainissement autonome non conforme est une source importante de pollution des sols.
- La dispersion de l'habitat et la topographie de La Réunion compliquent l'extension d'un réseau public d'assainissement actuellement inadapté aux besoins.
- Les boues des stations d'épuration des eaux usées sont actuellement stockées dans des centres d'enfouissement qui arrivent à saturation.

ENJEUX

- Réduire et prévenir les risques de pollution.
- Mettre aux normes les installations d'assainissement autonome à travers la création du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).
- Créer de nouvelles stations d'épuration (STEP).
- Expérimenter les solutions alternatives d'assainissement.

Eaux douces

CONSTATS

- La consommation d'eau moyenne des Réunionnais est de 50% supérieure à celle observée en métropole.
- Les réseaux de distribution d'eau potable avaient un rendement de seulement 60% en 2002 (40% de l'eau prélevée n'arrive jamais au robinet) principalement à cause de fuites dans les réseaux.
- Les ressources en eau, alimentées par des pluies abondantes, se caractérisent par leur inégale répartition dans l'espace et dans le temps.
- Les nappes phréatiques côtières reposent sur de l'eau salée : le pompage excessif conduit à contaminer l'eau douce qui, devenue saumâtre, est impropre à la consommation. Il faut alors attendre des années pour retrouver une eau de qualité.
- La qualité de l'eau, bien que globalement satisfaisante, se dégrade par la contamination par des microorganismes, des pesticides et des engrais.
- Les stations d'épuration (STEP) des eaux usées ne sont ni suffisamment nombreuses, ni aux normes : la qualité des eaux usées rejetées en sortie a un impact sur les milieux récepteurs, notamment les récifs coralliens.
- Les besoins de financement pour les projets dans le domaine de l'eau et de l'assainissement sont considérables (800 millions d'euros d'ici 2020) et sont largement supérieurs aux financements publics disponibles.

ENJEUX

- Mener une gestion raisonnée des ressources en eau et rechercher la meilleure adéquation entre besoins et ressources.
- Sécuriser, protéger et suivre la qualité de la ressource en eau et préserver les milieux aquatiques continentaux :
- Protéger les captages d'eau et améliorer les rendements des réseaux de distribution.
- Inciter la population à réduire sa consommation.
- Optimiser les usages de l'eau (récupération de l'eau de pluie pour les usages extérieurs).
- Réduire, prévenir et contrôler les pressions et leurs impacts sur la ressource en eau, en particulier celles liées aux pollutions azotées, bactériologiques et aux produits phytosanitaires.
- Lutter contre les pollutions domestiques, agricoles et industrielles.
- Sensibiliser à la lutte contre les pollutions.
- Générer la capacité de financement des actions, travaux et services dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

Eaux marines

CONSTATS

- La préservation de la qualité des eaux marines est essentielle non seulement pour le maintien des écosystèmes mais aussi pour le développement des activités culturelles et économiques (pêcheries, aquaculture et tourisme). De nombreuses pollutions urbaines et agricoles affectant les bassins versants finissent leur voyage dans les océans :
- Les eaux pluviales qui se chargent en engrais et autres polluants après avoir lessivé les sols agricoles ou urbains.
- Les eaux usées non collectées ou mal assainies du fait de l'insuffisance des moyens mis en œuvre au regard du développement urbain.
- Des déchets en tous genres et notamment en matière plastique tels que les sachets.

- La modification de la qualité des eaux marines littorales n'est pas sans conséquences :
- Développement des algues, phénomène d'eutrophisation de par leur enrichissement en éléments minéraux (engrais, matière organique).
- Diminution de la vitalité corallienne du fait de l'augmentation des apports en eaux douces, en phosphates ou de la turbidité.
- Bioaccumulation le long de la chaîne alimentaire de métaux lourds ou de pesticides.
- Asphyxie ou occlusion intestinale de nombreux organismes marins (dauphins, tortues, requins) du fait de la présence de sacs plastiques ou autres déchets.
- Interdiction éventuelle des pratiques balnéaires du fait d'une mauvaise qualité bactériologique.

ENJEUX

- Maintenir la qualité et la diversité des habitats et des espèces.
- Faire respecter la loi dans le domaine de l'assainissement et les recommandations sur la gestion des eaux pluviales.
- Développer et faire respecter les filières de recyclage des déchets et notamment de traitement des graisses, responsables de dysfonctionnements dans les stations d'épuration.
- Inciter les citoyens à une gestion plus rigoureuse de leur consommation en eau et en matériaux (plastiques notamment).
- Inciter au développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement avec une utilisation raisonnée en engrais et pesticides.



DÉFINITION

La turbidité

Une eau turbide est une eau trouble. Cette caractéristique vient de la teneur de l'eau en particules en suspension, associées au transport de l'eau, notamment après la pluie. Au cours de ce parcours, l'eau se charge de quantités énormes de particules qui la troublent. Les matières, mêlées à l'eau, sont de natures très diverses : matières d'origine minérale (argile, limon, sable...), micro particules, micro organismes potentiellement pathogènes (gastroentérites)...
La turbidité perturbe la désinfection de l'eau destinée à la consommation humaine et peut avoir des effets néfastes sur la vie aquatique car elle réduit la transparence, empêche la pénétration de la lumière et l'oxygénation de l'eau.



ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Témoignages

Récupérer l'eau de pluie
Le Lycée agricole de Saint-Paul a réalisé, avec des élèves, dans le cadre d'un Module d'Initiative Locale (MIL), et pendant la Semaine du Développement Durable 2009, une étude de faisabilité pour la récupération des eaux de pluies sur un bâtiment s'y prêtant particulièrement. Cette eau pourra servir à arroser les nombreux espaces verts du lycée, où sont valorisées et identifiées les espèces indigènes et endémiques de La Réunion, mais aussi les autres plantes rencontrées fréquemment dans les jardins traditionnels réunionnais.

Valoriser les compétences
« Chaque lycée professionnel bénéficie de compétences particulières. Il est très enrichissant et valorisant pour les élèves des sections d'enseignement professionnel de participer à des projets hors de l'enceinte de leur établissement. Nous pensons que la mutualisation de ces moyens permet un échange bénéfique pour chacun. Par exemple, dans le cadre de mesures en vue de la maîtrise de la consommation d'eau, nos élèves de la section d'Installations Sanitaires pourraient mettre en place des compteurs d'eau sectoriels dans les établissements demandeurs. D'autres moyens de l'établissement pourraient être sollicités (en gros œuvre, finition, technique de l'architecture, économie de la construction) ». (Source : lycée Paul MOREAU Stéphane MARTY)

ACTIONS MENÉES À LA RÉUNION

- Mise en place d'un portail Internet : **Système d'Information sur l'Eau (SIE)**.
- Élaboration d'outils indicateurs de la qualité des cours d'eau à partir de peuplements des poissons et d'invertébrés par l'ARDA.
- Création d'animations comme le **« Sentier sous-marin de l'Hermitage »** : Visites guidées du « lagon » avec un guide expérimenté de la Réserve Nationale Marine, outil de découverte ludique, pédagogique et gratuit.
- **Création de l'Office de l'Eau Réunion** en 2003.
- **Basculement des eaux d'Est en Ouest** pour pallier la répartition inégale des pluies entre le versant Est de l'île, bien arrosé, et son versant Ouest, qui souffre de la sécheresse. Lancés en 1989, les travaux de basculement des eaux sont avancés à plus de 80%. L'ouvrage totalise 42 km de conduites, dont 30 km de galeries souterraines qui traversent les cirques de Salazie et de Mafate pour alimenter un réseau de 40 réservoirs et 35 stations de pompage. Ce chantier titanesque a dû faire face à des contraintes naturelles et climatiques fortes.
- **Conception et réalisation des lycées selon les cibles HQE** à La Réunion pour la récupération et l'utilisation des eaux pluviales.
- 4 lycées construits selon la démarche HQE (lycée Mahatma Gandhi à Saint-André, lycée Pierre Lagourgue du Tampon, lycée Saint-Paul IV à Saint-Paul et lycée Saint-Benoit IV à Saint-Benoit).





DÉFINITION

SDAGE
Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et le **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux** (SAGE) sont les outils de planification créés par la loi sur l'eau de 1992 pour contribuer à l'objectif de gestion équilibrée de la ressource en eau.
La loi a évolué depuis 1992 et le SDAGE a maintenant pour objectif principal d'aboutir à un bon état de l'ensemble des masses d'eau (eaux douce de surface, eaux côtières et eaux souterraines) au plus tard le 22 décembre 2015. Le SDAGE doit indiquer comment sont pris en charge par les utilisateurs les coûts liés à l'utilisation de l'eau en distinguant au moins le secteur industriel, le secteur agricole et les usages domestiques. Il est actuellement en cours de révision pour se conformer aux dernières évolutions réglementaires.

Témoignages

Récupérer l'eau de pluie

Le lycée Paul Moreau de Bras-Panon a profité de la rénovation des anciens sanitaires du gymnase pour proposer l'installation d'un système de récupération de l'eau de pluie.

L'objectif du projet était de dimensionner, mettre en œuvre et mettre en service un système de récupération de l'eau de pluie.

Le coût de l'opération est d'environ 2 000 euros.

Ce projet concernait une classe de BEP Techniques Installations Sanitaires et Thermiques (TIST) sur deux années scolaires. Sous la direction de deux enseignants (maths-sciences, enseignement professionnel), les élèves ont réalisé :

- l'étude du système,
- les plans,
- le dimensionnement en fonction de la surface et des besoins (deux WC à alimenter),
- la recherche de données auprès de Météo France,
- la réalisation de deux systèmes d'arrivée d'eau potable indépendantes,
- la mise en place du système sur site,
- le remplacement des WC,
- et les raccordements eau et électricité.

Le système est opérationnel, il reste à évaluer les économies réalisées.

EXEMPLES D'ACTIONS POUVANT ÊTRE RÉALISÉES DANS LES ÉTABLISSEMENTS

- Mettre en place des compteurs d'eau pour identifier et suivre les postes de consommation d'eau dans l'établissement. Cette mesure est indispensable pour définir les actions à mener et déterminer leur efficacité.
- Mettre en place des équipements économes en eau (chasse des toilettes à double commande...) .
- Optimiser les ressources existantes (cuve de récupération d'eau de pluie...).
- Éduquer aux gestes éco citoyens (fermer le robinet lorsque l'on se savonne les mains, ne pas jeter d'huile dans les éviers, etc).
- Sensibiliser les élèves aux problématiques de l'eau et de l'assainissement (cycle et usages de l'eau, pollutions, économies d'eau...) et aux métiers dans le domaine de l'eau.





DÉFINITION

SAGE

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est complémentaire du SDAGE. Il fixe, au niveau d'un sous-bassin ou d'un groupement de sous-bassins du district hydrographique les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau superficielle et souterraine et des écosystèmes aquatiques ainsi que de préservation des zones humides.



CONSEILS MÉTHODOLOGIQUES

FAIRE L'INVENTAIRE DES ACTIONS RÉALISÉES

Il peut s'agir d'actions visant à :

- Économiser l'eau en évitant le gaspillage.
- Récupérer l'eau de pluie pour les usages compatibles (arrosage, toilettes).
- Informer les élèves et personnels sur l'eau.

RÉALISER UN DIAGNOSTIC

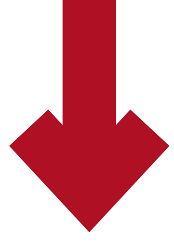
- Dresser le bilan de votre consommation d'eau de ville (consommation moyenne de l'établissement en m^3/an) et les dépenses totales liées à la consommation d'eau.
- Déterminer s'il existe un dispositif de collecte des eaux de pluie, de stockage et un réseau d'arrosage dédié.
- Vérifier s'il existe une collecte des produits toxiques (produits chimiques, solvants, médicaments) afin d'éviter les rejets dans les réseaux d'eaux usées.
- Déterminer quelle est la quantité d'intrants (engrais) utilisée pour le développement des végétaux.
- Vérifier si l'établissement utilise des produits d'entretien non toxiques.
- Vérifier s'il existe des dispositifs de formation, d'information ou de sensibilisation sur l'utilisation raisonnée de l'eau (à destination du personnel et des élèves).
- Vérifier si le personnel et les élèves connaissent les produits qu'il faut éviter de jeter dans les réseaux d'eau.

FIXER DES OBJECTIFS

- Développer une politique globale interne pour réduire la consommation d'eau de 20% et réduire ainsi les factures d'eau potable.
- Promouvoir une utilisation raisonnée des produits potentiellement dangereux et privilégier les produits qui limitent la pollution des eaux usées et/ou des eaux d'écoulement (produits détergents, produits phytosanitaires, etc.).

SUIVRE L'ÉVOLUTION DE VOTRE DIAGNOSTIC

- Relever le nombre de m^3 consommés par an dans l'établissement.
- Calculer le nombre de m^3 par individu et par an.
- Créer un indice de satisfaction de la qualité de l'eau et le suivre régulièrement (enquêtes).
- Mesurer le nombre de m^3 d'eau de pluie récupérée par an.





Pour en savoir plus

Sites Internet :

- http://baignades.sante.gouv.fr
- http://www.comitedebassin-reunion.org
- http://www.ifremer.fr/drvreunion
- ARVAM et ECOMAR : http://www.com.univ-mrs.fr/IRD/urcyano/chantiers/reunion.htm

Textes réglementaires :

- Code de l'Environnement et Code de l'Urbanisme.
- Grenelle de l'environnement : Trame verte et bleue.
- SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux).
- SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

Plaquette « Préserver La Réunion – Mode d'emploi » éditée par Nathan avec le concours du Conseil Régional de La Réunion - Pour mieux comprendre les dangers qui menacent La Réunion et apprendre les gestes pour agir au quotidien.



RESSOURCES

Association Réunionnaise de Développement de l'Aquaculture (ARDA) - Pôle « Formation et Éducation » qui s'appelle « l'école de l'eau ».

Direction de l'Agriculture et de la Forêt (DAF) - Pôle Économie Agricole et Monde Rural, en charge de l'enseignement agricole. Ses champs d'actions sont : sécurité alimentaire, éco phytosanitaire, eau (police de l'eau, assainissement), énergie, déchets, biodiversité et risque.

Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) - Service déconcentré de l'État. Mise en place en 1992, sa mission principale est de contribuer à la connaissance, à la protection, à la gestion et à la valorisation de l'environnement.

Office de l'Eau Réunion - Établissement public local ayant pour missions l'étude et le suivi des ressources en eau, des milieux aquatiques et des usages de l'eau, le conseil et l'assistance technique aux maîtres d'ouvrage, la formation et l'information dans le domaine de l'eau, la programmation et le financement d'actions et de travaux.

Parc national de La Réunion (PNRun) - Outil de gestion et de protection des milieux naturels réunionnais. Offre pédagogique à destination des enseignants : interventions ponctuelles en classe ou sur site, accompagnement de projets dans la durée.

Société Réunionnaise pour l'Étude et la Protection de l'Environnement (SREPEN) - Association qui réalise des opérations de sensibilisation du grand public à la protection de l'environnement (campagnes d'affichages et dépliants), de formation sur les milieux naturels et intervient auprès des publics scolaires.

Vie Océane - Association agréée au titre de l'environnement pour connaître et faire connaître les récifs coralliens et leur fonctionnement, et promouvoir leur gestion durable. Stages, conférences, production de documents d'information et de sensibilisation à l'environnement corallien.

4.8 ÉNERGIE / CONCEPTION ET UTILISATION DES BÂTIMENTS

Presque toutes nos activités consomment de l'énergie et les produits que nous achetons nécessitent aussi de l'énergie pour leur fabrication, distribution, élimination. La climatisation, l'éclairage, la ventilation, la restauration et les équipements informatiques sont des postes importants de dépenses énergétiques pour les établissements.
Au delà de l'épuisement des ressources souvent non renouvelables, cette consommation d'énergie constitue une source importante d'émission de gaz à effet de serre à l'origine de dérèglements climatiques à l'échelle mondiale. La réduction de la consommation d'énergie est donc un enjeu environnemental majeur. Elle passe non seulement par l'amélioration des équipements et des matériaux, mais aussi par une modification des comportements de chacun d'entre nous.

Faire le lien avec :
Achats / Consommation
Alimentation
Biodiversité
Déchets
Déplacements
Diversité sociale et culturelle
Eau
Prévention des risques
Santé / Qualité de vie / Air



CONSTATS ET ENJEUX

À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE

CONSTATS

- Le changement climatique est aujourd'hui une réalité. Les conséquences de ce phénomène impacteront de façon très importante et pérenne nos modes de vie, nos organisations et notre environnement.
- La conférence internationale de Bali de décembre 2007, intervenue au lendemain de la publication du 4e rapport du Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) a confirmé la gravité de la menace que fait peser le changement climatique sur notre planète. Le dernier rapport du GIEC conclue en effet, à une accélération du changement climatique.
- Selon les prévisions, l'élévation du niveau de la mer devrait intensifier les inondations, les ondes de tempête, l'érosion et d'autres phénomènes côtiers dangereux menaçant les infrastructures et les installations vitales pour les populations insulaires.
- Le défi pour l'humanité est de diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050 pour contenir le changement climatique de la planète dans une limite acceptable.
- Au mois de décembre 2009 se tiendra à Copenhague le Sommet de l'ONU sur le climat afin de donner une suite au protocole de Kyoto qui soit à la hauteur des enjeux que nous allons devoir tous ensemble affronter dans les décennies à venir. Le résultat de cette conférence dessinera l'avenir de l'humanité car, comme le rappelait il y a un an le secrétaire général des Nations Unies Ban Ki-Moon, « nous sommes au bord d'une catastrophe si nous n'agissons pas ».
- La lutte contre le changement climatique est un défi qui s'impose à toute la planète et particulièrement aux petites îles qui seront directement victimes de ces changements.

ENJEUX

- Diviser par quatre les émissions mondiales de gaz à effet de serre d'ici la fin du siècle.
- Diminuer nos consommations d'énergie.
- Réduire l'impact de nos transports et intégrer le secteur aérien dans le calcul des émissions.
- Réorienter nos modes de production et de consommation.

EN FRANCE

CONSTATS

- La France, en ratifiant les accords de Kyoto, s'est d'ores et déjà engagée à stabiliser ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2010. Les émissions de gaz à effet de serre sont le fait de tous : industriels, collectivités, citoyens. Chacun à son niveau se doit d'agir.
- La Commission européenne a présenté, début 2008, son paquet « climat-énergie » qui intègre les résultats du Sommet de Bali et qui est présenté comme le « paquet de mesures le plus complet au monde » en matière de climat.
- « Le Grenelle Environnement » a été lancé en juillet 2007 en vue de créer les conditions favorables à l'émergence d'une nouvelle donne française en faveur de l'environnement. Parmi les mesures préconisées par le groupe de travail « Lutter contre les changements climatiques et maîtriser l'énergie » on note l'engagement d'un chantier très ambitieux de rénovation énergétique des bâtiments existants, le lancement d'un programme de rupture technologique sur le bâtiment neuf, l'extension de l'étiquetage énergétique à tous les appareils de grande consommation, etc. Deux projets de loi dits « Grenelle 1 » et « Grenelle 2 » ont été présentés au parlement à la mi-2009.

ENJEUX

- Viser l'objectif des « trois fois 20 » à l'horizon 2020, innovation majeure du paquet « climat-énergie » :
  - Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 20% par rapport au niveau de 1990.
  - Améliorer de 20% l'efficience énergétique.
  - Augmenter de 20% la part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie.
- Diviser par un facteur 4 les émissions nationales de gaz à effet de serre du niveau de 1990 d'ici 2050. Cet objectif a été validé par le « Grenelle de l'environnement » en 2007, suite à l'engagement pris par la France en 2003 devant la communauté internationale.

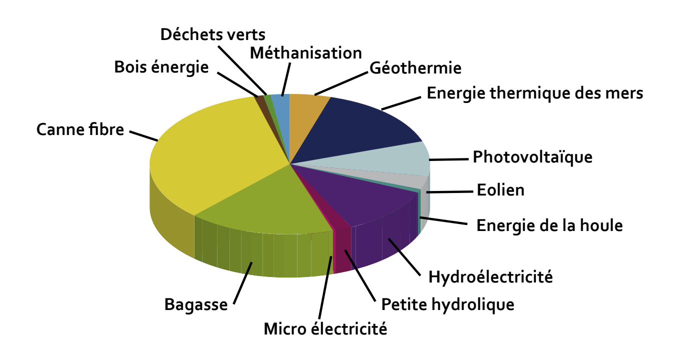
À LA RÉUNION

CONSTATS

- La demande intérieure d'énergie primaire de La Réunion est principalement satisfaite par des importations d'énergies fossiles (94% : produits pétroliers et charbon).
- La contribution des énergies renouvelables (principalement hydraulique, bois, bagasse, éolien et solaire) à la production énergétique s'est fortement accrue mais n'a pu suivre le rythme de développement, et leur part baisse dans la production globale d'électricité.
- Entre 1990 et 2000, la consommation en énergie primaire a augmenté de plus de 4,8% par an, soit un taux annuel moyen 3 fois supérieur à celui de la France entière.
- La consommation d'énergie finale se caractérise par une prépondérance des hydrocarbures (64%) et de l'électricité (22%), qui s'est fortement accélérée avec le dynamisme démographique et économique de l'île.
- Le secteur des transports est le principal secteur consommateur d'énergie avec 50% de la consommation d'énergie finale et il dépend à 100% des hydrocarbures.
- L'énergie électrique est prépondérante dans la consommation des secteurs résidentiels et tertiaire. Les réflexions et la volonté de maîtrise de l'énergie restent néanmoins trop rarement intégrées dans la construction de bâtiments et de logements.
- La croissance démographique, l'évolution du niveau et des modes de vie, et le développement économique sont à l'origine de l'explosion des besoins énergétiques de La Réunion. L'importation des énergies fossiles est une réponse actuellement indispensable pour satisfaire les besoins énergétiques de l'île mais cette solution ne contribue pas au développement durable de l'île. Ces activités sont à l'origine d'une dégradation de la qualité de l'air et de risques sanitaires par l'augmentation des rejets de polluants. De plus, ces rejets augmentent l'émission de gaz à effet de serre qui participent au réchauffement climatique de la planète.
- Le Plan Régional des Énergies Renouvelables et de l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie (PRERURE) prévoit de satisfaire l'intégralité des besoins en électricité par des sources renouvelables en 2025.
- STARTER (Stratégie pour l'Autonomie énergétique, la transition et la Relance de l'Économie Réunionnaise) vise à mettre en œuvre l'autonomie énergétique à l'horizon 2025 dans le cadre du PRERURE.

ENJEUX

- Développer des pratiques moins consommatrices en énergie dans les secteurs résidentiel, industriel, tertiaire.
- Développer prioritairement les énergies renouvelables en minimisant les impacts sur l'environnement, en vue de parvenir à l'autonomie énergétique pour la production d'électricité en 2025.



Les différentes énergies qui seront utilisées pour produire une électricité 100% renouvelable à l'horizon 2025.
(Source : PRERURE)



La Réglementation thermique DOM est arrivée

Le 17 avril 2009, est une date importante dans l'évolution des constructions d'habitation et des performances énergétiques des logements à La Réunion.
En effet, la RT DOM ou Réglementation thermique pour les DOM a été mise en place officiellement et impose de ce fait une obligation pour les bâtiments d'habitation.
Les grands points de ces textes obligent le recours à la mise en place :
- d'isolation en toiture, ainsi qu'au niveau des parois,
- de pare soleil selon l'orientation des façades,
- d'un chauffe-eau solaire (si l'apport de soleil permet de couvrir au moins 50% des besoins).

Ces textes favorisent la ventilation naturelle dans le logement, et pénalisent en termes de performances plus contraignantes à atteindre, les logements climatisés.
Cette obligation sera applicable à partir du 1er Mai 2010.
(Source : http://www.arer.org)



ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Témoignages

*« **Énergies renouvelables et univers pour un développement durable** », action du lycée Sarda Garriga de Saint-André en partenariat avec l'association « Les petits débrouillards » (projet 2009-2010).*

*« **Sensibiliser les élèves au développement durable dans un LP (écologie)** », action du lycée Léon de Lepervanche au Port en partenariat avec EDF, Solar Réunion et Tenesol (projet 2009-2010).*

*« **L'eau : développement du sable et énergie renouvelable** », action menée au lycée l'Horizon de Saint-Denis en partenariat avec l'association « Les petits débrouillards », la MRST et Sciences Réunion.*

*« **Énergie renouvelable et développement durable dans l'aménagement extérieur** », action menée au lycée Jean Perrin de Saint-André en partenariat avec l'ARER.*

*« **Énergie renouvelable et univers pour un développement durable** », action menée au lycée Sarda Garriga de Saint-André en partenariat avec l'Observatoire volcanologique et l'association « Les petits débrouillards ».*

Des économies d'énergie !
Le lycée agricole de Saint-Paul a décidé de limiter l'utilisation des climatisations, coûteuses en énergie, en entretien, émettrices de gaz à effet de serre à fort potentiel, et trop souvent mal utilisées (fenêtres ou portes ouvertes, allumées la nuit, températures extrêmes...). Les climatisations ont donc été arrêtées, et toutes les salles de classes, le CDI, le réfectoire, ont été équipés de ventilateurs. On favorise également au maximum la circulation naturelle de l'air, et l'ombre que peut apporter la végétation.

*« **Un bateau silencieux et écologique** », projet du lycée de Roches Maigres à Saint-Louis, en partenariat avec l'IUT de Saint-Pierre, pour la conception et la réalisation d'un bateau solaire afin de mettre à la disposition des cétologues un bateau suiveur silencieux et non polleur.*

ACTIONS MENÉES À LA RÉUNION

- **Création de l'Agence Régionale de l'Énergie Réunion (ARER)**. L'ARER, association de loi 1901 à but non lucratif, a été créée en 2000 par le Conseil Régional de La Réunion, le CCEE, le CESR, l'ADEME et EDF. Depuis sa création, l'ARER a fédéré plus de 30 membres et prépare le chemin pour parvenir à faire de La Réunion une île « 100% énergies renouvelables ». Elle développe aujourd'hui ses différents corps de métier avec un programme général et des actions spécifiques : conseils à maître d'ouvrage, développement de filières technologiques, formations, éducation et sensibilisation sur le développement durable, maîtrise de l'énergie, conseils au grand public, etc.
- **Développement d'actions de Maîtrise De l'Énergie (MDE)** :
  - Campagnes de diffusion de Lampes Basse Consommation (LBC), menées avec EDF, l'ADEME et la Région Réunion. Cette action a eu un impact important avec 16 000 tonnes de CO_2 évitées.
  - Sensibilisation aux nuisances occasionnées par la **pollution lumineuse** à La Réunion menées par le CCEE depuis avril 2009. Le CCEE contribue à une utilisation rationnelle de l'éclairage artificiel visant à « mieux éclairer » et non pas à « moins éclairer ».
  - Élaboration d'une méthodologie pour réaliser les **diagnostics énergétiques des lycées**. L'objectif à atteindre consiste à réduire de 20% la consommation électrique des bâtiments.
  - Réalisation de **Bilans Carbone® dans des établissements pilotes**, afin d'améliorer l'efficacité des bâtiments et des équipements lors des réhabilitations à venir.
- **Développement d'actions en faveur des Énergie Renouvelables (ENR)** :
  - Mise en place d'une politique intensive de **développement des chauffe-eau solaires** qui a un impact important en terme d'économie d'énergie : près de 12 000 tonnes de CO_2 ont été évitées.
  - **Développement du photovoltaïque** au travers d'une politique de mise à disposition des toitures des lycées et bâtiments publics. Trois nouvelles installations ont vu le jour en 2008, dont celle du lycée de Sainte-Suzanne qui est l'une des plus grandes de France jamais installée sur un établissement scolaire (5 565 m² et une puissance de 785 KW).
  - **Mise en place du schéma éolien,** en 2004, et de la ferme éolienne de Sainte-Suzanne, inaugurée en 2006.
  - Lancement de nombreuses réflexions autour des thématiques concernant les ENR : **biogaz** issu des stations d'épuration (STEP), **valorisation des effluents** agricoles et agroalimentaires, **filière bois énergie** (en cours), **stockage de l'énergie, Énergie Thermique des Mers** (ETM), etc.

Témoignages

La Kaz soler au lycée Jean Perrin

Les élèves du lycée Professionnel Jean Perrin de Saint-André ont présenté la maison solaire « kaz soler », autonome en énergie électrique grâce aux panneaux photovoltaïques, lors du Forum sur le développement durable organisé dans la ville de Bras-Panon le 27 mars 2009. Un professeur de chaque discipline concernée (maths-sciences, ébénisterie, électronique et électrotechnique) s'est investi dans la réalisation de ce projet avec une classe d'ébénisterie de niveau CAP et deux classes d'électronique et d'électrotechnique de niveau BEP.

Le LP Victor Schoelcher de Saint-Louis maîtrise l'énergie

Dans le cadre de la mise en place de son Agenda 21, le lycée professionnel Victor Schoelcher a lancé une action de maîtrise des consommations d'énergie, estimée en 2008 à 24,5 kWh / m². Les services de gestion ont étudié les factures de l'année d'un total de 27 000 kWh qui ont été divisés par le nombre d'usagers (élèves et personnels) de l'établissement. L'objectif est de réduire de 5% la consommation d'énergie du lycée pour 2010.

Pour cela différentes actions ont été mises en place :

- Sensibilisation durant la Semaine du Développement Durable avec une opération d' «hommes sandwich ».
- Affiches sur des comportements basiques à avoir pour réduire la consommation globale de l'établissement (exemple : pensez à éteindre les lumières, ventilateurs, climatiseurs...).
- Vérification des points lumineux : degré d'usure des néons et échange si besoin, remplacement des ampoules par des ampoules basse consommation.
- Nettoyage des vitres par la section Maintenance et Hygiène des Locaux (MHL).
- Achat du matériel neuf basse consommation labellisé Energy Star.
- Limitation de la climatisation en aérant les salles.
- Etc.

EXEMPLES D'ACTIONS POUVANT ÊTRE RÉALISÉES DANS LES ÉTABLISSEMENTS

- Participer à l'opération **« 1h pour La Réunion »**, qui consiste a éteindre les lumières pendant une heure chaque année en septembre ou octobre. Cette action phare de sensibilisation s'inscrit dans le cadre des actions pilotées par le CCEE (portage collectif avec les collectivités, les acteurs de l'énergie, le monde associatif, le monde économique) pour la lutte contre la pollution lumineuse.
- **Réaliser des diagnostics énergétiques** pour le chiffrage Carbone et les économies d'énergies possibles. Le lycée Roches Maigres à Saint-Louis a réalisé le sien avec l'appui de la Région et en partenariat avec l'Université du Tampon.
- **Construire de façon durable**. Dans l'Est, le lycée Paul Moreau de Bras-Panon propose de réaliser un livret pratique avec des fiches techniques, destinées aux professionnels et aux particuliers, pour construire une maison individuelle intégrant des solutions visant à diminuer l'impact écologique. L'objectif est de réaliser une étude complète : fourniture du dossier (plans, PLU), localisation du projet, définition des besoins (tous corps d'état), recherche documentaire, contact des fournisseurs potentiels. Le livret technique produit sera distribué par le service d'urbanisme de la commune de Bras-Panon et l'ADIL pour une large diffusion.
- **Réaliser un brumisateur**. A titre d'exemple, le lycée Paul Moreau de Bras-Panon travaille à la création d'une alternative à la climatisation capable de valoriser le savoir-faire des élèves du CAP Installations Sanitaires. L'objectif consiste à réaliser un prototype de brumisateur esthétique à basse pression. Le coût du projet est estimé à 200 euros et le matériel est disponible à l'atelier. Le produit fini doit être présenté aux collectivités, et le système sera proposé dans l'enceinte de l'établissement ou à l'extérieur.
- **Concevoir une remorque énergétique**. Au lycée Paul Moreau de Bras-Panon, des élèves se sont lancés début 2009 dans la conception et la réalisation d'une remorque énergétique pour remplacer des groupes électrogènes et, ainsi, rendre autonome et non polluant un camion bar. Cette remorque sera installée sur un site géré par le Conservatoire du Littoral. C'est avec volonté et détermination que les élèves de 3 classes de bac pro, encadrés par 5 enseignants se sont attelés à cette tâche, avec LEU Réunion et NRJ SolR. Après une visite de reconnaissance sur le site et une évaluation des besoins, les élèves ont pu proposer la solution technique et dimensionner l'installation avant de réaliser la remorque. Plus d'infos sur : http://lyc-bpanon.ac-reunion.fr dans « Espace enseignants - Projets pédagogiques ».
- **Réalisation d'une valise de démonstration de la distribution et de la gestion de l'énergie électrique**. Une telle action est en cours de réalisation, dans le cadre d'un partenariat entre le lycée Jean Perrin et EDF. L'objectif est de montrer le rôle du centre de gestion EDF et le rôle des consommateurs sur l'ensemble du réseau électrique. Cette valise peut servir aux différentes manifestations (fête de la science, expo développement durable, etc.) afin de sensibiliser le public.

Pour cette thématique, de nombreux établissements ayant déjà mené une grande variété d'actions différentes, nous avons préféré vous présenter sommairement quelques actions afin que vous puissiez vous en inspirer.



CONSEILS MÉTHODOLOGIQUES

FAIRE L'INVENTAIRE DES ACTIONS RÉALISÉES

Il peut s'agir d'actions visant à :

- Sensibiliser les élèves et le personnel sur la nécessité d'économiser l'énergie et les énergies renouvelables.
- Réduire la consommation d'énergie de l'établissement.
- Produire de l'énergie renouvelable.

RÉALISER UN DIAGNOSTIC

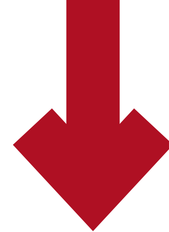
- Identifier les différentes sources d'énergies utilisées dans l'établissement (électricité, fuel, gaz, renouvelable) et estimer leur consommation annuelle par usage.
- Vérifier s'il existe des dispositifs particuliers pour économiser l'énergie sur l'établissement.
- Analyser des consommations de chaque appareil en mode de fonctionnement et en veille.
- Déterminer le nombre d'appareils en état de veille permanente.
- Déterminer la consommation en kWh par personne et par an.
- Vérifier s'il existe un critère de consommation d'énergie lors d'un achat d'équipement (y compris les ampoules électriques).
- Vérifier s'il est possible d'estimer l'isolation du bâtiment à la chaleur (auvents de protection du rayonnement solaire direct, isolation des toitures en tôle, végétation à proximité, etc.).
- Faire l'inventaire des minuteries ou des détecteurs dans les lieux de passage.
- Vérifier s'il existe un dispositif de formation du personnel aux économies d'énergie.

FIXER DES OBJECTIFS

- Réduire de 10% la facture énergétique.
- Développer des opérations de sensibilisation à destination de l'ensemble de la communauté au moins 2 fois par an.

SUIVRE L'ÉVOLUTION DE VOTRE DIAGNOSTIC

- Relever le nombre de kWh électriques consommés par an sur l'établissement.
- Calculer le nombre de m^3 de gaz consommés par an sur l'établissement.
- Calculer le nombre de kWh par personne et par an (kWh/an/personne).
- Calculer le nombre de kWh issus des énergies renouvelables.





RESSOURCES

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) - Participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.

Agence Régionale de l'Énergie Réunion (ARER) - Outil au service des acteurs du développement durable et du changement climatique.

Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement (CCEE) - Organe consultatif du Conseil Régional qui œuvre dans le domaine de la sensibilisation à la protection et à l'éducation à l'environnement, dans le sens d'un développement réunionnais durable.

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de La Réunion (CAUE) - Gère et anime le centre de ressources Qualité Environnementale du cadre bâti EnviroBATRéunion.

Conseil Régional de La Réunion - Plan Régional des Énergies Renouvelables et de l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie (PRERURE) - Plan opérationel de réflexion et d'actions. Il s'inscrit dans le temps, autour d'un important travail de réflexion, de concertation et de mobilisation que le Conseil Régional a pour mission d'animer.

Direction de l'Agriculture et de la Forêt (DAF) - Pôle Économie Agricole et Monde Rural, en charge de l'enseignement agricole. Ses champs d'actions sont : sécurité alimentaire, éco phytosanitaire, eau (police de l'eau, assainissement), énergie, déchets, biodiversité et risque.

Direction Régionale Industrie, de la Recherche et de l'Environnement de La Réunion (DRIRE) - Service de l'État qui exerce des missions variées d'animation, d'incitation mais aussi de contrôle, ayant pour finalité le développement économique durable.

Électricité de France (EDF) - Opérateur énergétique maîtrisant la production d'électricité, la distribution et les services aux clients.

Observatoire Réunionnais de l'Air (ORA) - Association pour la surveillance de la qualité de l'air à La Réunion.

Sciences Réunion - Le CCSTI de La Réunion (Centre de Culture Scientifique Technique et Industrielle) valorise des projets pendant la Fête de la Science et le Festival du film scientifique, réalise des maquettes (pile à combustible, les sources d'énergies renouvelables), et intervient dans les lycées, etc.

Société Réunionnaise pour l'Étude et la Protection de l'Environnement (SREPEN) - Association qui réalise des opérations de sensibilisation du grand public à la protection de l'environnement (campagnes d'affichages et dépliants), de formation sur les milieux naturels et intervient auprès des publics scolaires.

Pour en savoir plus

Outils :

- Plaquette « Préserver La Réunion – Mode d'emploi » pour mieux comprendre les dangers qui menacent La Réunion et apprendre les gestes pour agir au quotidien. Avec le concours du Conseil Régional de La Réunion, édition Nathan, 2008, ISBN 978-2-09-161164-8

Quelques sites utiles :

- Le site du Ministère de l'Éducation nationale : http://www.education.gouv.fr
- Le site du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer : http://www.developpement-durable.gouv.fr
- Le site académique : http://www.ac-reunion.fr
- Le site de l'école agit pour le développement durable : http://www.lecoleagit.fr
- Le site du CRDP (Centre Régional de Documentation Pédagogique) : http://www.crdp-reunion.fr

Autres sites :

- http://www.pole-education-environnement.org
- http://www.fondation-nicolas-hulot.org
- http://www.defipourlaterre.org
- http://www.yannarthusbertrand.org
- http://www.ecologie.gouv.fr/-ONERC-.html


© DCNS

4.9 PRÉVENTION DES RISQUES

Les risques peuvent être naturels (cyclones, volcans, séismes, inondations, glissements de terrain, sécheresse), technologiques (liés aux activités industrielles ou biotechnologiques), sociaux (criminalité, émeutes, délinquance, terrorisme), alimentaires (vache folle), sanitaires (chikungunya), routiers, professionnels ou domestiques. En 1992, la déclaration de Rio entérine officiellement le principe de précaution qui vient renforcer l'approche des risques.

Faire le lien avec :
Alimentation
Biodiversité
Déchets
Eau
Énergie
Santé / Qualité de vie / Air



CONSTATS ET ENJEUX

À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE

CONSTATS

- Au cours du XX[e] siècle la température moyenne du globe a augmenté de 0,6°C. Pour les experts, ce siècle pourrait connaître un réchauffement climatique compris entre 1,8°C et 3,4°C.
- Depuis 1975, dans le monde, le nombre de catastrophes naturelles d'origine climatique a été multiplié par 5. En moyenne par an, de 2000 à 2005, près de 300 millions de personnes ont été affectées par les catastrophes naturelles et près de 78 000 y ont trouvé la mort. *(Source : bilan du Centre de Recherche sur l'Épidémiologie des Désastres (CRED) publié le 29 janvier 2007)*
- 20% de la surface de notre planète et 3,4 milliards de personnes sont exposés à au moins un risque de catastrophe naturelle majeure. *(Source : Banque Mondiale)*
- En 2004, le tsunami, provoqué par un séisme marin de 9 sur l'échelle de Richter, fait plus de 220 000 morts dans l'océan Indien.
- Depuis la fin de XX[e] siècle, les épidémies mondiales se multiplient (VIH/Sida, Syndrome Respiratoire Aigu Sévère (SRAS), grippe, etc.).
- Les accidents technologiques ont de lourdes conséquences environnementales : marées noires, explosions (Bhopal en Inde, AZF en France, Tchernobyl en Ukraine, etc.).

ENJEUX

- Prévenir et réduire les risques liés aux catastrophes naturelles : les Nations Unies ont renforcé les actions de prévention au plan international.
- Réduire la vulnérabilité des sociétés face aux aléas naturels et remédier aux causes dues à l'activité humaine : les Nations Unies ont mis en place de nouvelles stratégies destinées à protéger les populations et l'environnement.
- Développer l'aide humanitaire pour le secours d'urgence.

EN FRANCE

CONSTATS

- Le territoire est soumis à l'ensemble des risques naturels qui existent sur la planète, avec une intensité accrue dans les départements d'Outre-mer. 23 500 communes sont exposées à un ou plusieurs risques naturels. *(Source : rapport du sénateur Yves Détraigne, 2003)*
- Les trois sources de risque technologique majeur sont présentes en France : installations industrielles, installations nucléaires et grands barrages. De plus, le transport de matières dangereuses a des conséquences plus localisées mais sa probabilité est plus élevée. *(Source : http:// www.ifen.fr)*
- En une vingtaine d'années, plusieurs lois sont intervenues pour organiser la politique de prévention des risques naturels. En 1995, l'instauration des plans de prévention des risques (PPR) renforce le dispositif en réglementant l'utilisation des sols en fonction des risques.
- Face à la flambée des prix alimentaires, l'aide sociale ne suffit plus et le risque d'émeutes de la faim ne doit pas être négligé. *(Source : Secours populaire français)*

ENJEUX

- Maitriser le risque et réduire la vulnérabilité des personnes et des biens.
- Mettre en œuvre une politique de prévention des risques naturels dans l'ensemble de l'Outre-mer. *(Source : engagement n° 176 du Grenelle de l'Environnement)*
- Développer des actions de lutte contre la faim.

À LA RÉUNION

CONSTATS

- Le contexte géographique, les conditions climatiques et le caractère insulaire font de La Réunion l'une des régions françaises les plus exposées aux aléas naturels : cyclones, fortes pluies provoquant glissements de terrains et inondations, éruptions du volcan, tremblements de terre, tsunamis, etc.
- La crise du « chikungunya » et les maladies émergentes montrent que les risques sanitaires font peser de réelles menaces sur la santé publique et exigent une vigilance constante.
- Le risque social est important (52% de la population vit en dessous du seuil national de pauvreté).

ENJEUX

- Intégrer la notion de risques dans l'aménagement du territoire.
- Évaluer les impacts du changement climatique : mise en place d'un Plan Climat Réunion, signé en 2007 entre la Région et l'ONERC (Observatoire National sur les Effets du Réchauffement Climatique).



ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Témoignages

« Des scientifiques au chevet d'un volcan » : action menée au lycée Le Verger de Sainte-Marie en partenariat avec la Maison du Volcan.

« Sismologie et station Réunion Saint-Leu France » : action du lycée Stella de Saint-Leu en partenariat avec l'Observatoire Volcanologique du Piton de la Fournaise (projet 2009-2010).

« Réalisation du Document Unique » : action menée au lycée Victor Schoelcher de Saint-Louis pour recenser de manière exhaustive et précise les dangers et facteurs de risques dans le but de mettre en œuvre la prévention des risques au sein de l'établissement.

Pour en savoir plus

Le coordonnateur académique « risques majeurs » propose un accompagnement dans l'élaboration du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté).
Une formation de l'équipe pédagogique du collège Mahé de Labourdonnais a eu lieu en mai 2009. Suite à cette formation, une sensibilisation aux risques sera menée à la rentrée 2009-2010.

ACTIONS MENÉES À LA RÉUNION

- Surveillance du volcan par l'Observatoire Volcanologique.
- Mise en place d'un plan d'alertes cycloniques comprenant 4 phases d'alertes déclenchées sur ordre du Préfet.
- Mise en place par l'Observatoire Réunionnais de l'Air (ORA) d'un dispositif de surveillance spécifique dédié à la surveillance de la qualité de l'air à proximité du Piton de la Fournaise lors des éruptions volcaniques.
- Élaboration d'un guide du CAUE (Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) « Construire à La Réunion ».
- Réalisation par le BRGM de La Réunion d'un « kit pédagogique en Sciences de la Terre » qui comprend un ensemble de documents destinés à la fois aux enseignants de SVT (Sciences de la Vie et de la Terre) et aux élèves des lycées recevant un enseignement relatif aux géosciences. Présenté dans une mallette en bois, il comprend une documentation, des échantillons de sables et de roches et la carte géologique de La Réunion. Il a été distribué en 2006.
- Mise en place de Plans de Prévention des Risques (PPR) inondation, mouvement de terrain, sismique et volcanique par les services de l'État au niveau des communes.
- Création de la CIRE (Cellule Inter-Régionale d'Épidémiologie) Réunion-Mayotte. Placée sous la responsabilité scientifique de l'INVS (Institut de Veille Sanitaire), elle a pour mission de surveiller l'état de santé de la population et d'alerter les pouvoirs publics en cas de menace sanitaire.
- Mise en place en 2008 d'un plan de secours spécialisé Tsunami par l'EMZPCOI (État Major de la Zone de Protection Civile de l'Océan Indien).

EXEMPLES D'ACTIONS POUVANT ÊTRE RÉALISÉES DANS LES ÉTABLISSEMENTS

- Nettoyer les plages, entretenir les chemins et les espaces verts, lutter contre l'érosion.
- Mener des actions de sensibilisation aux risques (expositions, pièces de théâtre, etc.), ainsi que des actions de prévention et de lutte contre les incendies.
- Organiser et participer aux exercices d'évacuation.
- Visiter une caserne de pompiers.
- Mettre en place le document unique d'évaluation des risques au sein des établissements (priorité de l'Académie pour l'année scolaire 2009-2010).
- Préparer les établissements à la gestion d'une crise majeure : la circulaire n°2002-119 du Ministère de l'Éducation Nationale en date du 29 mai 2002 (BO Hors série n°3 du 30 mai 2002) prévoit qu'un établissement soumis à un ou plusieurs risques majeurs doit mettre en place un PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté). Le PPMS propose une organisation spécifique permettant de structurer la réponse à un événement majeur. L'objectif est de se préparer à assurer la sécurité des élèves et des personnels en situation de crise, en attendant l'arrivée des secours extérieurs, et à appliquer les consignes des autorités.





DÉFINITION

Le risque majeur

Le risque majeur résulte d'une juxtaposition entre un aléa (naturel, technologique, transport collectif) et des enjeux humains, économiques ou environnementaux. Il se caractérise par la gravité exceptionnelle de la menace avec une faible probabilité de survenance.
(Source : http://www.prim.net)



CONSEILS MÉTHODOLOGIQUES

FAIRE L'INVENTAIRE DES ACTIONS RÉALISÉES

Il peut s'agir d'actions visant à :

- Prévenir les risques (accident, contamination...) au sein de l'établissement.
- Planifier les actions à mener en cas de crise (cyclone, incendie, épidemies...).
- Exercer le personnel et les élèves lors de simulations de crise (exercice incendie...).
- Déterminer si des actions de prévention (exercices d'évacuation, de gestion de crise) ont eu lieu dans votre établissement. Lesquelles ?

RÉALISER UN DIAGNOSTIC

- Identifier et répertorier les risques naturels, technologiques et biotechnologiques, la zone d'impact possible, les biens et personnes menacés.
- Identifier les différents documents susceptibles de vous donner de l'information sur les risques (Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), Plan de Prévention des Risques (PPR), Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), Document Communal Synthétique (DCS), les dispositifs de sécurité et d'alerte, les plans de secours et de gestion de crise.
- Vérifier si votre établissement a déjà mis en place son document unique, si les extincteurs sont adéquats et en état, si les laboratoires sont équipés de hottes aspirantes et de stockages adéquats, etc.
- Déterminer si votre établissement est situé dans une zone à risques. Si oui, lesquels ? Quelles sont les mesures prévues pour chacun des risques ? Sont-elles consignées dans un document ?
- Faire l'inventaire des accidents survenus ces dernières années.
- Vérifier si les procédures d'urgence en cas d'accident sont clairement affichées.
- Recenser combien d'exercices d'évacuation sont réalisés chaque année. Quelle est la durée d'évacuation de l'établissement ?
- Déterminer quel a été l'impact des crises sanitaires (chikungunya, etc.) au sein de l'établissement, le nombre d'élèves concernés, le taux d'absentéisme du personnel enseignant.
- Déterminer quel est l'impact des risques naturels (cyclones, fortes pluies, etc.) au sein de l'établissement. Nombre de jours de fermeture de l'établissement ? Nombre d'élèves ou d'enseignants ayant des difficultés pour se rendre sur le site (radiers à traverser, routes coupées, etc.).

FIXER DES OBJECTIFS

- Former annuellement 30 personnes aux gestes de premiers secours.
- Former 10 personnes à la réaction à tenir en cas d'incendie chaque année (usage pratique d'un extincteur sur feu).
- S'assurer de la connaissance par tous des plans d'évacuation et des conduites à tenir.
- Diminuer de 50% le nombre d'extincteurs dégoupillés ou percutés abusivement.

SUIVRE L'ÉVOLUTION DE VOTRE DIAGNOSTIC

- Recenser le nombre annuel d'accidents d'élèves.
- Recenser le nombre annuel d'accidents du travail.
- Recenser le nombre annuel d'arrêtés de catastrophe naturelle dans votre commune.
- Recenser le nombre de jours de fermeture de l'établissement suite à des cyclones ou fortes pluies.
- Recenser le nombre annuels d'exercices de réaction à des risques (incendie...).
- Calculer le taux d'absentéisme en raison de problèmes sanitaires.



RESSOURCES



Bureau des Recherches Géologiques et Minières (BRGM) Établissement public réalisant des travaux de recherche et d'observation du sol et du sous-sol. Le BRGM Réunion a conçu un kit pédagogique Sciences de la Terre pour les établissements scolaires.

Cellule Académique de Prévention et de Sécurité (CAPS) - La CAPS assure la formation des personnels aux risques majeurs et à la mise en place des plans particuliers de mise en sûreté des établissements scolaires.

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) - Sa mission est de promouvoir la qualité du cadre de vie à La Réunion par le conseil, l'information et la sensibilisation.

Centre de Recherche sur l'Épidémiologie des Désastres (CRED) - Institution rattachée à l'Université catholique de Louvain (Belgique), le CRED gère EM-DAT, base de données sur les catastrophes (plus de 14 000 événements dans le monde depuis 1900).

Croix-Rouge Française - Association menant des actions dans le secourisme, l'aide humanitaire, l'action sociale, la santé.

Cellule Inter-Régionale d'Epidémiologie (CIRE Réunion-Mayotte) Cellule de surveillance et d'alerte en cas de menace sanitaire, elle est rattachée à la DRASS de La Réunion.

Direction de l'Agriculture et de la Forêt (DAF) - Pôle Économie Agricole et Monde Rural, en charge de l'enseignement agricole. Ses champs d'actions sont : sécurité alimentaire, éco phytosanitaire, eau (police de l'eau, assainissement), énergie, déchets, biodiversité et risque.

Direction Départementale de l'Équipement (DDE) – En charge de la gestion des risques dans le cadre de la décentralisation mais aussi du renforcement de la réglementation sur la prévention des risques.

Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) - Sa mission principale est de contribuer à la connaissance, à la protection, à la gestion et à la valorisation de l'environnement.

Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales (DRASS) Mise en œuvre des politiques nationales dans le domaine sanitaire, social et médico-social.

Maison du Volcan - Muséum volcanologique avec des présentations ludiques et interactives (maquettes, vidéos).

Météo France – Informations météorologiques (prévision, temps en direct, météo marine, perturbations tropicales et cyclones, etc.).

Observatoire Réunionnais de l'Air (ORA) - Association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air à La Réunion. Elle mesure les immissions du Piton de la Fournaise lors des éruptions grâce à 3 stations de surveillance.

Plate-forme d'Intervention Régionale de l'Océan Indien (PIROI) Support d'intervention à vocation régionale de préparation et de réponse aux catastrophes dans la zone sud ouest de l'océan Indien.

Parc national de La Réunion (PNRun) - Créé le 5 mars 2007, neuvième parc national français. Sa mission première est de garantir la conservation de la nature et des paysages dans le respect des équilibres écologiques et de la biodiversité. Il met en œuvre des programmes d'observation et de recherche, afin d'accroître la connaissance du patrimoine et de favoriser l'accueil du public grâce notamment aux équipes présentes sur le terrain. Il a également pour mission d'animer une stratégie culturelle centrée sur les relations Homme-Nature.

Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) Intervient en cas d'incendie, d'inondations, d'accidents. Il contribue aux secours aux personnes et mobilise des équipes de sapeurs pompiers.

Pour en savoir plus

EM-DAT, base de données internationale sur les catastrophes mondiales depuis 1900 : http://em-dat.net

Kit pédagogique du BRGM : http://www.brgm.fr/brgm/Reunion_kitpedago/index.htm

Portail de la prévention des risques majeurs : http://www.prim.net



4.10 SANTÉ / QUALITÉ DE VIE / AIR

L'éducation à la santé concerne tous les enseignements de la vie scolaire pour favoriser l'équilibre personnel et social. La qualité de vie, comme la qualité de l'air, dépend de la responsabilité de chacun et du développement d'attitudes telles que l'estime de soi, le respect des autres et la préservation de l'environnement. Tout au long de leur parcours, les jeunes font face à de multiples situations, possibilités ou pressions extérieures, susceptibles d'influencer leurs décisions ou de les exposer à des risques pouvant affecter leur santé et leur qualité de vie, deux facteurs indispensables à la réussite éducative.

Faire le lien avec :

- Achats / Consommation
- Alimentation
- Biodiversité
- Déchets
- Déplacements
- Eau
- Énergie
- Prévention des risques



CONSTATS ET ENJEUX

À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE

CONSTATS

- Entre les Pays En Développement (PED) et les pays développés, il existe une différence moyenne de 30 ans d'espérance de vie (47 ans, 77 ans).
- Actuellement 42 millions de personnes sont affectées par le virus du sida dont 95% vivent dans les PED.
- En Afrique du Sud 10% de la population est séropositive.
- Plus d'1 million de personnes meurt chaque année du paludisme.
- Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), 11 millions d'enfants vont mourir cette année de causes qui sont en grande partie évitables.
- Selon l'OMS, la pollution de l'air à l'intérieur des habitations figure au 8e rang des facteurs de risque les plus importants. La pollution de l'air à l'intérieur des habitations due à l'utilisation de combustibles solides est responsable de 1,6 million de décès dans le monde, imputables à la pneumonie, aux maladies chroniques des voies respiratoires et au cancer du poumon.
- Pour l'Europe, on estime que 100 000 décès et 725 000 années de vie perdues par an sont attribuables à l'exposition aux particules fines (dont les moteurs diesels sont d'importants émetteurs).

ENJEUX

- Réduire les inégalités face à la santé : permettre à chaque individu l'accès aux soins, aux nouveaux traitements et médicaments (sans considération de profit) pour les individus défavorisés.
- Développer la prévention face aux risques sanitaires dans les pays en voie de développement.

EN FRANCE

CONSTATS

- Le droit de respirer un air qui ne nuise pas à la santé a été reconnu par la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (LAURE). Dans chaque région, l'État confie la surveillance de la qualité de l'air à une ou plusieurs Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air (AASQA).
- 1 ouvrier sur 10 n'a pas d'assurance complémentaire.
- Le tabac cause environ 66 000 décès par an et en moyenne les ouvriers fument 2 fois plus que les cadres.
- Le 2e colloque de l'Appel de Paris, « Environnement et santé durable : une expertise internationale », a eu lieu le 9 novembre 2006 à l'UNESCO. 164 mesures visant à améliorer la santé et à préserver les générations futures ont été présentées. Ce colloque a favorisé le vote du projet REACH (enRegistrement, Évaluation et Autorisation des produits CHimiques). La directive européenne REACH, adoptée le 13 décembre 2006, permet de contrôler la fabrication, l'importation, la mise sur le marché et l'utilisation des substances chimiques. Elle a pour objectif d'améliorer la connaissance des usages et des propriétés dangereuses des substances chimiques fabriquées ou importées dans l'Union Européenne afin d'améliorer la gestion de ces produits et les risques qui en découlent.



FOCUS



Air intérieur

Véritable enjeu sanitaire, l'air intérieur est devenu un point incontournable des questions de santé environnementale. La qualité de l'air intérieur résulte d'interactions complexes entre le taux de renouvellement d'air, les matériaux de construction, les activités des habitants (tabagisme, bricolage, ...), les appareils de combustion, la localisation du logement (proximité industrielle ou trafic routier). Cette pollution se caractérise, par un ensemble de polluants de diverses origines chimiques ou biologiques : moisissures, monoxyde de carbone (installation de combustion), formaldéhyde (colles, bois agglomérés, ...), composés organiques volatils (peintures, colles, vernis, nettoyants, ...), acariens...

Ces polluants, souvent en quantité plus importante à l'intérieur qu'à l'extérieur, sont d'autant plus nocifs que nous passons en moyenne plus de 80% de notre temps à l'intérieur d'un lieu clos (travail, domicile, école, transport).

ENJEUX

- Permettre à chacun d'avoir accès aux meilleurs soins.
- Améliorer la qualité de l'air que nous respirons.
- Réduire les risques liées à l'utilisation des substances chimiques.
- Interdire l'utilisation de certaines substances cancérigènes.

À LA RÉUNION

CONSTATS

- L'éclairage artificiel est responsable d'environ 80 perturbations connues : troubles de la concentration, diminution des performances, troubles du sommeil, agressivité, isolement social, développement de la myopie chez les enfants. *(Source : CCEE)*
- La gêne respiratoire et l'asthme constituent une préoccupation forte à La Réunion : 23% des jeunes déclarent avoir eu des sifflements dans la poitrine au cours des 12 derniers mois et 11% avoir eu une crise d'asthme. 27% déclarent s'être réveillés avec une sensation de gêne respiratoire dans les 12 derniers mois. 14% prennent actuellement des médicaments pour l'asthme. *(Source : enquête ETADAR réalisée en 2006 à La Réunion sur une population d'adolescents de 13 à 20 ans - Docteur LEBOT)*
- L'île de La Réunion est la région de France où l'on dénombre le plus important taux d'asthmatiques. *(Source : étude sur la santé des adolescents à La Réunion – DRASS – 2002)*
- 6% des jeunes ont déjà fugué au cours des 12 derniers mois et 11% ont fait une tentative de suicide. 37% des jeunes ont été auteurs de violence, plus fréquemment les garçons et 53% ont déjà été victimes de violence. Ces actes se passent le plus souvent au sein des collèges et lycées, et concernent plus les garçons. A contrario, les filles déclarent plus souvent avoir été victimes de violences verbales et physiques au sein de leur famille. *(Source : enquête ETADAR réalisée en 2006 à La Réunion sur une population d'adolescents de 13 à 20 ans - Docteur LEBOT)*
- 80% des jeunes ont utilisé un préservatif lors du premier rapport sexuel, ils ne sont plus que 67% à l'avoir utilisé lors de leur dernier rapport sexuel, la différence étant plus marquée chez les jeunes filles (56% au dernier rapport). A l'inverse, l'utilisation de la pilule augmente entre le premier rapport et le dernier rapport sexuel chez les jeunes filles (15% à 34%). La proportion de jeunes ayant déclaré ne pas utiliser de moyen de contraception reste stable, aux alentours de 15%, entre le premier et le dernier rapport sexuel. *(Source : enquête ETADAR réalisée en 2006 à La Réunion sur une population d'adolescents de 13 à 20 ans - Docteur LEBOT)*
- 10% des jeunes filles sexuellement actives ont déclaré avoir déjà pratiqué une interruption volontaire de grossesse, et 42% ont utilisé la pilule du lendemain. 8% des jeunes filles déclarent avoir été victimes d'au moins une agression sexuelle (tentative de viol, viol ou autre agression sexuelle), 4% d'une tentative de viol et 1% un viol.

ENJEUX

- Accroître la surveillance de la pollution atmosphérique liée à la production d'énergie, à la circulation, aux pollens et moisissures (allergies), à la pollution intérieure, et à l'activité du volcan.
- Prévenir les risques d'alcoolisme, de tabagisme, de toxicomanie (médicamenteuse, etc.), de grossesses précoces, de diabète, d'obésité, d'asthme.
- Investir dans la « Recherche et Développement » sur les maladies émergentes (chikungunya).





FOCUS

Indice ATMO

L'indice ATMO caractérise la qualité globale de l'air. Il donne des informations sur 4 polluants (dioxyde d'azote, particules de type PM10, ozone, dioxyde de soufre). Cet indice est déterminé à partir des niveaux de pollution mesurés au cours de la journée par les stations et prend en compte les différents polluants atmosphériques, traceurs des activités de transport, urbaines et industrielles.

ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Témoignages

Action relative aux accidents de la route, conduite au lycée professionnel Lepervanche du Port en 2008. Des silhouettes ont été installées pendant plusieurs mois le long de la 4 voies entre La Possession et Saint-Paul. Sur ces silhouettes, représentant les morts, étaient mentionnées les raisons des décès (vitesse, alcool…).

Travail sur les grossesse précoces au lycée professionnel Lepervanche du Port. Une pièce de théâtre a été écrite et filmée. Un CD a été gravé et présenté aux élèves de quelques classes de l'établissement.

Organisation d'une journée d'information sur le don d'organes au lycée professionnel Lepervanche au Port.



ACTIONS MENÉES À LA RÉUNION

- **Campagnes de sensibilisation** locales et nationales concernant le tabagisme, l'alcoolisme, la pollution atmosphérique, etc.
- **Création de l'Observatoire Réunionnais de l'Air (ORA),** association agréée par l'État au titre du Code de l'Environnement, pour la surveillance de la qualité de l'air à La Réunion. Ses missions sont de surveiller la qualité de l'air, d'exploiter les données de qualité de l'air, de réaliser des études spécifiques et de communiquer en toute transparence (site Internet, serveur vocal, bulletin périodique, rapports, brochures d'information, posters, expositions, etc).
- **Mise en place d'un réseau de surveillance des pollens** à La Réunion par l'ORA en partenariat avec l'AREFORCAL (Association Régionale de Formation Continue en Allergologie) et le RNSA (Réseau National de Surveillance Aérobiologique). L'objectif est l'installation de 3 stations de surveillance des pollens sur les agglomérations de Saint-Denis, de Saint-Pierre et de Saint-Paul afin d'élaborer un bulletin allergo-pollinique hebdomadaire pour informer la population.
- **Création d'un calendrier pollinique** par l'AREFORCAL.
- Réalisation d'un **film sur l'alcoolisme** des jeunes **« Que devient Chloé ? »**.
- Campagnes de sensibilisation concernant le chikungunya.
- **Mise en place d'un Réseau de Surveillance et d'Investigation des Epidémies** (RSIE) par la COI (Commission de l'Océan Indien). Ce réseau s'inscrit dans le cadre de la coopération en matière de santé publique. Il doit permettre de renforcer la prévention des épidémies dans la zone.
- Campagnes au sein des établissements avec les CPEF (Centres de Planning et d'Éducation Familiale) concernant la sexualité.
- **Ouverture d'un Institut de Formation de Masseurs Kinésithérapeutes** (IFRM) en 2008 à Saint-Pierre.

EXEMPLES D'ACTIONS POUVANT ÊTRE RÉALISÉES DANS LES ÉTABLISSEMENTS

- Développer des actions en partenariat avec l'infirmier de l'établissement à chaque rentrée scolaire sur la prévention des MST et des grossesses précoces.
- Réaliser des enquêtes sur les addictions au sein des établissements et développer des actions de sensibilisation (diffusion de film sur l'alcoolisme, etc.).
- Participer au concours de réalisation de films sur le développement durable pendant le festival du film scientifique.
- Identifier les sources de pollution de l'air à proximité de l'établissement.



CONSEILS MÉTHODOLOGIQUES

FAIRE L'INVENTAIRE DES ACTIONS RÉALISÉES

Il peut s'agir d'actions visant à :

- Assainir l'environnement de travail des personnels et des élèves (aérer les locaux, supprimer les produits toxiques ou polluants…).
- Informer les élèves sur les conduites à risques pour la santé (tabac, alcool, drogues…) par affichage ou organiser des évènements.
- Améliorer l'assistance apportée aux personnes malades ou handicapées.

RÉALISER UN DIAGNOSTIC

- Déterminer si votre établissement a été construit ou rénové selon les principes de la Haute Qualité Environnemental (HQE).
- Déterminer si l'établissement est situé dans une zone à trafic normal, particulier ou dans une zone d'activités productives (entreprises).
- Vérifier si l'entrée de l'établissement est accessible facilement et par tous (personne à mobilité réduite).
- Vérifier si la scolarisation des élèves atteints d'une maladie chronique ou de handicap bénéficie d'un projet d'accueil individualisé (PAI).
- Déterminer la fréquence et la cause des passages à l'infirmerie.
- Faire le point sur le suivi santé des élèves/apprentis.
- Recenser l'affichage des consignes médicales d'urgence et des informations sur l'hygiène, la santé, la sécurité. Quel est le niveau de visibilité de ces consignes ?
- Recenser les actions, programmes sur la prévention des conduites à risques (alcool, tabac, drogue, médicaments, suicide, violence).
- Calculer le temps accordé aux récréations/pauses et aux repas (en minutes/jour) et le nombre de manifestations festives organisées durant l'année.
- Caractériser les équipements socio récréatifs pour réaliser des activités sportives, culturelles (adéquation aux besoins, état, etc.).
- Vérifier l'existence d'une structure d'échanges entre les usagers de l'établissement pour l'amélioration de la qualité de vie (boite à idées, etc.).
- Vérifier si le système de climatisation et/ou ventilation naturelle est entretenu/nettoyé régulièrement.
- Déterminer si les salles de cours sont aérées pendant les inter cours.
- Déterminer si des actions d'amélioration du cadre de vie ont eu lieu dans l'établissement.
- Vérifier si les sources de pollution de l'air à proximité de l'établissement ont été identifiées.

FIXER DES OBJECTIFS

- Limiter les émissions de polluant de l'air intérieur en choisissant des produits éco-responsables pour tout nouvel achat de matériel ou mobilier.
- Organiser un événement autour de la santé chaque année afin de faire des élèves/apprentis des acteurs de leur prévention et maintenir la propreté de l'établissement.

SUIVRE L'ÉVOLUTION DE VOTRE DIAGNOSTIC

- Répertorier le nombre de jours d'absence par an sur l'ensemble de la communauté.
- Suivre le taux d'absentéisme.
- Répertorier le nombre d'actions de prévention et de sensibilisation sur les conduites à risques.
- Répertorier le nombre de consultations à l'infirmerie.

RESSOURCES



Association Régionale de Formation Continue en Allergologie (AREFORCAL) - Création d'un calendrier pollinique.

Association pour la Recherche Thérapeutique Anticancéreuse (ARTAC) - Lancement d'une campagne nationale de prévention du cancer en 2007.

Agence Régionale d'Hospitalisation (ARH) - Chargée de mettre en œuvre, au niveau régional, la politique hospitalière définie par le Gouvernement, d'analyser et de coordonner l'activité des établissements de santé publics et privés, de conclure avec eux des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens et de déterminer leurs ressources.

CBN-CPIE de Mascarin - Conservatoire Botanique National de Mascarin. Son but est de sauvegarder les espèces végétales des Mascareignes.

Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement (CCEE) - Organe consultatif du Conseil Régional qui œuvre dans le domaine de la sensibilisation à la protection et à l'éducation à l'environnement, dans le sens d'un développement réunionnais durable – Diaporama et plaquette sur la pollution lumineuse.

Cellule Inter-Régionale d'Épidémiologie (CIRE) - Placée sous la responsabilité scientifique de l'InVS et installée au sein des Directions Régionales des Affaires Sanitaires et Sociales (DRASS), la CIRE représente l'InVS en région notamment dans la réponse aux signaux d'alerte sanitaire.

Coordination de l'Observation des Études Sociales et Sanitaires de l'Ile de La Réunion (CODESS) - La plate-forme a pour objectif de coordonner et d'améliorer le contenu des études des organismes et structures d'observation sociale et sanitaire, de compléter la connaissance du champ au niveau régional et infra-régional, de valoriser et de partager les résultats entre l'ensemble des acteurs, d'œuvrer dans le cadre d'un programme de travail commun.

Centre de Planning et d'Éducation Familiale (CPEF) - Lieux d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation pour les femmes, les couples, les familles et les adolescents. Ces centres proposent gratuitement quels que soient l'âge et la couverture sociale des informations sur la sexualité, les méthodes de contraception et d'avortement, les IST (Infections Sexuellement Transmissibles), le sida, etc.

CYclotron Réunion Océan Indien (CYROI) - Coordination de l'Observation des Études Sociales et Sanitaires de l'Île de La Réunion.

Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociale de La Réunion (DRASS) - Met en œuvre les politiques nationales dans les domaines de la santé, du social et médico-social ainsi que de la solidarité.



Pour en savoir plus

Sites Internet :

Ministère de la Santé :
http://www.sante.gouv.fr

Institut de veille sanitaire :
http://www.invs.sante.fr

Agence française de sécurité sanitaire des aliments :
http://www.afssa.fr

Agence Francaise de sécurité sanitaire des produits de santé :
http://afssaps.sante.fr

Établissement Français du Sang :
http://www.dondusang.net

École nationale de la santé publique :
http://www.ensp.fr

Institut National des préventions et de l'éducation pour la santé :
http://www.inpes.sante.fr

Institut de radio protection et de sûreté nucléaire :
http://www.irsn.org

Site interministériel sur les OGM :
http://www.ogm.gouv.fr

Enquête ETADAR (Tabac Alcool Drogues) – La Réunion 2006-2007 – Volet Santé et sexualité. Cette étude a été publiée par la DRASS dans la série INFOS Réunion études et statistiques N°12 - avril 2009 - http://www.reunion.sante.gouv.fr

Instance Régionale de l'Éducation et la Promotion de la Santé (IRPES) - Association qui a pour objet la promotion de la santé à La Réunion et dans la région océan Indien par l'initiation, l'accompagnement et la coordination des actions de formation, de prévention ou d'éducation pour la santé.

Insititut de Veille Sanitaire (IVS) - Établissement public chargé de surveiller l'état de santé des populations.

Observatoire Réunionnais de l'Air (ORA) - Association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air à La Réunion, qui gère un réseau de 14 stations de surveillance automatiques et un réseau de surveillance des pollens dans l'air ambiant.

Observatoire Régional de la Santé de La Réunion (ORS) L'ORS a pour mission de produire et de mettre à disposition des indicateurs sur l'état de santé de la population réunionnaise et ses déterminants.

QUALITROPIC - Association créée en 2005 pour porter le pôle de compétitivité de La Réunion « Agro-nutrition en milieu tropical » avec un volet agro-santé et biotechnologies.

Société Réunionnaise pour l'Étude et la Protection de l'Environnement (SREPEN) - Association qui réalise des opérations de sensibilisation du grand public à la protection de l'environnement (campagnes d'affichages et dépliants), de formation sur les milieux naturels et intervient auprès des publics scolaires.



4.11 SOLIDARITE / COOPÉRATION / CITOYENNETÉ

La solidarité, la coopération, l'équité et la lutte contre la pauvreté sont au cœur des préoccupations de la déclaration de Rio. Les actions de co-développement s'inscrivent donc tout naturellement dans le cadre des Agenda 21 scolaires. Les lycées et les centres de formation peuvent trouver matière à de nombreux et enrichissants échanges avec d'autres établissements ne bénéficiant pas de notre niveau de vie.

Faire le lien avec :

- Achats / Consommation
- Alimentation
- Biodiversité
- Diversité sociale et culturelle



CONSTATS ET ENJEUX

À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE

CONSTATS

- La répartition du revenu mondial entre les pays est de plus en plus inégalitaire : l'écart entre les pays les plus riches et les plus pauvres est passé de 30 pour 1 en 1960 à 74 pour 1 en 2006. 2,5 milliards d'individus survivent avec moins de 2 dollars par jour. En plus des inégalités de richesse, les écarts de développement concernent l'espérance de vie et l'accès à l'éducation.
- Parce que les enjeux d'une politique de développement durable sont mondiaux, la disparité criante, entre les pays développés, majoritairement situés dans l'hémisphère Nord et les pays pauvres de l'hémisphère Sud, entraîne un besoin urgent de solidarité. Le nord de la planète possède 80% des richesses mondiales pour 20% de sa population et inversement le sud ne possède que 20% des richesses mondiales pour 80% de la population.
- À Madagascar, en 2007, l'espérance de vie à la naissance est de 61,3 ans pour les femmes et 57,7 pour les hommes. *(Source : PNUD)*

ENJEUX

- Développer un esprit solidaire à travers des actions de coopération et permettre aux pays en développement d'améliorer leurs conditions de vie, de favoriser leur émergence et de réduire les inégalités entre le Nord et le Sud.
- Appliquer les huit objectifs du millénaire pour le développement adoptés en 2000 par 190 États lors d'une conférence des Nations Unies (voir focus en page 105).

EN FRANCE

CONSTATS

- En 2008, la France arrive 10e au classement IDH (Indicateur de Développement Humain).
- En 2008, le Fonds Monétaire International (FMI) classe la France au 5e rang mondial suivant son PIB (Produit Intérieur Brut).
- L'espérance de vie à la naissance est de 84,3 ans pour les femmes et 77,5 pour les hommes en 2008.

ENJEUX

- Développer la coopération décentralisée et conclure des conventions avec des autorités locales étrangères du Nord comme du Sud pour mener des actions de coopération, d'aide au développement ou d'aide humanitaire.

À LA RÉUNION

CONSTATS

- De grandes inégalités de revenus existent au sein de la population réunionnaise. Le taux de chômage est de 24,5% en 2008. Plus du tiers de la population est couverte par les minima sociaux en 2007.
- Une grande différence de niveau de vie entre La Réunion et les pays de la Zone Océan Indien. En 2008, la France est 10e au classement IDH, devant les Seychelles 50e, Maurice 65e et Madagascar qui arrive en 143e position sur 177. *(Source : PNUD, Rapport mondial sur Développement Humain 2007-2008)*
- Le développement économique, social et culturel de La Réunion n'a pas de modèle dans le monde. La notion de co-développement durable et solidaire inspire les cinq îles de l'océan Indien, regroupées au sein de la Commission de l'Océan Indien (COI). L'avenir n'est pas dans un développement isolé mais au contraire dans un développement basé sur la solidarité, l'échange et le partage.

ENJEUX

- Valoriser l'identité culturelle et la double appartenance à l'Europe et à l'océan Indien.
- Accompagner les actions de coopération décentralisée et de solidarité internationale en vue d'améliorer le niveau de vie des citoyens des pays de la zone.
- Développer la solidarité et le civisme aussi bien à l'échelle locale qu'à l'échelle régionale avec les pays de la zone, au travers notamment d'appariements et d'échanges entre étudiants et professeurs.



ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ACTIONS MENÉES À LA RÉUNION

- La tenue à La Réunion en juin 2008, d'un **séminaire sur le co-développement durable** entre les îles du sud-ouest de l'océan Indien organisé par la Région Réunion, dans le cadre de la Comission de l'Océan Indien (COI), a permis d'identifier les priorités de coopération notamment sur les thématiques énergies renouvelables et sécurisation alimentaire.
- L'appui apporté par La Réunion au lancement du **projet SMAD (Service Militaire d'Action au Développement)** a permis de renforcer la coopération existante entre La Réunion et Madagascar. Ce projet vise à faciliter l'insertion dans la vie active des jeunes Malgaches sortis du système éducatif avec ou sans qualification. À échéance 2014, l'armée malgache pourrait former et insérer ainsi tous les ans 1 800 jeunes dans le tissu socio-économique.
- Dans la cadre du **programme « Volontaires du Progrès Réunionnais »**, et à titre d'exemple, de nombreux jeunes réunionnais mettent leurs talents à la disposition des pays de la zone dans le cadre de projets de développement durable (filière maraîchage de l'île de Sainte-Marie à Madagasgar, appui à l'agriculture comorienne, appui au développement des pêches au Mozambique, etc.). D'autres jeunes diplômés réunionnais servent dans le réseau des Alliances Françaises dans ces pays, en menant des actions à caractère éducatif et culturel, tout en développant des relations privilégiées entre La Réunion et leur région d'affectation.
- L'État, les collectivités et les ONG apportent des **aides d'urgence à caractère humanitaire** aux population des pays de la zone, victimes de catastrophes naturelles (cyclones, sécheresses, épidémies, etc.).
- Des établissements d'enseignement agricole public de La Réunion mènent des **actions de coopération régionale**.
- **Des associations et fondations membres de mouvements internationaux sont présentes à La Réunion** (Emmaüs, Fondation Abbé Pierre, Croix Rouge Française, etc.). Elles luttent contre les précarités, la pauvreté et le mal logement afin de venir en aide aux plus démunis.
- **Le Centre d'insertion par l'éducation et la formation professionnelle du 4e RSMA** (Régiment du Service Militaire Adapté) affiche d'excellents résultats (taux d'insertion de 77,3% en 2008) au profit d'une jeunesse en voie de marginalisation. L'incorporation de jeunes adultes parmi les plus en difficulté (jusqu'à 30% d'illettrés) positionne le RSMA en « chaînon manquant » du dispositif général de formation professionnelle pour jeunes adultes et nécessite d'adapter en permanence ses niveaux de formation .
- Tous les ans, les apprentis de la Chambre de Métiers mettent leurs savoir-faire techniques au service de **l'action « Téléthon »**. Diverses prestations (coiffure, soins esthétiques, vente de produits façonnés dans les laboratoires de boulangerie et pâtisserie, ...) sont proposées au public. La totalité des recettes est reversée à l'AFM (Association Française contre les Myopathies).

En savoir plus

Le co-développement durable
La coopération régionale, aussi bien gouvernementale que décentralisée, doit être un atout majeur au service du co-développement durable de La Réunion et des pays de l'océan Indien. C'est l'un des axes forts de la Région pour ouvrir La Réunion sur le monde.

Les Volontaires du Progrès
Acteurs de proximité, les Volontaires du Progrès sont au cœur des dynamiques locales, rurales et urbaines, de développement.
Ils sont plus d'une trentaine de jeunes Réunionnais à intervenir dans la zone dans le cadre d'une démarche de mobilité, de solidarité et d'acquisition d'expérience.
Engagés dans des programmes de coopération décentralisée, mis en œuvre dans de nombreux pays en développement, ils ont permis l'émergence de nouveaux acteurs locaux et de nouvelles pratiques.
Ce programme devrait être mieux connu de la jeunesse réunionnaise.

Témoignages

Le lycée Victor Schoelcher de Saint-Louis a réalisé :

- L'opération « donner une deuxième vie à des objets » par la récupération de vêtements, jouets, etc., et leur redistribution afin d'aider les plus démunis.
- La collecte de bouchons plastiques à l'intention d'HANDISPORT, réalisée par la section SPVL (Service de Proximité et Vie Locale).
- La participation à des collectes de fonds en faveur de la lutte contre la mucoviscidose, Téléthon.

Le lycée professionnel privé de La Montagne organise une après-midi récréative à l'hôpital des enfants de Saint-Denis.

Témoignages

Des rencontres intergénérationnelles sont organisées au **lycée Roland Garros du Tampon** avec des élèves de BEP carrières sanitaires et sociales, de CAP petite enfance, d'écoles maternelles et des pensionnaires de maisons de retraite.

Au lycée Roland Garros du Tampon, l'accueil d'élèves handicapés a conduit à l'organisation d'une table ronde regroupant des personnes handicapées extérieures, les élèves accueillis dans l'établissement, des parents d'enfants handicapés et des responsables de structures.
Un spectacle de danses créoles a clôturé la manifestation (membres de l'ORIAPA, élèves de BEP, personnes handicapées). Un travail est régulièrement conduit avec l'ORIAPA (chants, danses...).

Le lycée Paul Moreau de Bras-Panon organise chaque année un forum où les professionnels, œuvrant dans le domaine du développement durable, permettent aux élèves de découvrir l'écocitoyenneté, les métiers, les produits, les enjeux économiques, sociaux et environnementaux d'un point de vue pratique.

La coopération régionale du LEGTA de Saint-Paul. Appui à la petite agriculture dans l'océan Indien dans le cadre du BTS DARC (Développement de l'Agriculture dans les Régions Chaudes). Ce programme garantit les échanges de compétences dans la zone dans le domaine du développement agricole.

EXEMPLES D'ACTIONS POUVANT ÊTRE RÉALISÉES DANS LES ÉTABLISSEMENTS

- Développer des actions en direction des personnes handicapées, des personnes défavorisées, etc.
- Récupérer des livres, vêtements et papiers dans les établissements pour les envoyer dans les pays demandeurs de la zone.
- Instaurer un système de tutorat (élèves forts aidant les élèves en difficulté) au sein des établissements.
- Mener des actions de solidarité intergénérationnelle.
- Participer à un réseau coopératif de développement durable inter établissement.
- Développer des actions relatives à la parité homme/femme.
- Organiser des voyages pédagogiques dans les pays de la zone dans un souci de réciprocité (étudiants réunionnais accueillis dans un établissement de la zone et étudiants de la zone reçus par un établissement réunionnais).
- Apparier des lycées techniques et centres de formations sur des projets définis (reforestation, réalisation de meubles, etc.), dans le cadre d'un partage d'expertise et de savoir-faire.
- Former les délégués de classe et du CVL (Conseil de la Vie Lycéenne).
- Accompagner le développement d'un foyer pour les élèves.





FOCUS

Objectifs du Millénaire pour le Développement

Les huit Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) que 190 États membres de l'ONU ont convenu d'atteindre d'ici à 2015 sont :

1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim.
2. Assurer l'éducation primaire pour tous.
3. Promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes.
4. Réduire la mortalité infantile.
5. Améliorer la santé maternelle.
6. Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies.
7. Assurer un environnement durable.
8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.



CONSEILS MÉTHODOLOGIQUES

FAIRE L'INVENTAIRE DES ACTIONS RÉALISÉES

Il peut s'agir d'actions visant à :

- Participer à des échanges avec d'autres établissements.
- Mener des actions de solidarité (Restos du cœur, Téléthon…).
- Mener des actions en direction des personnes handicapées.
- Développer le soutien scolaire pour les élèves ou entre élèves.
- Développer des systèmes d'entraide à l'intérieur de l'établissement ou vers l'extérieur.

RÉALISER UN DIAGNOSTIC

- Recenser les élèves qui partent chaque année en voyage pédagogique.
- Recenser les familles en difficulté qui sont concernées par les actions mises en place.
- Déterminer le nombre d'élèves qui connaissent le règlement intérieur de l'établissement.
- Faire la liste des associations/organisations qui bénéficient des actions mises en place.
- Déterminer combien de nouveaux partenariats voient le jour chaque année.
- Estimer les retombées des projets mis en place dans le cadre de la coopération.
- Recenser les dispositifs facilitateurs existant au sein de l'établissement (proximité de l'assistante sociale, bourses aux livres, aux vêtements).

FIXER DES OBJECTIFS

- Favoriser l'ouverture des jeunes sur leur environnement régional en organisant un jumelage avec un établissement scolaire de la zone océan Indien.

SUIVRE L'ÉVOLUTION DE VOTRE DIAGNOSTIC

- Répertorier le nombre d'actions de solidarité au sein de l'établissement (Téléthon, Sidaction, etc.).
- Répertorier le nombre annuel d'événements, de sorties, en lien avec le quartier, la ville.
- Répertorier le nombre de projets et/ou d'opérations de coopération internationale réalisés durant l'année .



Témoignages

La coopération au lycée Horizon, de Saint-Denis

- 23 novembre 2004 : signature d'une convention avec le Juvénat des frères du Sacré-Cœur d'Ambatolampy (70 Kms au sud d'Antananarivo) qui comprend une section de menuiserie.
- Novembre 2006 : signature d'une convention avec deux associations intervenant à Madagascar (ARAESCA et PAM) pour le transfert de machines à bois désaffectées en bon état.
- Mai 2007 : voyage préparatoire au déplacement d'élèves.
- Juin 2007 : Séjour d'un groupe d'élèves de 1re Bac-Pro menuiserie à Ambatolampy (10 jours). Cours avec des élèves malgaches. Mise en service des machines transférées. Fabrication de meubles en commun.
- Juin 2008 : Voyage préparatoire au déplacement d'une classe de Bac Pro énergétique. Évaluation de la possibilité d'installation de chauffe-eau solaire à Ambatolampy.
- Projets : années scolaires 2009-2010 et 2010-2011.
  - Déplacement d'une classe de Bac Pro énergétique pour l'installation de chauffe-eau solaire et/ou de panneaux solaires en coopération avec le lycée d'Ampasampito (Antananarivo).
  - Déplacement d'une classe de Bac Pro menuiserie pour la fabrication de mobilier scolaire avec les CAP d'Ambatolampy. Déplacement du groupe dans une école de brousse pour livrer et installer.

En savoir plus

Des programmes de coopération régionale :

PARSEM : Programme d'Appui Réunionnais au Système Éducatif Malgache.

PAISE : Programme d'Appui à l'Insertion Socio-économique (Madagascar).

PARDAC : Programme d'Appui Réunionnais au Développement de l'Agriculture Comorienne.

Des Accords de coopération avec les Comores, les Seychelles, la Chine, le Mozambique, Madagascar et l'Afrique du Sud.

Des ententes avec le Québec notamment en matière de formation.

RESSOURCES

Association pour la Formation Professionnelle des Adultes de La Réunion (AFPAR) - Organisme de formation professionnelle dédié aux adultes.

Association Française des Volontaires du Progrès (AFVP) - Elle participe à la promotion et au développement de la démocratie locale et de la citoyenneté, dans un souci d'échange réciproque.

Associations de Parents d'Elèves - Associations qui agissent dans l'intérêt des enfants et de leurs parents.

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de La Réunion - Établissement public pour aider à la structuration du secteur des métiers de La Réunion.

La Croix-Rouge Française - Association pour la lutte contre les précarités dans les champs sanitaire, social, médico-social et la formation.

Emmaüs - Association, membre du mouvement Emmaüs France et International, engagée dans la lutte contre la pauvreté et la misère, contre l'oppression et l'exclusion.

Forces Amées de la Zone de l'Océan Indien (FAZOI) - Forces françaises basées à La Réunion et Mayotte. Les FAZOI sont constitués d'éléments venues de toutes les armées et de la gendarmerie. Leurs effectifs proviennent notamment du 4e RSMA.

Fondation Abbé Pierre - Elle œuvre pour le logement des défavorisés et interpelle régulièrement sur l'état du mal logement en France (publication annuelle du rapport sur le mal logement).

Handi Bouchons Réunion - Association participant à l'élan de solidarité national de l'association Bouchons d'Amour en faveur des handicapés.

Handisport - Pour rendre accessible au plus grand nombre le sport pour les personnes handicapées.

Hôpital des Enfants de Saint-Denis - Association Saint-François d'Assise. L'Hôpital accueille enfants et adolescents pour des Soins de Suite et de Réadaptation (SSR).

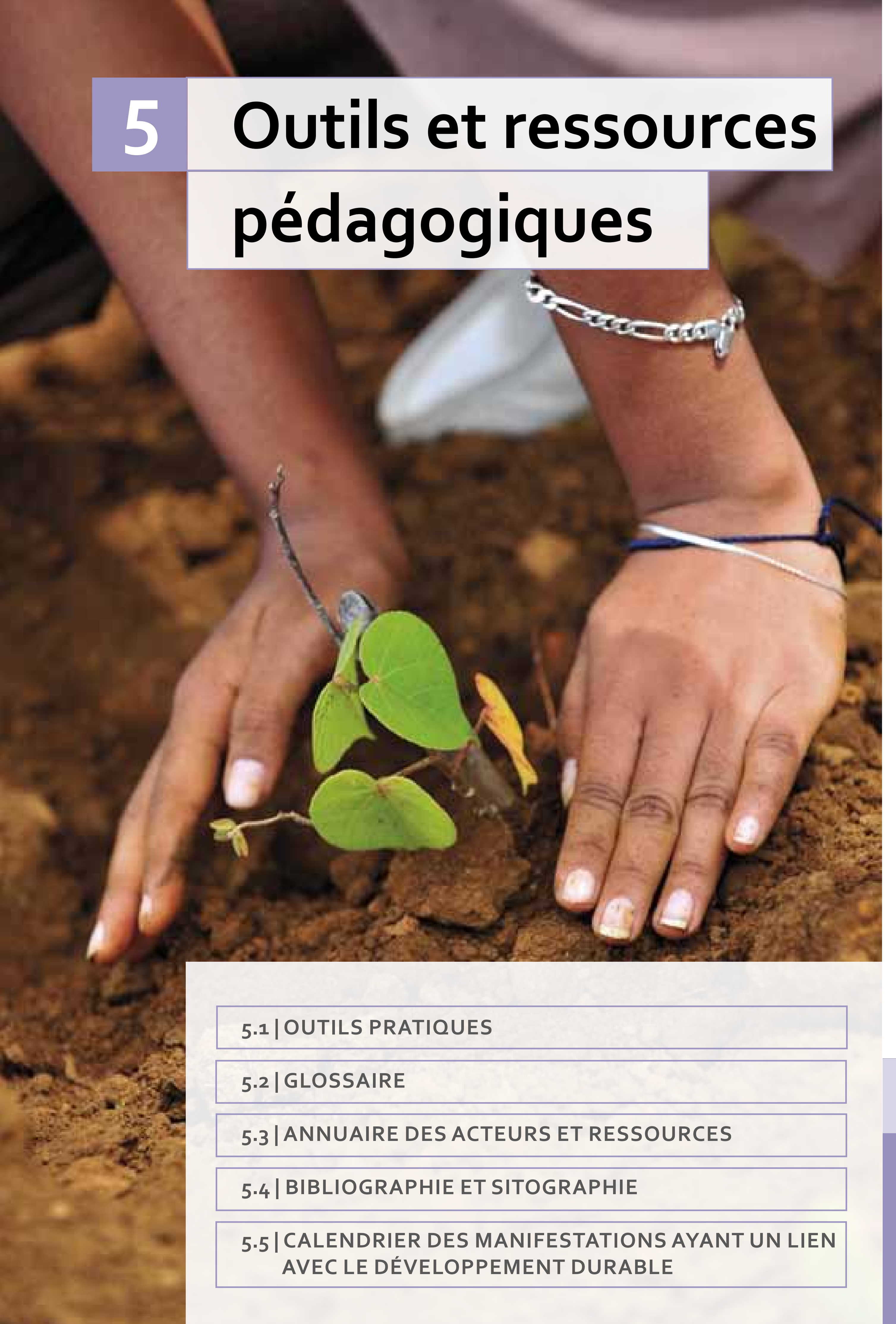
4e Régiment du Service Militaire Adapté de La Réunion (RSMA) - Unité militaire à part entière intervenant au profit des populations. Il participe au renforcement des services publics.

Organisation Réunionnaise d'Information et d'Aide aux Personnes Âgées (ORIAPA).

« Le peu, le très peu
que l'on peut faire,
il faut le faire quand même. »

Théodore MONOD
(avril 1902, novembre 2000)

Scientifique naturaliste, explorateur, érudit et humaniste français.
Grand spécialiste français des déserts, un des plus grands experts du Sahara au XXe siècle, bon nombre de ses 1 200 publications sont considérées comme des œuvres de référence.



5 Outils et ressources pédagogiques

5.1 OUTILS PRATIQUES

Les pages 111 à 119 contiennent les exemples d'outils mentionnés rubrique 3
L'AGENDA 21 SCOLAIRE :

Mon lycée, mon centre de formation est pilote à La Réunion dans la mise en œuvre de l'Agenda 21 scolaire

À SAVOIR





www.regionreunion.com



LE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN QUELQUES MOTS :

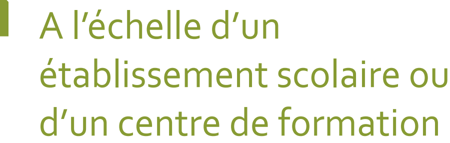
« C'est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » (1987, Rapport Brundtland). Il repose sur le développement soutenable de trois piliers fondamentaux : l'égalité sociale, l'efficacité économique et la gestion responsable de l'environnement, le tout dans la concertation.



Qu'est-ce qu'un Agenda 21 ?

C'est un programme d'actions pour le 21e siècle qui traduit à différentes échelles (Région, Département, commune, établissements publics ou privés) et concrètement les principes de développement durable approuvés par la France à Rio en 1992.





A l'échelle d'un établissement scolaire ou d'un centre de formation

Il s'appuie sur une démarche participative, animée par la communauté éducative, qui implique l'ensemble des acteurs du lycée, ou du centre de formation (professeurs, élèves, personnel technique, parents d'élèves). Ces acteurs mènent ensemble un diagnostic de l'établissement au regard des enjeux du développement durable.
Ce diagnostic partagé aboutit à un programme d'actions de développement durable périodiquement évalué que l'on appelle l'Agenda 21 scolaire.

Initiative

Exemples d'actions mises en place dans d'autres lycées en France :

- Axe Alimentation : Mise en place de repas biologiques et équitables.
- Axe Énergie : Équipement en panneaux solaires, détecteur de présence, affichage d'éco-gestes.
- Axe Eau : Opérations de nettoyage de plages, de rivières, dispositifs pour une économie d'eau.

Quelques chiffres clés

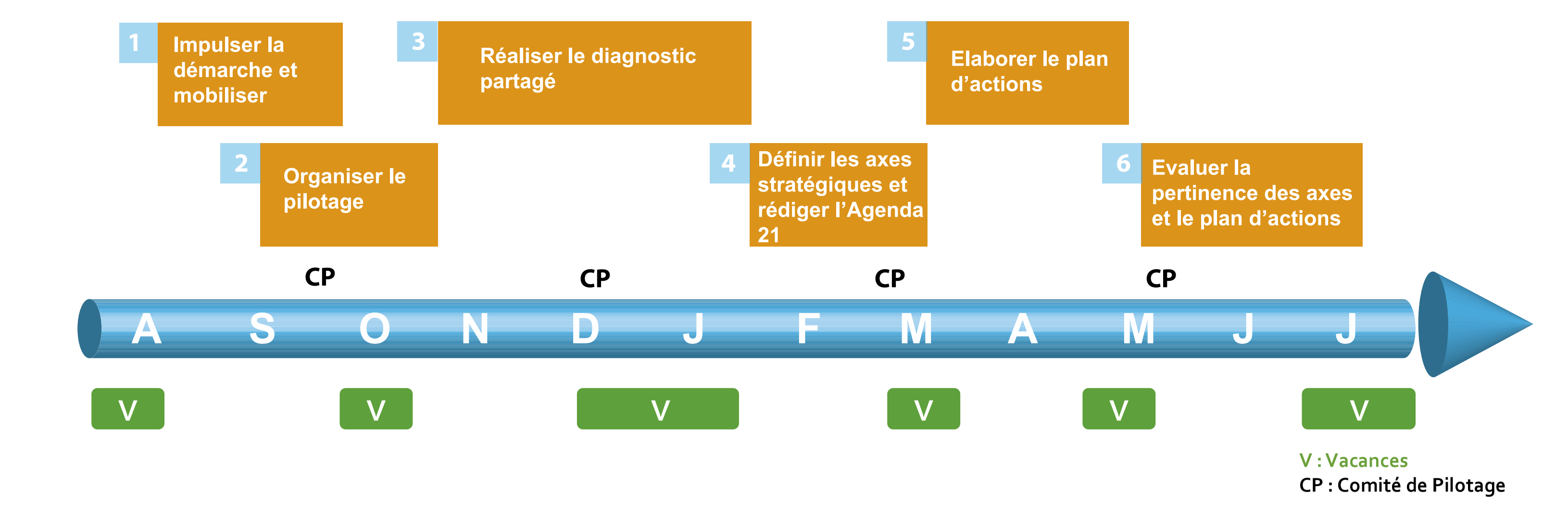
- Un lycée consomme environ 200 000 kW.h par an, ce qui correspond à la consommation de 56 foyers de 4 personnes à La Réunion.
- 17% des des 13 à 20 ans sont en surcharge pondérale .
- 10% des produits servis dans les restaurants scolaires sont d'origine réunionnaise.



À AFFICHER

→ L'Agenda 21 scolaire, comment ça marche ?

LA FEUILLE DE ROUTE AGENDA 21 SCOLAIRE



V : Vacances
CP : Comité de Pilotage

En résumé, l'agenda 21 scolaire se traduit par :

- Un projet d'établissement pour le développement durable.
- Des plans d'actions qui vont se concrétiser et être périodiquement évalués.

⚠ ESPACE PERSONNALISABLE

Vous aussi, participez à l'élaboration de l'Agenda 21 scolaire de votre lycée ou de votre centre de formation en vous rapprochant de votre comité de pilotage.

Contact : ....
....
....
....

En savoir plus sur + sur le développement durable et sur les Agenda 21 scolaires :
www.comite21.org - http://www2.ademe.fr/servlet/getDoc?id=11433&m=3&cid=96

→ **L'Agenda 21 scolaire,**
c'est comprendre et agir autrement
pour l'amélioration continue
du cadre de vie de l'établissement !



2. FICHE SYNTHÉTIQUE ORGANISER LE PILOTAGE DE L'AGENDA 21 SCOLAIRE

Lycée Centre de Formation :	

Pilote Agenda 21 scolaire (interlocuteur référent du Comité de Pilotage)			
Prénom	NOM	statut (prof, élève...)	Téléphone
Adresse mail :			

Les membres du Comité de Pilotage :

Prénom	NOM	Statut (prof, élève...)	Téléphone	Adresse mail	Fonction éventuelle dans le comité

3. MODÈLE DE COMPTE-RENDU

Objet	AGENDA 21 SCOLAIRE

Lieu / Établissement	

PERSONNES PRÉSENTES:
Préciser ou joindre la feuille d'émargement

RELEVÉS DE DÉCISIONS :



4. FEUILLE DE PRÉSENCE

Lycée / Centre de Formation :		Date :	
Objet :			
Prénom(s)	Nom(s)	Signature	Adresse mail



5. TABLEAU DE RECENSEMENT DES ACTIONS

Il s'agit de réaliser un inventaire de l'ensemble des actions déjà menées au regard du développement durable : dans les domaines de l'environnement, de la cohésion sociale, de l'économie, mais aussi en terme de démarche participative (gouvernance).

Lycée / Centre de Formation :	
… dans le domaine de l'environnement :	
Lister ici le titre de l'action avec une brève description (ancrage pédagogique, nombre d'élèves et niveaux concernés etc…).	
… dans le domaine de la cohésion sociale :	
Lister ici le titre de l'action avec une brève description (ancrage pédagogique, nombre d'élèves et niveaux concernés etc…).	
… dans le domaine de l'économie :	
Lister ici le titre de l'action avec une brève description (ancrage pédagogique, nombre d'élèves et niveaux concernés etc…).	
… dans le domaine de la démocratie participative (gouvernance) :	
Lister ici le titre de l'action avec une brève description (ancrage pédagogique, nombre d'élèves et niveaux concernés etc…).	
Autre(s) :	



6. QUESTIONNAIRE DE PERCEPTION

Vous allez compléter un questionnaire de sensibilisation et de perception aux enjeux de l'Agenda 21 scolaire. Vos réponses permettront au Comité de Pilotage de votre établissement de construire une démarche impliquant l'ensemble des acteurs afin que le lycée ou le centre de formation soit progressivement plus responsable.
Sur la base proposée, le questionnaire vous prendra entre 5 et 10 minutes.

1- Pour vous connaître un peu mieux…

Vous êtes ?
Veuillez sélectionner SEULEMENT une réponse
- ☐ Élève
- ☐ Personnel enseignant
- ☐ Personnel administratif
- ☐ Personnel technicien
- ☐ Membre de l'équipe médicosociale
- ☐ Assistant d'éducation, animateur
- ☐ Association de parents d'élèves
- ☐ Inspecteur
- ☐ Autre (précisez)

2- Vous, le développement durable et l'Agenda 21 scolaire

Avez-vous déjà entendu parler de la notion de développement durable ?
Veuillez sélectionner SEULEMENT une réponse
- ☐ oui
- ☐ non

Savez-vous ce qu'est un Agenda 21 scolaire ?
Veuillez sélectionner SEULEMENT une réponse
- ☐ oui
- ☐ non
- ☐ pas vraiment

3- L'Agenda 21 scolaire en actions

Quels sont, à votre avis les 4 axes prioritaires à investir parmi les propositions suivantes ?
Choisissez les réponses qui conviennent :
- ☐ Achats / Consommation
- ☐ Alimentation
- ☐ Biodiversité
- ☐ Déchets
- ☐ Déplacements
- ☐ Diversité sociale et culturelle
- ☐ Eau
- ☐ Énergie / Conception et utilisation des bâtiments
- ☐ Prévention des risques
- ☐ Santé / Qualité de vie / Air
- ☐ Solidarité / Coopération / Citoyenneté

De quelle façon souhaitez-vous contribuer à l'Agenda 21 scolaire ?
Choisissez TOUTES les réponses qui conviennent :
- ☐ Action concrète dans l'établissement : plan climat, campagne pour la réduction des consommations d'eau et d'énergie, création d'un jardin potager…
- ☐ Réalisation d'enquêtes ou d'expositions sur le thème du développement durable : l'environnement, les éco-technologies, la consommation responsable, le commerce équitable
- ☐ Communication de l'Agenda 21 scolaire : animation d'une rubrique sur Internet, rédaction d'une lettre d'info, contacts avec les associations locales…
- ☐ Action de coopération avec le quartier, la commune, un autre établissement en France ou dans le monde
- ☐ Participation à des concours ou des appels à projets proposés par la Région, l'Académie, le Ministère de l'Écologie, la Commission Européenne, etc.
- ☐ Autres

4- Vos attentes

Qu'attendez-vous de cette démarche pour votre établissement ?
Choisissez TOUTES les réponses qui conviennent :
- ☐ Faire des économies
- ☐ Améliorer l'image de l'établissement
- ☐ Améliorer les conditions de travail
- ☐ Participer à la préservation de l'environnement
- ☐ Résoudre les problèmes sociaux existants
- ☐ Favoriser un cadre de travail épanouissant et harmonieux
- ☐ Autres (précisez)

Quels sont, selon-vous, les leviers pour le développement des Agenda 21 scolaires ?
Choisissez TOUTES les réponses qui conviennent :
- ☐ La formation des enseignants et des personnels de l'établissement
- ☐ L'implication des gestionnaires de l'établissement
- ☐ L'échange d'expériences entre établissements scolaires
- ☐ L'accompagnement méthodologique
- ☐ Le financement
- ☐ L'implication des responsables pédagogiques (inspecteurs académiques etc.)
- ☐ L'intégration du projet dans des dispositifs existants (IDD, TPE, Atelier scientifique etc.)
- ☐ La sensibilisation de toutes les parties prenantes
- ☐ Autres (précisez)

Quels sont les freins ?
Choisissez TOUTES les réponses qui conviennent :
- ☐ La complexité de la démarche
- ☐ La difficulté d'accès à des outils techniques
- ☐ La difficulté d'accès à des outils méthodologiques
- ☐ L'insuffisance des financements
- ☐ Le manque d'information
- ☐ La résistance aux changements
- ☐ Le manque d'appui des collectivités
- ☐ Le manque d'appui des responsables pédagogiques (inspection académique, rectorat etc.)
- ☐ Le manque de temps

Rappel :

Le développement durable « C'est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. » *(1987, Rapport Brundtland).*

Il repose sur le développement soutenable de trois piliers fondamentaux : l'égalité sociale, l'efficacité économique et la gestion responsable de l'environnement, le tout dans la concertation.

Un Agenda 21 est un programme d'actions pour le XXIe siècle qui traduit à différentes échelles (région, département, commune, établissements) et concrètement les principes de développement durable approuvés par la France à Rio en 1992.

L'Agenda 21 scolaire s'appuie sur une démarche participative, animée par la communauté éducative et impliquant l'ensemble des acteurs de l'établissement (professeurs, élèves, personnel technique, parents d'élèves, etc), qui mènent ensemble un diagnostic de l'établissement au regard des enjeux du développement durable.

7. AXES STRATÉGIQUES

Grâce au diagnostic, le Comité de Pilotage dispose des informations nécessaires pour déterminer les axes stratégiques à investir. Il revient au Comité de Pilotage de définir ces enjeux en fonction de ses caractéristiques propres : taille de l'établissement, caractéristiques sociales, implantation urbaine ou rurale, proximité d'espaces naturels, etc.
Pour vous aider dans la formalisation, nous vous proposons de mettre en lien les axes stratégiques de votre établissement au regard des 5 finalités de la Stratégie Nationale de Développement Durable.
Il s'agit ici de décliner les axes stratégiques du lycée en fonction de la finalité à laquelle ils se rapprochent le plus :

Lycée / Centre de Formation :	
La lutte contre le changement climatique et les actions pour la protection de l'atmosphère	
Décliner ici l'axe stratégique en fonction des caractéristiques du lycée *(Exemple : Promouvoir et valoriser les transports en communs pour tous, etc ...)*	
La préservation de la biodiversité et la protection des milieux et ressources naturels	
Décliner ici l'axe stratégique en fonction des caractéristiques de l'établissement *(Exemple : Promouvoir les économies d'eau, etc...).*	
La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations	
Décliner ici l'axe stratégique en fonction des caractéristiques de l'établissement *(Exemples : Promouvoir une consommation responsable, etc...).*	
La promotion de l'égalité des chances et l'épanouissement de tous les êtres humains	
Décliner ici l'axe stratégique en fonction des caractéristiques de l'établissement *(Exemple : Développer les relations intergénérationnelles, etc ...)*	
Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	
Décliner ici l'axe stratégique en fonction des caractéristiques de l'établissement *(Exemple : Promouvoir l'éco-citoyenneté...)*	



8. MODÈLE D'ENGAGEMENT POUR UN AGENDA 21 SCOLAIRE

Rédaction de l'Agenda 21 scolaire qui officialise l'engagement de l'établissement dans la démarche et valide la feuille de route.

Exemple :
Notre établissement et tous les acteurs qui le font vivre et le composent, s'engagent aujourd'hui dans un Agenda 21 scolaire, programme d'actions pour le XXIe siècle.
Les citoyens, jeunes et adultes, constatent aujourd'hui de nombreux signes de dégradation de la planète et de la société : dérèglements climatiques, perte de la biodiversité, dégradation des ressources en eau, impacts des pollutions sur la santé, inégalités, discriminations ici et dans le monde.
Nous voulons contribuer à un Développement Durable, nous voulons bâtir un monde moins destructeur de ressources et plus solidaire.
Nous devons apporter notre part, même modeste, à cet objectif. Il n'y a d'ailleurs pas de petits gestes lorsque nous sommes tous ensemble pour les faire.
Vous êtes nombreux à partager cette conviction, la mobilisation autour du questionnaire par vos réponses en témoigne.
Nous allons nous mettre au travail pour définir les actions prioritaires à engager sur la base des objectifs que nous avons définis ensemble.
Dans le cadre de son Agenda 21 scolaire, l'établissement s'engage à mettre en œuvre des actions contribuant à (préciser ici vos axes stratégiques) :

- Lutter contre le changement climatique et agir pour la protection de l'atmosphère
- Préserver la biodiversité et protéger les milieux et ressources naturels.
- Développer des modes de production sains et de consommation responsables.
- Promouvoir l'égalité des chances et l'épanouissement de tous les êtres humains
- Être citoyen de son territoire et de la planète

9. FICHE ACTION LYCÉE / CENTRE DE FORMATION

N°:	Titre de l'action	
	Thématiques de l'Agenda 21 scolaire dans lesquelles s'inscrit l'action	
	Date de réalisation de la fiche	
	Date d'actualisation	

Référent de l'action	
Nom : Fonction: Téléphone : Mail :	

Contexte : Principaux éléments du diagnostic justifiant la mise en place de l'action (mentionner les forces et les faiblesses)

Public cible (ex : classes, internes, etc.), effectifs concernés, points d'ancrage dans les programmes		
Public	Effectif	Points d'ancrage dans les programmes

Objectifs poursuivis (qualitatifs et quantitatifs)

Descriptif détaillé de l'action		
Méthode	Déroulement, étapes	Calendrier

Équipe pédagogique et technique interne mobilisée pour l'action		
Nom	Fonction	Fonction dans l'action

Partenaires externes (autres que financier) mobilisés (associations, collectivités, syndicats mixtes, sociétés privées etc…)			
Nom de la structure	Référent	Fonction	Nature de l'intervention

Action financièrement autonome (entourer la réponse)	
OUI	NON

Partenaires financiers envisagés

Méthode d'évaluation envisagée (construire les critères en référence aux objectifs)



10. DISPOSITIFS D'ÉVALUATION

Indicateurs de suivi du diagnostic

Le diagnostic permet de cerner la réalité de l'établissement, ses points forts, ses points faibles. Vous avez réalisé une «photographie» de la situation de l'établissement en choisissant une série de thèmes parmi les 11 axes de diagnostic proposés.

Pour un suivi et une évaluation continue, nous vous invitons à évaluer chaque année votre diagnostic sur les thèmes choisis, en concertation avec les acteurs concernés. Pour cela il vous suffit de positionner votre diagnostic au regard des indicateurs proposés dans les fiches thématiques (partie Conseils et méthodologie de la rubrique 4) ou de ceux que vous aurez choisis.

Le Comité de Pilotage a la possibilité d'enrichir la liste des indicateurs en complétant et/ou personnalisant la liste des indicateurs secondaires proposés.

Les 11 axes de diagnostic possibles	indicateurs	évaluation année N1	évaluation année N2
1. Achats…			
2. Alimentation			
3. Biodiversité			
4. Déchets			
5. Déplacements			
6. Diversité…			
7. Eau			
8. Énergie…			
9. Risques			
10. Santé…			
11. Solidarité…			

Évaluation du plan d'actions

N° d'action	Thématique	Titre de votre action
		Exemple : Mise en œuvre d'un potager biologique

Indicateur d'objectif :	
Indiquer ici, l'indicateur d'objectif de votre action Exemple : Accroître l'approvisionnement de la cantine en produits issus de l'agriculture de saison, locale et biologique	nombre de Kg.

Évaluation				
Année	Indicateur	Objectif (production en Kg)	Résultat (exprimé en Kg)	
Année 1	en Kg.	10	0	0,0%
Année 2		20	10	50,0%
Année 3		30	20	66,7%
Etc.		Etc.	Etc.	Etc.

Indicateur de suivi :	
Pourcentage de réalisation de l'action	%

Évaluation de la démarche

Une évaluation de la démarche permet de suivre son évolution d'un point de vue global, et notamment sur la mobilisation, le portage et la communication.

Date de la première évaluation :	2009
Nombre de Comité de Pilotage (CP) ayant eu lieu durant l'année scolaire ?	

Détail de la composition du CP		Membre CP (mettre un croix dans la case)	Nombre
Apprenants	élèves / apprentis		
	éco-délégués		
Agents régionaux des lycées			
Personnel d'entretien			
Personnel technique			
Personnel de cuisine			
Enseignants/Formateurs			
Direction	Proviseur / Prov-Adj		
	Chef des Travaux (CdT)		
	Gestionnaire		
	CPE		
	Chef d'exploitation		
Parents d'élèves			
Partenaires	Associations		
	Collectivités		
	Entreprises		
Autres (précisez)			

Mobilisation	Non ou pas satisfaisant	Moyen ou partiellement	Oui ou satisfaisant	à réaliser
Existe-t-il un «lieu» ressources (panneau, salle, affiche etc.) ?				
La liste du Comité de Pilotage est-elle accessible, visible de tous ?				
L'Agenda 21 scolaire a-t-il suscité l'intérêt du personnel (administratifs, agents, enseignants) ?				
L'Agenda 21 scolaire a-t-il suscité l'intérêt des élèves ?				
L'Agenda 21 scolaire a-t-il suscité l'intérêt de la collectivité, des entreprises, des associations ?				

Portage				
Le projet Agenda 21 scolaire est-il soutenu par la Direction ? Et plus particulièrement par le chef d'établissement ?				
Le Comité de Pilotage est-il pluridisciplinaire (chaque catégorie de personnel est-il représenté) ? Merci de détailler sur le tableau en haut à droite.				
La liste du Comité de Pilotage est-elle mise à jour (annuellement) ?				
Le pilote et/ou membre du CP est-il soutenu par des Heures Supplémentaires Effectives (HSE), une décharge horaire, un aménagement du temps de travail, etc ?				
Info communication concertation				
Existe-t-il une information régulière sur la démarche et/ou les projets ? Réunions d'information, affichage, articles dans la presse, autres…				
Un document de synthèse et/ou de présentation de la démarche est-il disponible ?				
Le document de synthèse de la démarche est-il actualisé annuellement ? Présente-t-il les axes de diagnostic, les axes stratégiques, le plan d'actions et les indicateurs de suivi ?				

5.2 GLOSSAIRE

GLOSSAIRE de l'ADEME :
http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=12843&p1=7

GLOSSAIRE de l'OCDE :
http://www.oecd.org/glossary/0,3414,fr_2649_37425_1969293_1_1_1_1,00.html



5.3 ANNUAIRE DES ACTEURS ET RESSOURCES

ADEME - Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie - 3, avenue Théodore Drouhet - BP 380 - 97829 Le Port Cedex - Tél : 02 62 71 11 30 - Fax : 02 62 71 11 31 - Site : http://www.ademe.fr - Contact : ademe.reunion@ademe.fr

AFPAR - Association pour la Formation Professionnelle des Adultes de La Réunion - 151, rue Juliette Dodu - 97487 Saint-Denis Cedex - Tél : 02 62 94 72 60 - Fax : 0262 21 36 13 - Site : http://www.afpar.com - Contact : direction@afpar.com

AFVP - Association Française des Volontaires du Progrès - 38, allée des roses des bois - 97400 Saint-Denis - Tél/Fax : 02 62 30 96 18 - Contact : draaoi@afvp.org

AGORAH - AGence d'Observation de La Réunion de l'Aménagement et de l'Habitat - 7, Rue André Lardy - Bâtiment A - La Mare (ancienne usine) - 97438 Sainte-Marie - Tél : 02 62 21 35 00 - Fax : 02 62 21 37 39 - Site : http://www.agorah.com

Aquarium de Saint-Gilles - 1, avenue Marcel Hoarau - 97490 Sainte-Clotilde - Tél : 02 62 50 56 17 - Fax : 02 62 50 55 23 - Site : http://www.aplamedom.org - Contact : contact@aplamedom.org

ARDA - Association Réunionnaise de Développement de l'Aquaculture - Zone Industrielle Les Sables - 97427 Etang-Salé - Tél : 02 62 26 50 82 - Fax : 02 62 26 50 01 - Site : http://www.arda.fr

AREFORCAL - Association Régionale de Formation Continue en Allergologie - 312, rue Hubert Delisle - 97430 LeTampon - Tél : 02 62 57 28 23

ARER - Agence Régionale de l'Énergie Réunion - 40, Avenue de Soweto - BP226 - 97456 Saint-Pierre Cedex - Tél : 02 62 38 39 38 - Fax : 02 62 96 86 91 - Site : http://www.arer.org

ARH - Agence Régionale de l'Hospitalisation - 139, rue Jean Chatel - BP 2030 - 97488 Saint-Denis Cedex - Tél : 02 62 97 93 60 - Fax : 02 62 97 93 63 - Site : http://www.parhtage.sante.fr - Contact : ARH974@sante.gouv.fr

ARTAC - Association pour la Recherche Thérapeutique Anti-cancéreuse - 57-59, rue de la Convention - 75015 Paris - Tél : 01 45 78 53 53 - Fax : 01 45 78 53 50 - Site : http://www.artac.info - Contact : artac.cerc@wanadoo.fr

ARVAM - Agence pour la Recherche et la Valorisation Marines - 14, rue du Stade de l'Est - 97490 Sainte-Clotilde - Tél : 02 62 28 39 08 - Fax: 02 62 28 08 81 - Site : http://www.arvam.com

ATBR - Association de Traitement de Batteries de La Réunion - bat G, Res. Ylang Ylang - 60, rue de la République - 97400 Saint-Denis - Tél : 02 62 21 26 73 - Fax : 02 62 41 97 72 - Contact : sicr@sicr.re

AVAB - Association pour la Valorisation de l'Agriculture Biologique Réunionnaise - Ancien L.E.P. refuge - chemin Bras-Pétard - 97412 Bras-Panon - Tél : 02 62 51 61 44

BRGM - Bureau des Recherches Géologiques et Minières - 5, rue Sainte-Anne - BP 906 - 97478 Saint-Denis Cedex - Tél : 02 62 21 22 14 - Fax : 02 62 21 86 96

CAPS - Cellule Académique de Prévention et de Sécurité - Collège Mahé de Labourdonnais - 40, rue Gabriel de Kerveguen - 97490 Sainte-Clotilde - Tél : 0262 73 11 32 - Fax : 0262 73 11 30 - Contact : ihs-caps.secretariat@ac-reunion.fr

CAUE - Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de La Réunion - 12, rue Monseigneur de Beaumont - BP 868 - 97477 Saint-Denis - Tél : 02 62 21 60 86 - Fax : 02 62 21 37 52 - Site : http://www.envirobat-reunion.com

CBN-CPIE de Mascarin - Conservatoire Botanique National de Mascarin - 2, rue du Père Georges - 97436 Saint-Leu - Tél : 0262 24 92 27 - Fax : 02 62 24 85 63 - Site : http://www.cbnm.org - Contact : cbnm@cbnm.org

CCEE - Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement - 34, rue Sainte-Marie - 97400 Saint-Denis - Tél : 02 62 41 44 12 - Fax : 02 62 21 78 73 - Site : http://www.ccee.re

CCIR - Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion - 5 bis, rue de Paris - BP 120 - 97463 Saint-Denis - Tél : 02 62 94 20 14 - Fax : 02 62 94 22 77 - Site : http://www.reunion.cci.fr

CCSUD - Communauté de Communes du Sud - 379, rue Hubert Delisle - BP 437 - 97838 Le Tampon Cedex - Tél : 0 800 327 327 ou 02 62 57 97 77 - Fax : 02 62 57 97 78 - Site : http://www.ccsud.re

CENTHOR - Centre de formation technique du Tourisme de l'Hôtellerie et de la Restauration - 1, Route de l'Eperon - BP6 - 97435 Saint-Gilles-les-Hauts - Tél : 02 62 22 85 00 - Fax : 02 62 22 93 85 - Site : http://www.reunion.cci.fr

Chambre d'agriculture de La Réunion - 24, rue de la Source - 97400 Saint-Denis - Tél 02 62 94 25 94 - Fax : 02 62 21 06 17 - Site : http://www.reunion.chambagri.fr

Chambre des Métiers et de l'Artisanat de La Réunion - BP 261 - 97465 Saint-Denis Cedex - Tél : 02 62 41 84 21 - Fax : 02 62 41 45 30 - Site : http://www.cm-reunion.fr

CINOR - Communauté Intercommunale du Nord de La Réunion - 3, rue de la Solidarité - Le Triangle - 97490 Sainte-Clotilde - Tél : 02 62 92 49 00 - Fax : 02 62 92 49 59 - Site : http://www.cinor.org

CIRE Réunion-Mayotte - Cellule Inter-Régionale d'Épidémiologie - 2 bis, Avenue Georges Brassens - BP 50 - 97408 Saint-Denis Cedex 9 - Tél : 02 62 93 94 95 (standard DRASS) - Fax : 02 62 93 94 57 - Contact : dr974-cire@sante.gouv.fr - Site : http://www.reunion.sante.gouv.fr

CIREST - Communauté Intercommunale Réunion Est - Résidence Le Manchy - 26 b, rue Leconte de Lisle - BP 124 - 97470 Saint-Benoît - Tél : 02 62 92 53 31 - Fax : 02 62 92 10 80 Site : http://www.cirest.fr

CIVIS - Communauté Intercommunale des Villes Solidaires - 60 CD - 26 Pierrefond - 97410 Saint-Pierre - Tél : 02 62 49 96 00 - Fax : 02 62 49 96 99 - Site : http://www2.civis.re - Contact : accueil@civis.re

Clinique OMEGA - rue Simon Pernic - 97420 Le Port - Tél : 02 62 42 04 30 - Fax : 02 62 57 63 93

CODESS - Coordination de l'Observation des Études Sociales et Sanitaires de l'île de La Réunion - Tous les renseignements sont sur http://www.codess-reunion.org

CONIBI - Consortium Industriel Informatique Bureautique - Tous les renseignements sur http://www.conibi.fr

Conseil Général de La Réunion - 2, rue de la Source - 97488 Saint-Denis Cedex - Tél : 02 62 90 30 30 - Fax : 02 62 90 39 99 - Site : http://www.cg974.fr

Conseil Régional de La Réunion- Hôtel de Région Pierre Lagourgue - Avenue René Cassin- Moufia - BP 7190 - 97719 Saint-Denis Messag Cedex 9 - Tél : 02 62 48 70 00 - Fax : 02 62 48 70 71 - Site : http://www.regionreunion.com

COREPILE - Site : http://www.corepile.fr - Contact : se rapprocher du SICR.

Croix-Rouge Française – 120, rue Jules Auber - 97400 Saint-Denis - Tél : 02 62 20 00 95 - Site : http://www.croix-rouge.fr

CRR - Conservatoire à Rayonnement Régional - 6 bis, rue Pasteur - 97400 Saint-Denis - Tél : 02 62 90 44 73 - Fax : 02 62 90 44 72 - Site : http://www.regionreunion.com

CYROI - CYclotron Réunion Océan Indien - Plate-forme technologique dans le domaine des bio-sciences - 2, rue Maxime Rivière - Technopole - 97491 Sainte-Clothilde - Tél : 02 62 93 88 00 - Fax : 02 62 93 88 01 - Site : http://www.cyroi.fr

DAF - Direction de l'Agriculture et de la Forêt - Parc de la Providence - 97489 Saint-Denis - Tél : 02 62 30 89 89 - Fax : 02 62 30 89 99 - Site : http://www.agriculture.gouv.fr

DDE - Direction Départementale de l'Équipement - Tél : 02 62 40 26 26 - Fax : 02 62 40 27 27 - Site : http://www.reunion.equipement.gouv.fr

DIREN - Direction Régionale de l'Environnement - 2, Allée de la Forêt - Parc de la Providence - 97400 Saint-Denis - Tél : 02 62 94 72 50 – Fax : 02 62 94 72 55 - http://www.reunion.ecologie.gouv.fr

DRAC - Direction Régionale des Affaires Culturelles - 23, rue Labourdonnais - B.P. 224 - 97464 Saint-Denis Cedex - Tél : 02 62 21 91 71 - Fax : 02 62 41 61 93 - Site : http://www.la-reunion.culture.gouv.fr - Contact : drac.la-drac.reunion@culture.gouv.fr

DRASS - Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociale de La Réunion - 2, avenue Georges Brassens - BP 50 - 97408 Saint-Denis - Tél : 02 62 93 94 95 - Fax : 02 62 93 95 95 - Site : http://www.reunion.sante.gouv.fr

DRIRE - Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement de La Réunion - 130, rue Léopold Rambaud - BP 50012 - 97491 Sainte-Clotilde Cedex - Tél: 02 62 92 41 10 - Fax : 02 62 29 37 31 - Site : http://www.drire.gouv.fr/reunion

Éco Emballages - Éco-organisme pour le tri, la collecte et le recyclage ménagers. - Tous les renseignements sur http://www.ecoemballages.fr

EDF - Électricité de France - Tous les renseignements sur http://sei.edf.fr

Emmaüs - 5, rue Martinique - ZAC Fougerolles - Moufia - 97490 Sainte-Clotilde - Tél : 02 62 29 49 49 - Fax : 02 62 92 00 13

FARRE Réunion - Forum de l'Agriculture Raisonnée Respectueuse de l'Environnement - 43, av. Charles Isautier - ZI n°3 - 97410 Saint-Pierre - Tél : 02 62 25 88 90 - Fax : 02 62 25 97 99 - Site : http://www.farre.org - Contact : farre.run@wanadoo.fr

FAZSOI - Forces Armées de la Zone Sud de l'Océan Indien – Tél : 02 62 29 49 49 - Site : http://www.fazsoi.fr

FDGDON - Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles - 23, Rue Jules Thirel - Cour de l'Usine de Savanna - 97460 Saint-Paul - Tél : 02 62 45 20 00 - Fax : 0262 45 25 42

Fondation Abbé Pierre - Agence Régionale - 15, rue Fénelon - 97400 Saint-Denis - Tél 02 62 40 99 71 - Fax 02 62 40 99 80

FNE - France Nature Environnement - La Fédération des associations de protection de la nature et de l'environnement Tous les renseignements sur http://www.fne.asso.fr

FRCA – Fédération Régionale des Coopératives Agricoles de La Réunion - 8 bis, route de la Z1 n°2 - 97410 Saint-Pierre - Tél : 02 62 96 24 40 - Fax : 02 62 96 24 41

GAB Réunion - Groupement d'Agriculture Biologique - Tél : 02 62 38 09 81 - Site : http://www.gabreunion.fr - Contact : contact@gabreunion.fr

GCEIP - Groupement pour la Conservation de l'Environnement et l'Insertion Professionnelle - 85 B, rue Martinel Lassay - 97430 Le Tampon - Tél : 02 62 39 39 04 - Contact : gceip@wanadoo.fr

GERRI - Grenelle de l'Environnement à La Réunion - Réussir l'Innovation - Tél : 02 62 40 76 41 - Site : http://www.gerri.fr

GIP Réserve Nationale Marine de La Réunion - 39, rue du lagon - Dayot 1 - 97434 La Saline-les-Bains - Tél : 02 62 34 64 44 - Fax : 02 62 34 64 45 - Site : http://www.reservemarinereunion.fr - Contact : info@reservemarinereunion.fr

GLOBICE - Groupe Local d'OBservation et d'Identification des Cétacés - Site : http://www.globice.org - Contact : globice@globice.org

Handi Bouchons Réunion - Dépôt SUD - Croix Rouge - rue Jules Hermann - 97410 Terre-Sainte - Tél : 06 92 07 43 99 - Site : http://www.hbr.handireunion.org - Contact : handibouchonsreunion@yahoo.fr

Handisport – 7, cité Ah Sourre - 97400 Saint-Denis - Tél : 02 62 41 84 21 - Fax : 02 62 41 45 30 - Site : http://www.handisport.org - Contact : lareunion@handisport.org

Hôpital des Enfants de Saint-Denis - 60, rue Antoine Bertin – BP 840 - 97400 Saint-Denis - Tél : 0262 90 87 08

Insectarium de La Réunion - Rue Simon Pernic, Pépinière Communale - 97420 Le Port - Tél : 02 62 43 14 15 - Fax : 02 62 43 06 03 - Site : http://www.insectarium-reunion.com - Contact : contact@insectarium-reunion.com

Inter'Val - Zone Artisanale Ravine à Marquet - 97419 La Possession - Tél : 02 62 42 76 20 - Contact : contact@interval.ravnal.fr

IREN - Institut Régional d'Éducation à la Nutrition - 114, rue Juliette Dodu - 97400 Saint-Denis -Tél : 02 62 23 94 73

Kélonia - 46, rue du Général De Gaulle - 97436 Saint-Leu - Tél : 02 62 34 81 10 - Fax : 02 62 34 76 87 - Site : http://www.kelonia.org - Contact : contact@kelonia.org

Maison du diabète - Adresse et contacts disponibles sur le site : http://www.diabeterun.fr

Maison du Volcan – Route National - 3 Pk 27 - La Plaine des Cafres - 97418 Le Tampon - Tél : 02 62 59 00 26 - Fax : 02 62 59 16 71 - Site : http://www.maisonduvolcan.fr

Metéo France – BP 4 - 97491 Sainte-Clotilde Cedex - Tél : 02 62 92 11 00 - Fax : 02 62 92 11 47 - Site : http://www.meteo.re

MHN/JE - Muséum d'Histoire Naturelle/Jardin de l'État - Rue Poivre - 97400 Saint-Denis - Tél : 02 62 20 02 19 - Fax : 02 62 21 33 93 - Contact : museum@cg974.fr

Musée de Villèle - Chemin départemental - 6 Villèle - Saint-Gilles-les-Hauts - 97435 Saint-Paul - Tél : 02 62 55 64 10 - Fax : 02 62 55 51 91 - Contact : musee.villele@cg974.fr

Musée Stella Matutina – 6, allée des flamboyants - 97424 Saint-Leu - Tél : 02 62 34 16 24 - Fax : 02 62 34 20 41 - Site : http://www.stellamatutina.fr

OCTROI - Organisme Certificateur Tropique Réunion Océan Indien - 10, chemin des bancouliers - 97435 Saint-Gilles-les-Hauts - Tél : 02 62 21 61 67 - Fax 02 62 22 66 84 - Site : http://www.octroi.org - Contact : contact@octroi.org

Office de l'eau Réunion - 14 ter, allée de la forêt - 97400 Saint-Denis - Tél : 02 62 30 84 84 - Fax : 02 62 30 84 85 - Site : http://www.eaureunion.fr

ONF - Office National des Forêts - Direction régionale ONF, Domaine Forestier de La Providence - Colline de La Providence - 97488 Saint-Denis Cedex - Tél : 02 62 90 48 00 - Fax : 02 62 90 48 37 - Site : http://www.onf.fr/la-reunion/@@index.html

ORA - Observatoire Réunionnais de l'Air - 5, rue Henri Cornu - Technopole de La Réunion - 97490 Sainte-Clotilde - Tél : 02 62 28 39 40 - Fax : 02 62 28 97 08 - Contact : info@atmo-reunion.net - Site : http://www.atmo-reunion.net

ORIAPA - Organisation Réunionnaise d'Information et d'Aide aux Personnes Âgées - 25 rue du Bois de Nèfles - Immeuble Proxima - 97400 Saint-Denis - Tél : 02 62 20 39 37 - Fax : 02 62 41 05 12

PIROI - Plate-Forme d'Intervention Régional de l'Océan Indien - 1 ,rue de la Croix Rouge - La Mare - 97438 Sainte-Marie - Tél : 02 62 53 08 92 - Fax : 02 62 72 17 02 - Site : http://piroi.croix-rouge.fr - Contact : piroi@croix-rouge.fr

PNRun - Parc national de La Réunion - 112, rue Sainte-Marie - 97400 Saint-Denis - Tél : 02 62 90 11 35 - Fax : 02 62 90 11 39 - Site : http://www.reunion-parcnational.fr

Rectorat - 24, Avenue Georges Brassens - 97702 Saint-Denis - Tél : 02 61 48 14 74 - Fax : 02 62 48 10 52 - Contact : secrétariat des IEN - Tél : 02 62 48 14 22 - Fax : 02 62 48 14 23

RECYLUM - Tél : 08 00 001 777 - Site : http://www.recylum.com

RSMA - 4e Régiment du Service Militaire Adapté de La Réunion - Quartier Ailleret – Saint-Denis - Tél : 02 62 90 22 30

RT3E - Recyclage et Traitement des Déchets Électriques et Électroniques - 18, rue de la Martinique - 97400 Sainte-Clotilde - Tél : 02 62 92 33 20 - Fax: 02 62 92 33 23 - Contact: axel.rt3e@gmail.com

RVE - Réunion Valorisation Environnement - Chemin Grand Canal - RD 47 - 97440 Saint-André - Tél : 02 62 30 66 03 - Fax : 02 62 58 77 81 - Contact: rve.sarl@wanadoo.fr

Sciences Réunion - Le centre scientifique Technique et Industriel de La Réunion - Tél : 02 62 92 24 39 - Site : http://www.sciences-reunion.net - Contact : secretariat@sciences.net

SCTE Environnement - Société Conseils Travaux Études - 22, rue M. Gandhi - 97428 La Possession - Tél : 02 62 55 27 27 - Fax: 02 62 55 17 78 - Contact: scte.vb@wanadoo.fr

SDIS - Service Départemental d'Incendie et de Secours - 94, rue Monthyon - 97 487 Saint-Denis Cedex - Tél : 02 62 90 76 00

SEOR - Société d'Études Ornithologiques de La Réunion - 13, rue des Orchidées - 97440 Saint-André - Tél/Fax : 02 62 20 64 65 - Site : http://www.seor.fr - Contact : contact@seor.fr

SICR - Syndicat de l'Importation et du Commerce à La Réunion - Bat. G Res. Ylang Ylang - 60, rue de la République - 97400 Saint-Denis - Tél : 02 62 41 10 57 - Site : http://www.sicr.re - Contact : d.carpaye@sicr.re

SOLYVAL – Société Law Yen de Valorisation - 4, rue Saint-Paul - F-97420 - Le Port - Tél : 02 62 38 88 78 - Fax : 02 62 38 88 77 - Contact: solyval.commercial@gmail.com

SOVIDENGE - 42, avenue Grand Piton - 97460 Saint-Paul - Tél : 02 62 45 46 47 - Fax : 02.62.22.63.17

SREPEN - Société Réunionnaise pour l'Étude et la Protection de l'Environnement - 30, rue des Deux Canons - 97490 Sainte-Clotilde - Tél : 02 62 28 19 29 - Fax : 02 62 97 12 19 - Site : http://www.srepen.fr - Contact : srepenreunion@wanadoo.fr

STARDIS - Ch. Bois Rouge - 97440 Saint-André - Tél : 02 62 47 35 50 - Fax : 02 62 47 74 35 - Site: http://www.star.re

TCO – Territoire de la Côte Ouest - BP49 - 1, Rue Eliard Laude, 97822 Le Port Cedex - Tél : 02 62 32 12 12 - Fax : 02 62 32 22 22 - Site : http://www.tco.re - Contact : courrier@tco.re

VEOLIA - 89, rue H.Cornu - Cambaie - 97460 Saint-Paul - Tél : 02 62 45 24 45 - Site : http://www.veoliaeau.re - Contacts : serviceclientssud@veoliaeau.re (Agence Sud), serviceclientsouest@veoliaeau.re (Agence Ouest), serviceclientsnord@veoliaeau.re (Agence Nord)

Vie Océane (Association) - Site : http://vieoceane.free.fr - Blog : http://blog.vie-oceane.org - Contact : vieoceane@free.fr.

5.4 BIBLIOGRAPHIE ET SITOGRAPHIE

Ouvrages sur l'éducation au développement durable et sur l'Agenda 21 scolaire :

Actions éco-responsables au lycée, outil informatique conçu à partir d'une expérimentation menée auprès de 3 lycées de Midi-Pyrénées lors de l'année scolaire 2006-2007, 2009, Agence Régionale Pour l'Environnement Midi-Pyrénées, http://www.arpe-mip.com/html/7-5980-Outils-EDD.php

Clés pour une éducation au développement durable, CRDP Poitiers, Éditions Hachette Éducation, 2004

Comprendre pour Agir : manuel pédagogique pour une consommation responsable et un commerce équitable, 2005, Artisans du Monde – http://www.artisansdumonde.org

De l'école au campus, agir ensemble pour le développement durable, guide méthodologie, Comité 21, 2006

Et si mon bahut était une éco-structure... livret éducatif destiné à la communauté scolaire des lycées Nord Pas-de-Calais, 2005, Académie de Lille (GIF-FCOP).

Éducation au développement, guides des ressources en Rhônes-Alpes d'appui à la coopération (RESACOOP), http://www.resacoop.org

Écoles en route vers la gestion environnementale, COREN Belgique et Région Wallonne, Éditions Thierno Ndiaye, 2005

Guide de l'Éducation à l'Environnement pour un Développement Durable local – Les principaux acteurs – Réalisation et édition : Sciences Réunion

Guide des musées et sites de Culture et Scientifique Ile de La Réunion - Réalisation et édition : Sciences Réunion

Guide pratique pour monter son projet d'éducation à l'environnement, École et Nature, http://www.ecole-et-nature.org

Le guide pour la mise en œuvre d'Agenda 21 dans les collèges, Conseil Génral du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et Académie de Strasbourg, premier outil méthodologique de ce type réalisé en France dès 2005, a fait l'objet d'une réactualisation en 2008 après trois ans de tests dans 8 collèges bas-rhinois. Le guide est téléchargeable sur le site web du Conseil Général du Bas-Rhin (http://www.cg67.fr)

L'Agenda 21 pour un établissement éco-responsable, Nelly Serre, CRDP Poitou-Charentes, Éditions Hachette Éducation, 2006

L'éducation à l'environnement pour un développement durable, Actes du Colloque International Paris, 14-15 avril, 2004

Miniguide de participation des jeunes, ANACEJ, http://www.anacej.asso.fr

Portail qui donne accès gratuitement à des milliers de ressources pédagogiques sur le développement durable du Primaire à la Terminale et à un espace de travail pour les enseignants et leurs élèves - http://www.education-developpement-durable.fr, 2009, TERRA PROJECT, l'ADEME, l'UNESCO/MAB et l'IRD.

Exemples de sites Internet dédiés aux démarches Agenda 21 scolaire :

Comité 21 :

http://www.comite21.org/nos-actions/education-developpement-durable/agenda-21-scolaires/index.html

Lycées éco-responsables :

http://www.etablissement-ecoresponsable.rhonealpes.fr

Les textes et circulaires du Ministère de l'Éducation Nationale :

Loi n°2005-380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école – http://www.education.gouv.fr/bo/2005/18/MENX0400282L.htm

Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Décret n°2006-935 du 28-7-2006, paru au BO n°31 du 31 août 2006, relatif à la mise en place et au rôle des parents à l'école - http://www.education.gouv.fr/bo/2006/31/MENE0601820D.htm

Circulaire n°2006-125 du 16-8-2006, parue au Bo n°31 du 31 août 2006 relative à la lutte contre la violence en milieu scolaire - http://www.education.gouv.fr/bo/2006/31/MENE0601694C.htm

Circulaire n°2006-051 du 27-3-2006, parue au Bo n°13 du 31 mars 2006 relative à la promotion de l'égalité des chances et l'amélioration des conditions de la réussite scolaire - http://www.education.gouv.fr/bo/2006/13/MENE0600903C.htm

Circulaire n°2004-110 du 8 juillet 2004, parue au BO n°28 du 5 juillet 2004, relatives à la généralisation de l'éducation à l'environnement pour un développement durable – http://www.education.gouv.fr/bo/2004/28/MENE0400752C.htm

Circulaire sur la santé des élèves : programme quinquenal de prévention et d'éducation, parue au BO n°46 du 11 décembre 2003 - http://www.education.gouv.fr/bo/2003/46/MENE0302706C.htm

Circulaire n°98-108 du 01.07.1998 parue au BO n°28 du 9 juillet 1998, relatif à la prévention des conduites à risque et au Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté - http://www.education.gouv.fr/bo/1998/28/ensel.htm

Note de service n°2009-034 du 25 février 2009, parue au BO n°10 du 5 mars 2009, relative à « L'École agit ! Pour le développement durable » - http://www.education.gouv.fr/cid23936/MENE0900177N.html

Note de service n°2008-077 du 5 juin 2008, parue au BO n°25 du 19 juin 2008, relative aux instruction pédagogiques, éducation au développement et à la solidarité internationale.- http://www.education.gouv.fr/bo/2008/25/MENC0800492N.htm

Note de service n°2005-181 du 4 novembre 2005, parue au BO n°41 du 10 novembre 2005, relative à l'éducation au développement durable et à la solidarité internationale - http://www.education.gouv.fr/bo/2005/41/MENE0502108N.htm

Quelques textes de références

Au niveau international

Action 21-Plan d'action (Agenda 21) issu du Sommet de Rio : http://www.un.org/french/ga/special/sids/agenda21

Charte d'Aalborg de la conférence européenne sur les villes durables :
http://www.ecologie.gouv.fr/IMG/agenda21/textes/aalborg.htm

Décennie des Nations Unies pour une éducation en vue d'un développement durable (2005-2014) :
http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001486/148654F.pdf

Nouvelle Stratégie de l'Union Européenne en faveur du développement durable de la Commission Européenne : http://ec.europa.eu/sustainable/welcome/index_fr.htm

En France

Charte de l'Environnement adoptée le 28 février 2005 par le Parlement et promulguée le 1er Mars 2005 par le Président de la République :
http:/www.ecologie.gouv.fr/Le-texte-de-la-Charte-de-l.html

Loi Grenelle Environnement :
http://www.legrenelle-environnement.fr/grenelle-environnement/spip.php?rubrique195

Plan Climat 2004-2012 :
http://www.developpement-durable.gouv.fr/index.php3

Plan National d'Action pour des Achats Publics Durables (PNAAPD) :
http://www.ecologie.gouv.fr/pnaapd.html

Stratégie nationale pour le développement durable :
http://www.ecologie.gouv.fr/article.php3?id_article=1198

Stratégie nationale pour la biodiversité :
http://www.ecologie.gouv.fr/-Strategie-nationale-pour-la-.html

Le développement durable

Les organisations internationales

Agence européenne pour l'environnement :
http://www.eea.europa.eu/fr

Organisation des Nations Unies :
http://www.un.org

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture :
http://www.fao.org

Organisation mondiale de la santé :
http://www.who.int/fr/index.html

Organisation internationale pour les fonds d'urgence pour les enfants (UNICEF) :
http://www.unicef.fr

Programme des Nations Unies pour le Développement :
http://www.undp.org/french

Programme des Nations Unies pour l'Environnement :
http://www.unep.org/french

Le développement durable en France

Comité 21 :
http://www.comite21.org

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie du Développement Durable et de la Mer :
http://www.developpement-durable.gouv.fr

Quelques autres ressources…

CDurable.info :
http://www.cdurable.info

Défi pour la terre :
http://www.defipourlaterre.org

Good Planet :
http://www.ledeveloppementdurable.fr

Le catalogue du label écologique européen :
http://www.eco-label.com/french

Le journal du développement durable :
http://www.developpementdurablelejournal.fr

Le marché citoyen :
http://www.lemarchecitoyen.net

Mes courses pour la planète :
http://www.mescoursespourlaplanete.com

… à La Réunion

Bourse aux déchets et aux matériaux à La Réunion :
http://www.btp-reunion.net/wwwdechets/index.php?option=com_adsmanager&Itemid=6

Éco-manifestations à La Réunion :
http://www.ecomanifestation.re

Encore + d'R (réduire, réutiliser, recycler à La Réunion) :
http://www.encoreplusdr.net

Réunion équitable :
http://www.reunion-equitable.asso.re

5.5 CALENDRIER DES MANIFESTATIONS AYANT UN LIEN AVEC LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Janvier
– 7 au 22 janvier : Miel Vert

Février
– 2 février : Journée mondiale des Zones Humides

Mars
– 8 mars : Journée internationale de la femme
– 15 mars : Journée internationale des consommateurs
– 17-24 mars* : Semaine d'éducation contre le racisme
– 20-27 mars* : Fête de l'Internet
– 20 mars : Journée internationale de la Francophonie
– 21 mars : Journée Mondiale contre le racisme, l'antisémitisme et l'intolérance
– 21 mars : Journée internationale des forêts
– 21-26 mars* : Semaine de la coopération à l'école
– 22 mars : Journée mondiale de l'eau

Avril
– 1er au 7 avril* : Semaine nationale du Développement Durable
– 7 avril : Journée mondiale de la santé
– 14 au 17 avril* : Fête de l'eau Saint- Benoît
– 14 au 19 avril* : Festival du film scientifique

Mai
– 1-15 mai* : Quinzaine du Commerce équitable
– 3 mai : Journée mondiale de la liberté de la presse
– 9 mai : Journée de l'Europe
– 21 mai : Journée mondiale de la diversité culturelle
– 22 mai : Journée mondiale de la diversité biologique
– 16 au 17 mai* : Fête de la Nature
– 25 mai : Journée mondiale de l'Afrique

Juin
– 5 au 7 juin* : Rendez vous aux jardins
– 4 juin : Journée mondiale des enfants victimes innocentes de l'agression
– 5 juin : Journée mondiale de l'environnement
– 8 juin : Journée mondiale des océans
– 12 juin : Journée mondiale contre le travail des enfants
– 12 au 27 juin* : Les Recyclades, fête du tri et du recyclage
– 17 juin : Journée mondiale de lutte contre la diversification et la sécheresse
– 18 juin : Journée du patrimoine de pays
– 20 juin : Journée mondiale des réfugiés
– 21 juin : Fête de la musique
– 26 juin : Journée mondiale contre la drogue

Juillet
– 8 au 15 juillet* : Fait Main ADPE Saint-Denis
– 30 juillet au 2 août* : Flore et Halles Le Port

Août
– 11 au 15 août : Semaine mondiale de l'eau

Septembre
– 8 septembre : Journée mondiale de l'alphabétisation
– 16 septembre : Journée internationale de la protection de la couche d'ozone
– 16 au 22 septembre* : Semaine européenne de la mobilité
– 17 et 18 septembre* : Journées européennes du patrimoine
– 21 septembre : Journée internationale de la paix
– 27 septembre : Journée mondiale de la mer

Octobre
– 3 octobre : journée mondiale de l'Habitat
– 9 au 14 octobre : Semaine Créole
– 9 au 15 octobre* : Semaine de la réduction des déchets
– 10 octobre : Journée mondiale contre la peine de mort
– 10 au 16 octobre* : Semaine du goût
– 10 au 16 octobre* : Fête de la science
– 12 octobre (2e mercredi d'octobre) : Journée internationale de la prévention des catastrophes naturelles
– 13 au 20 octobre* : Semaine nationale de la Sécurité Routière
– 16 octobre : Journée mondiale de l'alimentation
– 17 octobre : Journée mondiale du refus de la misère
– 31 octobre au 11 novembre* : Salon de la Maison

Novembre
– 4 novembre : Journée internationale contre le changement climatique
– 12 au 20 novembre* : Semaine de la solidarité internationale
– 13 au 19 novembre* : Fête de la science
– 14 au 20 novembre* : Semaine pour l'emploi des personnes handicapées
– 19 novembre : Journée mondiale pour la prévention des abus envers les enfants
– 20 novembre : Journée mondiale des droits de l'enfant
– 25 novembre : Journée mondiale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes

Décembre
– 2 décembre : Journée mondiale pour l'abolition de l'esclavage
– 3 décembre : Journée mondiale des personnes handicapées
– 10 décembre : Journée mondiale des droits de l'homme
– 11 décembre : Journée internationale de la montagne
– 18 décembre : Journée internationale des migrants
– 20 décembre : Fête de l'abolition de l'esclavage à La Réunion

* Peut différer d'une année à l'autre

(Sources : Guide méthodologique de l'Agenda 21 scolaire par le Comité 21, Région Réunion)
Les événements notés en mauve concernent spécifiquement La Réunion.



Avec la contribution de :
Académie de La Réunion, Agence Régionale de l'Énergie Réunion, Association pour les Plantes Aromatiques et Médicinales de La Réunion, Association Réunionnaise de Développement de l'Aquaculture, Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion, Chambre de Métiers et de l'Artisanat de La Réunion, Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement, Conseil de la Culture de l'Éducation et de l'Environnement de La Réunion, Conservatoire Botanique National de Mascarin, Direction de l'Agriculture et de la Forêt, Direction Régionale de l'Environnement, Électricité de France, Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de Saint-Paul et de Saint-Joseph, Kélonia, Lycée de Bras-Panon, Lycée Jean Joly, Lycée Jean Perrin, Lycée Louis Payen, Lycée Paul Moreau, Lycée Professionnel de l'Horizon, Lycée Professionnel Roches Maigres, Lycée Sarda Garriga, Lycée Victor Schoelcher, Maison du Volcan, Muséum d'Histoire Naturelle / Jardin de l'État, Muséum Stella Matutina, Observatoire Réunionnais de l'Air, Office de l'Eau Réunion, Parc national de La Réunion, Rectorat, Régiment du Service Militaire Adapté de La Réunion, Région Réunion, Réserve Nationale Marine de La Réunion, Service Universitaire de Formation Permanente, Société d'Études Ornithologiques de La Réunion, Société Réunionnaise pour l'Étude et la Protection de l'Environnement, Vie Océane.